

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021



# SOMMAIRE

## SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- 🌱 PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- 🌱 FAITS MARQUANTS
- 🌱 INDICATEURS & DES CHIFFRES CLÉS

## SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- 🌱 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- 🌱 COMPTES SOCIAUX
- 🌱 ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS  
AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- 🌱 LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ISG

- 🌱 RAPPORT DE GESTION
- 🌱 RAPPORT ENVIRONNEMENTAL,  
SOCIAL & DE GOUVERNANCE

# SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

🌱 PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

🌱 FAITS MARQUANTS

🌱 INDICATEURS & DES CHIFFRES CLÉS





# PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.

Investie d'une mission de service public, la CNCA a, notamment, pour objectifs de :

- ✎ Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- ✎ Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- ✎ Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- ✎ Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- ✎ Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- ✎ Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- ✎ Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.

Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité absolue, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.

## LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL

### Conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Groupe Crédit Agricole du Maroc consolide son engagement envers sa clientèle de prédilection impactée par la baisse pluviométrique

Banque citoyenne et engagée, le Crédit Agricole du Maroc a mobilisé l'ensemble de ses ressources pour contribuer à la mise en œuvre du programme de 10 milliards de dirhams décidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, visant la lutte contre les effets de la sécheresse risquant d'impacter fortement les agriculteurs et le monde rural. Les porteurs de projets ont également pu profiter de l'expertise de la banque en termes de conseil et d'accompagnement.

### Accompagnement des filières agricoles et de la stratégie « Génération Green 2020-2030 »

Le Crédit Agricole du Maroc a mené, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et la COMADER, un cycle de rencontres avec l'ensemble des interprofessions. Au terme de cette approche participative, le Crédit Agricole du Maroc a organisé en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc, un Symposium autour de la thématique « Génération Green : quel accompagnement par le Crédit Agricole du Maroc ? ».

21 conventions ont été signées en marge de ce Symposium :

- 18 protocoles d'accord avec chacune des interprofessions afin d'accompagner les filières dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans le cadre de leurs contrats programmes 2021-2030.
- 2 conventions entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc, relatives respectivement à :
  - L'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie Génération Green 2020-2030 ;
  - La mise en place d'un accompagnement spécifique pour les jeunes entrepreneurs agricoles.
- Une convention entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc, la Direction des Affaires Rurales et l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, relative au financement et à l'accompagnement par la banque des ayants droit, bénéficiaires de l'opération de Melkisation.

### Accompagnement des jeunes entrepreneurs & agriculteurs

Le GCAM a mis en place trois nouvelles initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs :

- Lancement du centre « Dar Al Moustatmir Al Qaraoui » destiné à promouvoir, soutenir et accompagner l'entrepreneuriat dans le monde rural ;
- Un partenariat avec l'Office National du Conseil Agricole portant sur l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural ;
- Un parcours 100% digital Co-construit avec l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb en faveur de la clientèle de la banque.

### Produits spécifiques pour soulager la trésorerie des agriculteurs

- Le CAM a lancé « **TASBIQ FDA** » afin de permettre aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention ;
- Pour accompagner les exportateurs des produits agricoles à faire face au renchérissement des coûts liés à l'export, le CAM a mis en place « **TASBIQ TASDIR** », un crédit de préfinancement qui permettra aux exportateurs agricoles de couvrir leurs besoins de trésorerie et de bénéficier d'avances en dirham ou en devise.

### Promotion de l'accès au logement durable

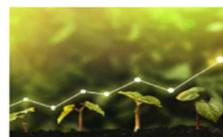
Le CAM a initié « **SAKAN QARAOU** », un concept de crédit immobilier que la banque veut respectueux de la nature, à l'image de sa vocation de promoteur de développement durable.

### Produits spécifiques pour soulager la trésorerie des agriculteurs

Renforcement du programme d'éducation financière Le Crédit Agricole du Maroc a renforcé son programme d'éducation financière en faveur du monde rural en réalisant plusieurs opérations au profit des petits producteurs agricoles et ménages ruraux.



## DÉVELOPPEMENT DES RELAIS DE CROISSANCE



- Le GCAM a obtenu l'agrément de l'AMMC pour son premier OPCI « **Immovert Placement** » revêtant la forme d'une Société de Placement Immobilier (SPI) lancée avec l'apport de plusieurs actifs immobiliers ;
- Autorisée par la banque centrale, « **CAM FACTORING** » est la nouvelle filiale du Crédit Agricole du Maroc. Grâce à cette nouvelle structure, le Groupe élargira la gamme de produits et de services qu'il offre à sa clientèle.

## LE CAM RENOUVELLE SON ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET LE SOUTIEN DE L'INNOVATION



### Encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) ont signé deux conventions de partenariat pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au Maroc.

Distinction du CAM lors du Transformers Award 2021

À l'occasion du « Transformers Award 2021 », le Crédit Agricole du Maroc a dévoilé ses trois meilleurs atouts transformationnels, tous couronnés d'une récompense :

- Meilleure transformation inclusive des écosystèmes de la banque ;
- Meilleur parcours client « ouverture de compte » via l'application « HSSAB-e » ;
- Meilleur DG transformationnel.

# INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

% d'évolution de l'exercice 2021 par rapport à 2020

RENFORCEMENT DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE			
Épargne collectée	101	Milliards de Dirhams	+9%
Crédits distribués	100	Milliards de Dirhams	+8%
AMÉLIORATION DES RÉSULTATS ANNUELS DU GROUPE			
Produit Net Bancaire Consolidé	4,3	Milliards de Dirhams	+7%
Résultat Net Consolidé	387	Millions de Dirhams	+89%
Résultat Net Part du Groupe	406	Millions de Dirhams	+53%
Résultat Net Consolidé (hors Forward Looking «sécheresse»)	482	Millions de Dirhams	+135%
Résultat Net Part du Groupe (hors Forward Looking «sécheresse»)	501	Millions de Dirhams	+88%

## DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE MOBILISÉE & DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

En s'établissant à 101 milliards de dirhams, l'épargne collectée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc au terme de l'exercice 2021 a dépassé la barre symbolique des 100 milliards de dirhams, en hausse de +9% par rapport à la même période de l'année 2020.

Marquant un réel tournant dans le parcours du Groupe, la performance réalisée est tirée par une stratégie commerciale axée sur l'optimisation des ressources collectées, tout en privilégiant celles à vue qui se sont d'ailleurs établies à 48 milliards de dirhams, soit une progression de 10% comparativement à l'exercice précédent.

S'inscrivant à un niveau de performance inédit, le GCAM affiche un encours de crédits distribués franchissant la barre historique des 100 milliards de dirhams (+8%).

Aussi, la politique adoptée par le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales en termes de diversification de l'offre a permis au Groupe de consolider son engagement en faveur du développement économique en accordant une attention toute particulière aux agriculteurs, aux agro-industriels et au monde rural.

## PROGRESSION DU PRODUIT NET BANCAIRE TIRÉE PAR CELLE DE L'ACTIVITÉ

À fin décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire de 4,3 milliards de dirhams, soit une hausse de 7% par rapport à fin 2020. Cette évolution est essentiellement liée à celle de la marge d'intérêts et des marges sur commissions.

En ressortant à 4,1 milliards de dirhams, le Produit Net Bancaire Social dépasse la barre symbolique des 4 milliards de dirhams, marquant une évolution de +6% par rapport à fin décembre 2020. Cette progression est principalement due à la bonne tenue des marges d'intérêts et sur commissions.

## RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE MALGRÉ LA PROVISION SPÉCIALE « SÉCHERESSE »

À fin décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 387 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 406 millions de dirhams, respectivement en hausse de 89% et 53% comparativement à fin 2020.

La banque a en outre passé une provision spéciale « sécheresse ». Hors cette provision, le Résultat Net Consolidé (482 millions de dirhams) et le Résultat Net Part du Groupe (501 millions de dirhams) affichent des progressions respectives de 135% et 88%.

Par ailleurs, le Résultat Net social ressort à 341 millions de dirhams, en hausse de 64% par rapport à la même période de l'année précédente.

Hors la dotation aux provisions pour risques généraux couvrant les impacts de la sécheresse, le Résultat Net Social du CAM s'affiche à 435 millions de dirhams, soit +109% par rapport à fin décembre 2020.

Il est à noter que les performances exceptionnelles constatées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, relèvent en partie du caractère exceptionnel des résultats enregistrés au cours de l'année 2020, notamment l'impact de la Covid-19 et le provisionnement supplémentaire au titre du « Forward Looking ».

## CONSOLIDATION DE L'ASSISE FINANCIÈRE ET DE LA COUVERTURE DES RISQUES

Au terme de l'exercice 2021, le Crédit Agricole du Maroc a vu l'encours de ses Fonds Propres se hisser à 12,2 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 2,5% comparativement à fin décembre 2020. Pour leur part, les Fonds Propres de catégorie 1 ressortent à 8,6 milliards de dirhams au terme de l'exercice 2021, soit une progression de 5% comparativement à fin 2020.

S'agissant de la couverture des risques à fin décembre 2021, l'encours des provisions pour créances en souffrances constatées a atteint 6,1 milliards de dirhams. Cet effort de provisionnement a permis à la banque d'afficher un taux de couverture des créances en souffrance de 71,3% au terme de l'exercice 2021.

En sus de ces provisions, la banque a constitué des Provisions pour Risques Généraux de 1,5 milliards de dirhams au niveau des comptes sociaux, dont près de 800 millions de dirhams dédiés à la couverture des risques liés au secteur agricole et à l'agro-industrie, notamment la sécheresse.

### Épargne collectée

(En milliards de dirhams)



### Crédits distribués

(En milliards de dirhams)



### Produit Net Bancaire Consolidé

(En milliards de dirhams)



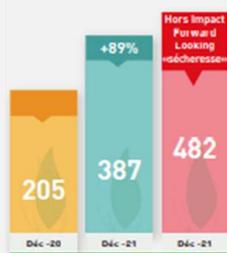
### Produit Net Bancaire Social

(En milliards de dirhams)



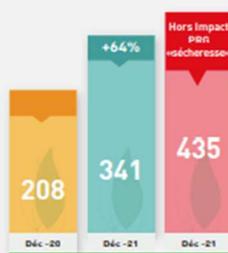
### Résultat Net Consolidé

(En millions de dirhams)



### Résultat Net Social

(En millions de dirhams)



### Fonds Propres

(En milliards de dirhams)



### Fonds Propres de catégorie 1

(En milliards de dirhams)



## SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- 🌱 **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS**
- 🌱 **COMPTES SOCIAUX**
- 🌱 **ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX  
CONTRÔLEURS DE COMPTES**
- 🌱 **Liste des communiqués de presse**



## I- NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

### 1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC. Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2021, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

#### 1.1. Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

#### 1.2. Recours à l'estimation

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisés.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- ✦ La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- ✦ Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- ✦ Les provisions enregistrées au passif (notamment provisions pour avantages au personnel et provisions pour risques et charges).

## 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1. Consolidation

#### Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- ✦ Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- ✦ Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
  - Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

#### Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée. Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- ✦ Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- ✦ Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- ✦ Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.



L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- ✎ Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- ✎ Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R. En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :
- ✎ Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- ✎ Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

**Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit:**

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG <sup>1</sup>
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE <sup>2</sup>
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

## 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- ✎ Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;
- ✎ Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

### Les options retenues

- ✎ Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- ✎ Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- ✎ En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.



### **Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :**

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

### **2.3. Immeubles de placement**

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- ✔ Soit à la juste valeur ;
- ✔ Soit au coût amorti.

#### **Les options retenues**

- ✔ Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- ✔ À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

### **2.4. Immobilisations incorporelles**

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

#### **Les options retenues**

- ✔ Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- ✔ Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- ✔ Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

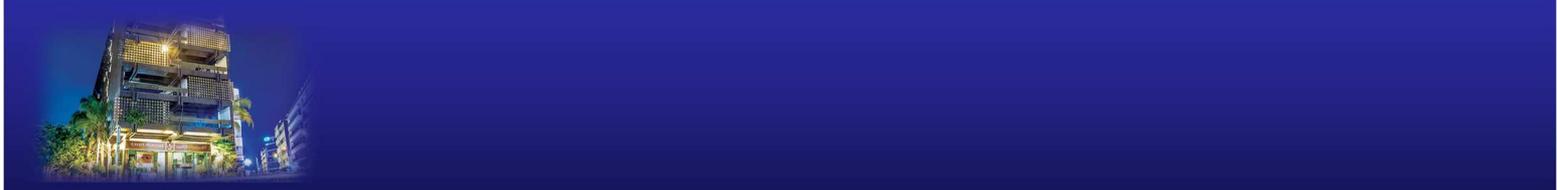
### **2.5. Instruments financiers**

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

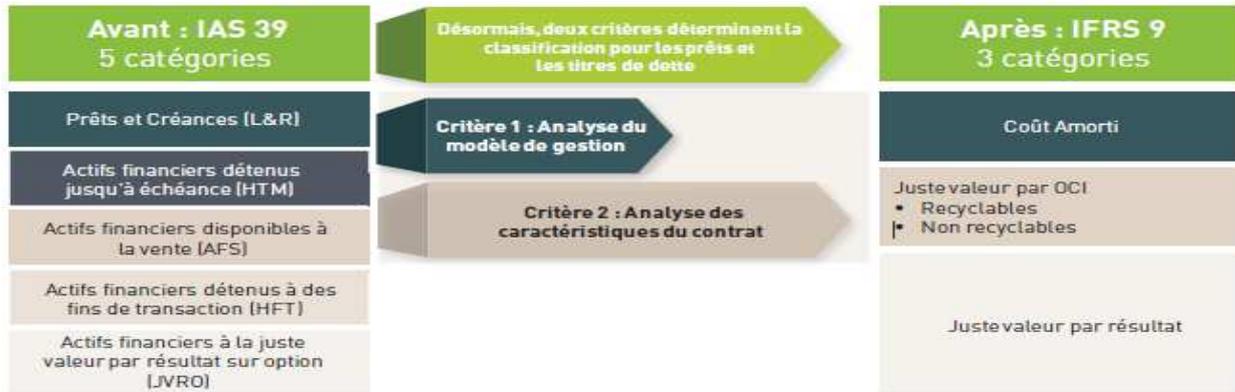
#### **2.5.1. Catégories comptables sous IFRS 9**

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- ✔ Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- ✔ Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- ✔ Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- ✔ Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.



**Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :**



**2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9**

**2.5.2.1. Instruments de dette**

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

**Modèle de gestion**

Modèle de gestion La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- ✔ La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- ✔ La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- ✔ Les autres intentions de gestion, à savoir le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

**Caractéristiques contractuelles**

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI). Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier

**Arbre de décision simplifié**

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

**2.5.2.2. Instruments de capitaux propres**

**Règles de classement et d'évaluation**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- ✔ Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- ✔ Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.



### **Arbre de décision simplifié**

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :



#### **2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)**

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

#### **2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9**

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

#### **2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9**

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

**Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;

**Passif financier à la juste valeur par résultat par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

**Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable** : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- 🌱 Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- 🌱 Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- 🌱 Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

#### **Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **2.5.5. Dépréciation des actifs sous IFRS 9**

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.



Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories (« Buckets ») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

**Bucket 1** : Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;

**Bucket 2** : Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;

**Bucket 3** : Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- ✎ La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- ✎ La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- ✎ Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD. La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires. L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

#### Lors de l'acquisition des titres

- ✎ ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

#### Lors des évaluations ultérieures

- ✎ Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- ✎ Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en « sain », devient « dégradé » – Bucket 2 ;
- ✎ Sur la base des ECL à maturité si le crédit est « dégradé » et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- ✎ Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêté qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- ✎ Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- ✎ Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- ✎ Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

#### 2.5.6. Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, Les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation. Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarii, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et estimer les impacts économiques de la crise liée à la Covid-19 ainsi que toute autre évolution macroéconomique influençant le comportement des différents secteurs.

Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.



## 2.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

### **Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif**

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

### **Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

### **Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

## 2.7. Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2021, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

## 2.8. Avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** : désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

**Les régimes à prestations définies** : désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.



L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

#### **Hypothèses Démographiques**

- ✔ Mortalité ;
- ✔ Rotation du personnel (Turn Over).

#### **Hypothèses Financières**

- ✔ Taux d'augmentation des salaires : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- ✔ Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'au la retraite du personnel du CAM.
- ✔ Taux de chargement sociaux.

### **2.9. Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- ✔ La comptabilisation initiale du goodwill ;
- ✔ La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- ✔ Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- ✔ Soit par un regroupement d'entreprises.

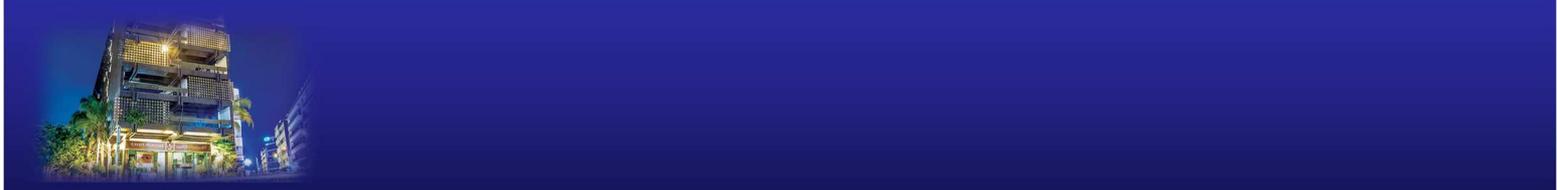
Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

#### **IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX**

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux. Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- ✔ Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- ✔ Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



## 2.10. Ecarts de conversion

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- ✎ En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- ✎ En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### Les options retenues

- ✎ Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- ✎ Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

## 2.11. Contrats de location

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

### **Contrats de location-financement (position bailleur) :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amortis.

### **Contrats de location simple (position preneur) :**

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

**Seuils d'exemption :** Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

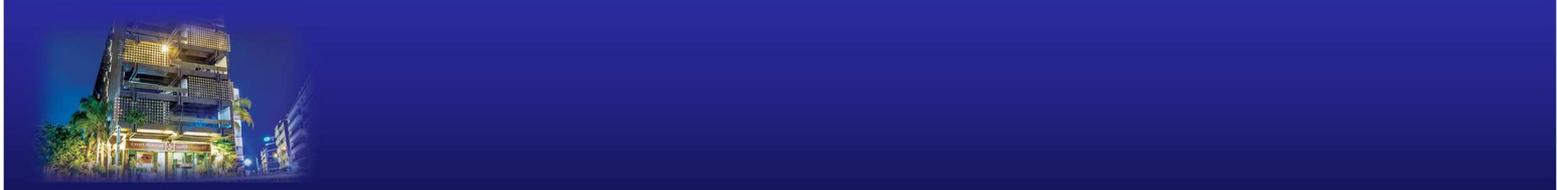
- ✎ La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- ✎ La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

**Durée :** La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- ✎ Périodes optionnelles de renouvellement ;
- ✎ Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation.

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- ✎ Bail commercial : 9 ans ;
- ✎ Bail à usage d'habitation : 3 ans ;
- ✎ Occupation temporaire du domaine public : 20 ans ;
- ✎ Véhicules en LLD : durée du contrat de location.



## 2.12. Actifs non courants destinés à la vente

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

### Les options retenues

- ✎ Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- ✎ Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

## 2.13. Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- ✎ La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- ✎ Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- ✎ Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif. Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

### Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

## 2.14. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- ✎ Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- ✎ Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



## II-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS		en milliers de dhs	
Actif IFRS	Note	31/12/21	31/12/20
Valeurs en caisse, Banques centrales, TP, CCP		6 782 935	8 589 438
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		4 115 349	5 045 664
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	3 988 709	4 272 497
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	126 640	773 167
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		6 026 363	3 779 982
Instruments de dette à la JV par CP recyclables	5.16	5 683 152	3 451 777
Instruments de KP à la JV par CP non recyclables	5.16	343 211	328 205
Titres au coût amorti	5.7	3 284 945	3 316 717
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	3 367 815	1 062 915
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	93 801 452	89 683 756
Ecart de réévaluation actif des PTF couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	90 411	72 003
Actifs d'impôt différé	5.8	261 247	361 344
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2 567 548	1 806 072
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises MEE	5.10	11 646	-0,1
Immeubles de placement	5.11	4 557 984	2 293 212
Immobilisations corporelles	5.11	5 267 792	7 556 723
Immobilisations incorporelles	5.11	157 338	142 968
Ecart d'acquisition	5.12	306 908	306 908
<b>TOTAL</b>		<b>130 599 734</b>	<b>124 017 702</b>

Passif IFRS		en milliers de dhs	
Passif IFRS	Note	31/12/21	31/12/20
Banques centrales, trésor public, CCP			
Passifs financiers à la JV par résultat		28 971	14 015
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	28 971	14 015
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les ECA	5.4	13 661 557	15 080 849
Dettes envers la clientèle	5.5	91 904 422	83 981 748
Titres de créance émis	5.6	7 997 069	7 540 681
Passifs d'impôt exigible	5.8	86 197	100 985
Passifs d'impôts différés	5.8	1 117 741	1 000 781
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2 408 107	2 774 116
Provisions pour risques et charges	5.14	336 028	355 288
Subventions et Fonds assimilés		7 162	7 169
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	4 517 463	4 582 821
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 535 017</b>	<b>8 579 249</b>
Capital et réserves liées		5 670 797	5 653 042
Réserves consolidées		2 557 957	2 721 285
Réserves consolidées - Part du groupe		2 326 994	2 431 834
Réserves consolidées - Part des minoritaires		230 963	289 451
Gains et pertes comptabilisés directement en CP	-	81 218	238
Résultat net de l'exercice		387 481	204 684
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		406 014	265 859
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-18 533	-61 175
<b>TOTAL</b>		<b>130 599 734</b>	<b>124 017 702</b>

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dhs								
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en CPR	Gains et pertes comptabilisés directement en CPNR	CP part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2020</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 425 365</b>		<b>2 697 693</b>	<b>14 686</b>	<b>-14 448</b>	<b>8 350 974</b>	<b>228 277</b>	<b>8 579 250</b>
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues									
Autres									
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice - 2020.</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 425 365</b>		<b>2 697 693</b>	<b>14 686</b>	<b>-14 448</b>	<b>8 350 974</b>	<b>228 277</b>	<b>8 579 250</b>
Changement de méthodes - 2020.décembre									
Autres		17 755		-2 816			14 939	-3 648	11 291
<b>Capitaux propres clôture corrigés</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 443 120</b>		<b>2 694 877</b>	<b>14 686</b>	<b>-14 448</b>	<b>8 365 913</b>	<b>224 629</b>	<b>8 590 541</b>
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-2 000	-2 000
Autres									
Résultat de l'exercice				406 014			406 014	-18 533	387 481
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-363 610			-363 610	-3 431	-367 041
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				14 019	16 453	-48 743	-18 271	-11 854	-30 125
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies				-5 092	-49 253		-54 345		-54 345
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					87		87		87
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-32 714	-48 743	-81 456		-81 456
Variation de périmètre									
Autres mouvements -2021				-13 199			-13 199	23 620	10 420
<b>Capitaux propres clôture</b>	<b>4 227 677</b>	<b>1 443 120</b>		<b>2 733 008</b>	<b>-18 027</b>	<b>-63 191</b>	<b>8 322 587</b>	<b>212 430</b>	<b>8 535 017</b>

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>582 886</b>	<b>124 181</b>
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	339 355	352 305
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	882 835	1 163 810
+/- dotations nettes aux provisions	264 119	156 326
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1 916	2 380
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 208 496	-295 524
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	- 2 987	-8 175
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 276 742</b>	<b>1 371 122</b>
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 3 734 489	3 684 408
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	3 452 741	-2 002 476
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 490 712	4 061 468
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 919 997	-117 092
Impôts	- 57 365	-79 918
<b>Diminution/(augmentation) nette des A/P des activités opérationnelles</b>	<b>- 5 749 822</b>	<b>5 546 390</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>- 3 890 194</b>	<b>7 041 694</b>
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 1 040 410	-49 589
+/- flux liés aux immeubles de placement		
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	2 756 273	-246 765
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>1 715 863</b>	<b>- 296 354</b>
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 1 981	-2 400
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	369 797	-156 580
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>367 816</b>	<b>- 158 980</b>
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>- 1 806 515</b>	<b>6 586 360</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>8 589 438</b>	<b>2 003 078</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	8 589 438	2 003 078
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des ECA		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 782 923</b>	<b>8 589 438</b>
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	6 782 923	8 589 438
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des ECA		
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-1 806 515</b>	<b>6 586 360</b>

### ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CP

	en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20
<b>Résultat net</b>	<b>387 483</b>	<b>204 684</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net:</b>	<b>31 139</b>	<b>14 687</b>
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par CP recyclables	49 427	23 312
Quote-part des gains & pertes comptabilisés en CP sur entreprises MEE		
Changement de méthodes - 2020.décembre		
Impôts liés	- 18 288	- 8 625
<b>Éléments non recyclables en résultat net:</b>	<b>- 112 357</b>	<b>- 14 449</b>
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 134 720	- 56 540
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la JV par CP	- 38 099	33 744
Quote-part des gains et pertes comptabilisés en CP sur entreprises MEE NR		88
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	60 462	8 435
<b>Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 81 218</b>	<b>238</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>306 264</b>	<b>204 922</b>
part du groupe	324 796	266 097
part des minoritaires	- 18 533	- 61 175



**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

en milliers de dhs

		31/12/21	31/12/20
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5 317 790	4 929 976
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1 857 924	-1 871 284
<b>MARGE D'INTÉRÊTS</b>	<b>2.1</b>	<b>3 459 865</b>	<b>3 058 692</b>
Commissions (produits)		561 563	519 476
Commissions (charges)		-41 581	-25 178
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>2.2</b>	<b>519 982</b>	<b>494 298</b>
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat</b>	<b>2.3</b>	<b>496 356</b>	<b>741 291</b>
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		372 295	634 704
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		124 061	106 587
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres</b>	<b>2.3</b>	<b>-5 089</b>	<b>-17 709</b>
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		-6 376	-21 162
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		1 287	3 453
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente</b>			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	134 805	29 955
Charges des autres activités	2.5	- 258 719	- 226 229
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>4 347 200</b>	<b>4 080 298</b>
Charges générales d'exploitation	2.9	-1 988 413	-1 981 033
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-339 357	-352 305
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 019 430</b>	<b>1 746 959</b>
Coût du risque de crédit	2.6	-1 654 880	-1 612 319
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>364 550</b>	<b>134 640</b>
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		-1 916	-2 380
Gains ou pertes nets sur autres actifs		220 253	-8 078
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>582 886</b>	<b>124 181</b>
Impôts sur les bénéfices		-195 406	80 503
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>387 481</b>	<b>204 684</b>
Résultats minoritaires		-18 533	-61 175
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>406 014</b>	<b>265 859</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (En dirhams)</b>		<b>9,60</b>	<b>6,29</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (En dirhams)</b>		<b>9,60</b>	<b>6,29</b>

**5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

en milliers de dhs

<b>PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		31/12/21	31/12/20
Comptes à vue		3 364 336	1 059 389
Prêts		3 479	3 526
Opérations de pension			
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DEPRÉCIATION</b>		<b>3 367 815</b>	<b>1 062 915</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit			
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DEPRÉCIATION</b>		<b>3 367 815</b>	<b>1 062 915</b>

<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		31/12/21	31/12/20
Dettes envers les établissements de crédit		1 577 063	157 671
Emprunts		7 047 176	7 147 700
Opérations de pension		5 037 318	7 775 478
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>		<b>13 661 557</b>	<b>15 080 849</b>

**5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE**

<b>PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE</b>		31/12/21	31/12/20
Comptes ordinaires débiteurs		14 938 988	14 697 982
Prêts consentis à la clientèle		85 294 358	80 449 318
Opérations de pension			
Opérations de location financement			
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DEPRÉCIATION</b>		<b>100 233 346</b>	<b>95 147 300</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle		- 6 431 894	-5 463 544
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRÉCIATION</b>		<b>93 801 452</b>	<b>89 683 756</b>

<b>DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>		31/12/21	31/12/20
Comptes ordinaires créditeurs		48 503 386	43 985 366
Comptes à terme		26 057 073	22 818 127
Comptes d'épargne		13 996 874	13 411 255
Autres dettes envers la clientèle		2 937 901	3 435 211
Intérêts courus à payer		409 188	331 789
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>		<b>91 904 422</b>	<b>83 981 748</b>

<b>VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE</b>		31/12/21	31/12/20
Secteur public		13 008 728	5 838 124
Entreprises financières		12 574 619	11 336 133
Entreprises non financières		15 832 304	14 353 362
Autre clientèle		50 488 772	52 454 129
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>		<b>91 904 422</b>	<b>83 981 748</b>
Dettes rattachées			
<b>VALEUR AU BILAN</b>		<b>91 904 422</b>	<b>83 981 748</b>

<b>VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE</b>		31/12/21	31/12/20
Maroc		91 904 422	83 981 748
CIB			
Afrique			
Europe			
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>		<b>91 904 422</b>	<b>83 981 748</b>
Dettes rattachées			
<b>VALEUR AU BILAN</b>		<b>91 904 422</b>	<b>83 981 748</b>



**5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>	<b>7 997 069</b>	<b>7 540 681</b>
titres de créances négociables	7 997 069	7 540 681
emprunts obligataires		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 517 463</b>	<b>4 582 821</b>
Emprunts subordonnés	4 517 463	
<b>Titres subordonnées</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>12 514 532</b>	<b>12 123 502</b>

**5.8 - IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>IMPÔTS COURANTS</b>	<b>90 411</b>	<b>72 003</b>
Impôts courants	90 411	72 003
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>261 247</b>	<b>361 344</b>
Impôts différés	261 247	361 344
<b>ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>351 658</b>	<b>433 347</b>
Impôts courants	86 197	100 985
Impôts différés	1 117 741	1 000 781
<b>PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS</b>	<b>1 203 938</b>	<b>1 101 766</b>

**5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE**

	31/12/21	31/12/20
AMIFA	11 646	
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MEE</b>	<b>11 646</b>	

**5.11 - IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT & D'EXPLOITATION**

	31/12/2021			31/12/2020		
	VBC	Cumul AMT	VNC	VBC	Cumul AMT	VNC
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 766 364</b>	<b>-2 498 573</b>	<b>5 267 791</b>	<b>9 520 464</b>	<b>-1 963 741</b>	<b>7 556 723</b>
Terrains et constructions	4 714 200	-343 263	4 370 937	2 872 810	-293 513	2 579 297
Équipement, mobilier, installations	1 020 944	-1 003 887	17 057	994 918	-856 760	138 158
Biens mobiliers données en location	157 048	-157 048		394 660	-44 184	350 476
Autres immobilisations	1 495 997	-994 375	501 622	4 794 571	-769 284	4 025 287
Droits d'utilisation des contrats de location	642 076	-263 901	378 175	661 824	-198 319	463 505
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>676 087</b>	<b>-518 749</b>	<b>157 338</b>	<b>624 318</b>	<b>-481 350</b>	<b>142 968</b>
Logiciels informatiques acquis	6 041	-4 519	1 522	5 121	-4 024	1 097
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	670 046	-514 230	155 816	619 197	-477 326	141 871
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>4 557 984</b>		<b>4 557 984</b>	<b>2 430 789</b>	<b>-137 577</b>	<b>2 293 212</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 435</b>	<b>-3 017 322</b>	<b>9 983 113</b>	<b>12 575 571</b>	<b>-2 582 668</b>	<b>9 992 903</b>

**5.12 - ECARTS D'ACQUISITION** en milliers de dhs

	31/12/2021	31/12/20
<b>Valeur brute comptable en début de période</b>	<b>306 908</b>	<b>306 908</b>
<b>Cumul des dépréciations en début de période</b>		
<b>Valeur nette comptable en début de période</b>	<b>306 908</b>	<b>306 908</b>
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
<b>Valeur brute comptable en fin de période</b>	<b>306 908</b>	<b>306 908</b>
<b>Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période</b>		
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>306 908</b>	<b>306 908</b>

**5.14 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Provision/risques d'exécution: engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	223 220	154 387
Autres provisions pour risques et charges	112 808	200 901
<b>TOTAL</b>	<b>336 028</b>	<b>355 288</b>

**5.17 - PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT**

	31/12/21	31/12/20
Passifs financiers détenus à des fins de transactions		
Passifs financiers à la JV par résultat sur option	28 971	14 015
<b>TOTAL</b>	<b>28 971</b>	<b>14 015</b>

**5.19 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES** en milliers de dhs

INSTRUMENTS DE DETTE A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	en milliers de dhs		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	5 554 968	51 775	-2 349
Obligations			
Autres titres de créance négociables	128 184		
<b>TOTAL</b>	<b>5 683 152</b>	<b>51 775</b>	<b>- 2 349</b>
impôts		19 157	869
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	5 683 152	32 619	- 1 480
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	en milliers de dhs		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	343 211	45 928	-84 027
<b>TOTAL</b>	<b>343 211</b>	<b>45 928</b>	<b>- 84 027</b>
Impôts		16 994	27 609
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	343 211	28 935	- 56 419

**5.7 TITRES AU COÛT AMORTI** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>3 284 945</b>	<b>3 316 717</b>
BDT et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 284 945	3 316 717
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
<b>TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI BRUT</b>	<b>3 284 945</b>	<b>3 316 717</b>
Dépréciation		
<b>TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI NET</b>	<b>3 284 945</b>	<b>3 316 717</b>

**5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	9 735	2 706
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2 557 813	1 803 366
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>2 567 548</b>	<b>1 806 072</b>
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	263 213	159 627
Charges à payer et produits constatés d'avance	644 526	501 923
Autres créditeurs et passifs divers	1 104 478	1 634 312
Dettes locatives	395 890	478 253
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>2 408 107</b>	<b>2 774 115</b>

**5.15 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT** en milliers de dhs

	AF / transaction	Autres AF à la JVR
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	576 710	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	3 411 999	126 640
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT</b>	<b>3 988 709</b>	<b>126 640</b>

**5.16 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES** en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Actifs financiers à la JV par capitaux propres</b>	<b>6 026 364</b>	<b>3 779 982</b>
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5 683 152	3 451 777
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	343 212	328 205
<b>Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables</b>	<b>5 683 152</b>	<b>3 451 777</b>
BDT et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	5 554 968	3 449 067
Autres titres de créance négociables	128 184	
Obligations		2 710
<b>Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables</b>	<b>343 212</b>	<b>328 205</b>
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	343 212	328 205



## 5.20 - ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dhs						
Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2	ECL Lifetime	Bucket 3	ECL Lifetime
Encours Bilan au 2020.Décembre		81 753 608		5 376 622		8 017 080
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre		11 805 907				
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre		-640 809		-750 299		-4 072 445
Encours Bilan au 2021.Décembre		86 154 110		5 172 864		8 906 372
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre		13 949 703				
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre		-676 660		-866 791		-4 888 443
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2	ECL Lifetime	Bucket 3	ECL Lifetime
Encours Bilan au 2020.Décembre		1 062 915				
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre						
Encours Bilan au 2021.Décembre		3 367 815				
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre						
Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2	ECL Lifetime	Bucket 3	ECL Lifetime
Encours Bilan au 2020.Décembre		3 451 781				
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre		-4				
Encours Bilan au 2021.Décembre		5 683 152				
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre						
Titres au coût amorti :	Bucket 1	ECL 12 mois	Bucket 2	ECL Lifetime	Bucket 3	ECL Lifetime
Encours Bilan au 2020.Décembre		3 316 717				
Encours Hors Bilan au 2020.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2020.Décembre						
Encours Bilan au 2021.Décembre		3 284 945				
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre						
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre						

## 5.21 - CONTRATS DE LOCATION (Preneur)

en milliers de dhs						
	31/12/20	Augmentations	Diminutions	Autres		31/12/21
<b>Immobilier</b>						
Valeur brut	621 032	19 017	- 17 207	- 11 950		610 891
Amortissements et dépréciations	- 177 655	-85 624	16 933	3 240	-	- 243 106
<b>Total Immobilier</b>	<b>443 377</b>	<b>-66 607</b>	<b>- 274</b>	<b>- 8 711</b>		<b>367 785</b>
<b>Mobilier</b>						
Valeur brut	40 792	833	- 9 445	- 996		31 185
Amortissements et dépréciations	- 20 666	-10 129	9 309	691	-	- 20 795
<b>Total Mobilier</b>	<b>20 126</b>	<b>-9 295</b>	<b>- 136</b>	<b>- 305</b>		<b>10 390</b>
<b>Total droit d'utilisation</b>	<b>463 504</b>	<b>- 75 903</b>	<b>- 410</b>	<b>- 9 016</b>		<b>378 175</b>
<b>Variation de l'obligation locative</b>	<b>31/12/20</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Remboursements</b>	<b>Autres</b>		<b>31/12/21</b>
<b>Dette locative</b>	<b>478 253</b>	<b>22 516</b>	<b>- 95 579</b>	<b>- 9 299</b>		<b>395 892</b>

## 2.1 - MARGE D'INTERETS

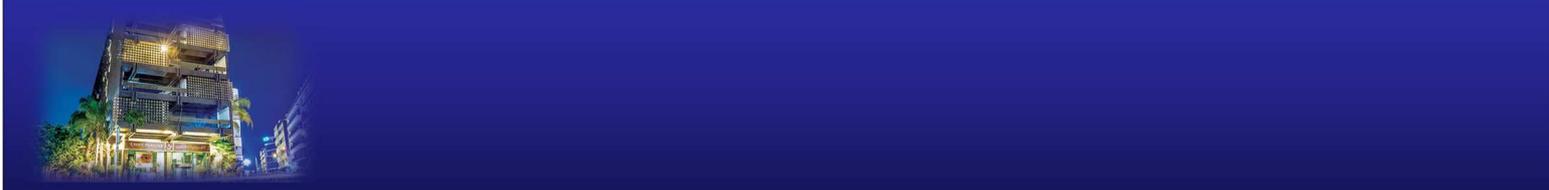
en milliers de dhs						
	31/12/21			31/12/20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>5 036 360</b>	<b>- 1 149 427</b>	<b>3 886 933</b>	<b>4 710 542</b>	<b>- 1 135 200</b>	<b>3 575 342</b>
Comptes et prêts/emprunts	5 008 893	- 1 149 533	3 859 360	4 655 682	- 1 080 820	3 574 862
Opérations de pensions		106	106	- 131	- 10 527	- 10 658
Opérations de location financement	27 467		27 467	54 991	- 43 853	11 138
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>32 035</b>	<b>- 427 336</b>	<b>- 395 301</b>	<b>4 728</b>	<b>- 477 852</b>	<b>- 473 124</b>
Comptes et prêts sur emprunts	30 565	- 335 248	- 304 683	769	- 324 458	- 323 689
Opérations de pensions	1 470	- 92 088	- 90 618	3 959	- 153 394	- 149 435
<b>Emprunts émis par le groupe</b>		<b>- 208 667</b>	<b>- 208 667</b>		<b>- 211 597</b>	<b>- 211 597</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>						
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>						
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>1 948</b>		<b>1 948</b>	<b>2 216</b>		<b>2 216</b>
Titres à revenus fixes	1 948		1 948	2 216		2 216
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>146 180</b>	<b>- 50 953</b>	<b>95 227</b>	<b>103 205</b>	<b>- 22 205</b>	<b>81 000</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>101 267</b>	<b>- 7 757</b>	<b>93 510</b>	<b>109 285</b>	<b>- 7 586</b>	<b>101 699</b>
<b>Charges d'intérêts sur dettes locatives</b>		<b>- 13 784</b>	<b>- 13 784</b>		<b>- 16 844</b>	<b>- 16 844</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILES</b>	<b>5 317 790</b>	<b>- 1 857 924</b>	<b>3 459 866</b>	<b>4 929 976</b>	<b>- 1 871 284</b>	<b>3 058 692</b>

## 2.2 - COMMISSIONS NETTES

en milliers de dhs						
	31/12/21			31/12/20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>521 080</b>	<b>- 41 581</b>	<b>479 499</b>	<b>474 786</b>	<b>- 25 178</b>	<b>449 608</b>
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	517 123	- 41 581	475 542	472 686	- 25 178	447 508
Sur titres	3 957		3 957	2 100		2 100
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>40 483</b>		<b>40 483</b>	<b>44 690</b>		<b>44 690</b>
Produits de gestion d'OPCVM						
Produits sur moyens de paiement	40 483		40 483	44 690		44 690
Assurance						
Autres						
<b>TOTAL</b>	<b>561 563</b>	<b>- 41 581</b>	<b>519 982</b>	<b>519 476</b>	<b>- 25 178</b>	<b>494 298</b>

## 2.3 - GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR

en milliers de dhs		
		31/12/20
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat</b>		<b>741 291</b>
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	496 356	634 704
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	372 295	106 587
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres</b>	<b>- 5 088</b>	<b>17 709</b>
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	- 6 376	21 162
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	1 288	3 453



## 2.5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dhs

	31/12/21			31/12/20		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	134 805	- 258 719	- 123 914	29 955	- 226 229	-196 274
<b>TOTAL</b>	<b>134 805</b>	<b>- 258 719</b>	<b>- 123 914</b>	<b>29 955</b>	<b>- 226 229</b>	<b>-196 274</b>

## 2.6 - COÛT DU RISQUE

en milliers de dhs

	31/12/2021	31/12/20
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	- 152 344	46 637
<b>Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois</b>	<b>- 35 851</b>	<b>- 56 880</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	- 35 851	-56 880
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
<b>Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité</b>	<b>- 116 493</b>	<b>103 517</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	- 116 493	103 517
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
<b>Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>- 753 291</b>	<b>- 1 182 767</b>
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	- 753 291	-1 182 767
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	- 194 242	-132 506
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 1 099 876</b>	<b>- 1 268 636</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
<b>Pertes sur prêts et créances irrécouvrables</b>	<b>- 675 208</b>	<b>- 388 867</b>
Récupérations sur prêts et créances	120 204	45 184
Comptabilisés au coût amorti	120 204	45 184
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
<b>Décote sur les produits restructurés</b>		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>- 1 654 880</b>	<b>- 1 612 319</b>

## 2.9 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Charges de personnel	- 1 195 848	-1 205 728
Impôts et taxes	- 41 511	-40 118
Charges externes	- 574 268	-573 027
Autres charges d'exploitation	- 176 786	-162 160
<b>Annulation Charges relatives aux contrats de location</b>	<b>- 1 988 413</b>	<b>- 1 981 033</b>

## 2.10 - DAP DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 243 604	-240 586
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	- 95 753	-111 719
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
<b>TOTAL</b>	<b>- 339 357</b>	<b>- 352 305</b>

## 2.11 - DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-13 785	-16 844
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-95 753	-111 719

## 3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING) , la société de paiement AL FILAHI CASH et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi , AMIFA et l'association Ismailia pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 31 Décembre 2021, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, Immovert , CAM courtage, Vocation loisirs et l'OPCI

## 3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNELS

en milliers de dhs

3.2.1 Résultat par secteur opérationnel	Banque de détail	BFI	SFS	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	3 296 222	890	80 588	65 719	1 021	15 425		3 459 865
Marge sur commissions	516 560	300	2 580	480	28 170	-32 598	4 490	519 982
Produit net bancaire	4 063 218	2 871	83 168	66 801	30 395	85 161	15 586	4 347 200
Résultat brut d'exploitation	2 008 881	-1 810	36 298	9 040	5 453	-9 057	-29 375	2 019 430
Résultat d'exploitation	406 978	-1 222	9 866	- 7 725	5 453	-17 188	-31 612	364 550
Résultat avant impôts	538 382	-11 345	9 957	- 9 166	5 417	-16 635	66 277	582 887
Résultat net	379 929	-9 952	8 191	- 9 166	5 415	-15 061	28 125	387 481
Résultat net part du groupe	378 588	-9 940	8 191	151	3 481	-2 581	28 125	406 014
3.2.2 Actifs et passifs par secteur opérationnel	Banque de détail	BFI	SFS	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
<b>TOTAL BILAN</b>	121 626 862	122 581	1 486 307	219 773	480 854	2 556 291	4 107 066	130 599 734
<b>Eléments d'Actifs</b>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 055 131				24 214		36 004	4 115 349
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6 448 101	102 555	248 750	- 18 148	- 16 535	-203 723	-37 137	6 026 363
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	3 344 164		423		21 772	1 443	13	3 367 815
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	89 613 682		1 503 305	194 714		2 489 751		93 801 452
Titres au coût amorti	3 264 058					20 887		3 284 945
<b>Eléments du Passif</b>								
Dettes envers les ECA	13 187 777		473 780					13 661 557
Dettes envers la clientèle	90 642 793		9 306		206 522	1 045 801		91 904 422
Capitaux propres	8 298 693	-20 876	54 373	88 567	51 026	-17 322	189 302	8 535 017

## 2.7 - GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Immo. Corp. et incorp. d'exploitation</b>	<b>176 621</b>	<b>159 563</b>
Plus-value de cession	176 621	159 563
Moins-value de cession		
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-value de cession		
Moins-value de cession		
<b>Autres</b>	<b>43 632</b>	<b>-167 641</b>
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>220 253</b>	<b>-8 078</b>

## 2.8 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dhs

2.8.1 Impôts courants et impôts différés	31/12/21	31/12/20
Impôts courants	90 411	72 003
Impôts différés	261 247	361 344
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>351 658</b>	<b>433 347</b>
Impôts courants	86 197	100 985
Impôts différés	1 117 741	1 000 781
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>1 203 938</b>	<b>1 101 766</b>

## 2.8.2 Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

31/12/21 31/12/20

Charge d'impôts courants		-57 365
Charge nette d'impôts	-138 041	160 421
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>- 195 406</b>	<b>80 503</b>

## 2.8.3 Le taux effectif d'impôt

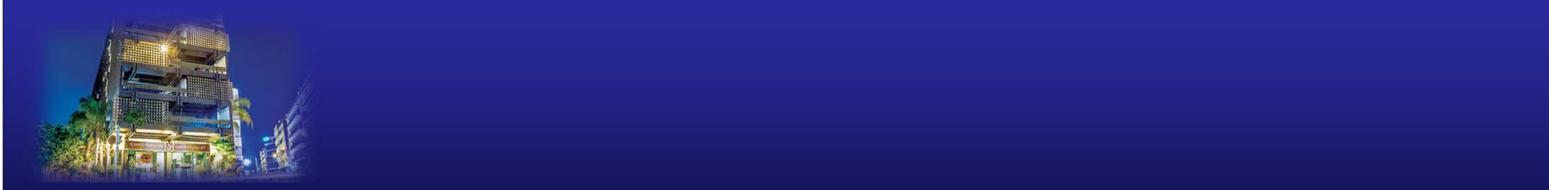
31/12/21 31/12/20

Résultat net	582 886	124 181
Charge d'impôt sur les bénéfices	-195 406	81 192
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>-34%</b>	<b>65%</b>

## 2.8.4 Analyse du taux effectif d'impôt

31/12/21 31/12/20

Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	3%	102%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>34%</b>	<b>-65%</b>



### 3.3. VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

en milliers de dhs

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/21		
	Encours sains	CES	Provisions
MAROC	3 367 815		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
<b>Total en principal</b>	<b>3 367 815</b>		
Créances rattachées			
Provisions			
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>	<b>3 367 815</b>		

3.3.1 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	31/12/21				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	91 326 974	8 906 372	- 4 888 443	- 866 791	- 676 660
Europe					
Afrique					
Autres					
<b>TOTAL</b>	<b>91 326 974</b>	<b>8 906 372</b>	<b>- 4 888 443</b>	<b>- 866 791</b>	<b>- 676 660</b>

#### 6.1 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Engagements de financements donnés</b>	<b>9 300 508</b>	<b>8 037 950</b>
Aux établissements de crédit	26 500	4 949
A la clientèle	9 274 008	8 033 000
Autre engagements en faveur de la clientèle		
<b>Engagements de financement reçus</b>		
Des établissements de crédit	105 164	
De la clientèle	105 164	

#### 6.2 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>4 285 775</b>	<b>3 517 725</b>
D'ordre des établissements de crédit	22 524	
D'ordre de la clientèle	4 263 251	3 517 725
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2 456 255	1 763 835
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1 806 996	1 753 890
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>5 849 488</b>	<b>27 271</b>
Des établissements de crédit	5 822 217	
De l'état et d'autres organismes de garantie	27 271	27 271

#### 7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

en milliers de dhs

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES A LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS	31/12/21	31/12/20
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	223 220	154 387
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
<b>TOTAL</b>	<b>223 220</b>	<b>154 387</b>

#### 7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

31/12/20

	31/12/21	31/12/20
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>

#### 7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Charge normale de l'exercice	14 182	8 370
Charge d'intérêt	5 935	4 277
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
<b>Coût net de la période</b>	<b>20 117</b>	<b>12 647</b>
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

#### 7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Dette actuarielle d'ouverture</b>	<b>154 387</b>	<b>150 238</b>
Charge normale de l'exercice	14 182	8 370
Charge d'intérêt	5 935	4 277
Écarts d'expérience	6 747	13 828
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	- 37 547	-
Indemnités supplémentaires		22 326
Autre	79 516	
<b>Dette actuarielle de clôture</b>	<b>223 220</b>	<b>154 387</b>
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

#### 8.1 - COMPOSITION DU CAPITAL

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Etat Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10%	10%
<b>TOTAL</b>	<b>42 276 765</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

en milliers de dhs

Résultat par action	31/12/21	31/12/20
Nombre Actions		42 276 765
Résultat Part Groupe	406 014	265 859
<b>RESULTAT PAR ACTION (DHS)</b>	<b>9,60</b>	<b>6,29</b>

#### 8.4 - PARTIES LIÉES

en milliers de dhs

Relation entre les sociétés consolidées du groupe	31/12/21	31/12/20
<b>Prêts, avances et titres</b>	<b>- 2 879 513</b>	<b>- 1 800 300</b>
Comptes ordinaires	-2 649 747	-1 546 999
Prêts		
Titres	-229 766	-253 301
Opération de location financement		
<b>Actif divers</b>	<b>-</b>	<b>- 4 511 238</b>

<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>- 7 390 751</b>	<b>- 2 091 099</b>
<b>Dépôts</b>	<b>- 2 676 748</b>	<b>- 1 574 000</b>
Comptes ordinaires	-676 347	-709 532
Autres emprunts	-2 000 400	-864 468
Dettes représentées par un titre		
<b>Passif divers</b>	<b>- 4 714 003</b>	<b>- 517 099</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>- 7 390 751</b>	<b>- 2 091 099</b>
<b>Engagements de financement et de garantie</b>		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES	31/12/21	31/12/20
Intérêts et produits assimilés	- 113 380	- 58 691
Intérêts et charges assimilées		86 593
Commissions (produits)	- 41 297	- 15 093
Commissions (charges)	4 416	3 951
<b>Prestations de services données</b>		
<b>Prestations de services reçues</b>		
Loyers reçus		
Autres	- 137 709	15 043

#### AUTRES ETATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

#### FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 032 621</b>	<b>12 470 395</b>
Fonds propres de base	9 235 759	9 346 762
Fonds propres réglementaires	2 796 862	3 123 633
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	6 881 773	6 468 602
Risque de marché en approche standard	208 442	185 251
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	591 748	606 212
<b>RATIO DE FONDS PROPRES (minimum exigible 9%)</b>	<b>9,62%</b>	<b>10,30%</b>
<b>RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL (minimum exigible 12%)</b>	<b>12,53%</b>	<b>13,74%</b>

**FONDS PROPRES TAMWIL EL FELLAH**

	31/12/21	31/12/20
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>102 836</b>	<b>132 462</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1</b>	<b>102 836</b>	<b>102 462</b>
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	102 836	102 462
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125 000	125 000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	- 21 973	- 22 155
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles	- 191	
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>		<b>30 000</b>
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		30 000
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie2 (T2)		
<b>TOTAL RISQUES</b>	<b>41 592</b>	<b>44 851</b>
EXIGENCE/Risque de crédit	41 592	44 851
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
<b>RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>19,78%</b>	<b>18,28%</b>
<b>RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL</b>	<b>19,78%</b>	<b>23,63%</b>



# RAPPORT DES CAC SUR COMPTES CONSOLIDÉS

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 535 017 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 387 481. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

#### Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 93 791 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 6 442 dont :

- MMAD 677 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 877 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 4 888 sur les encours classés en (Stage 3).



L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

#### Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

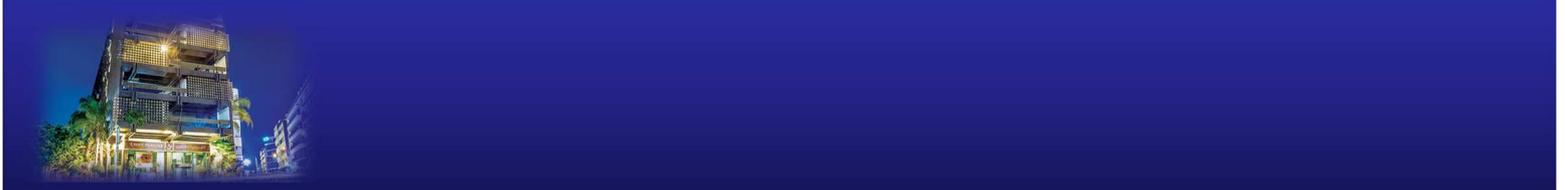
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas



adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés.

Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Casablanca, le 29 avril 2022

#### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Othman Sijouj - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 29 66 71

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**

COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé



## I- NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

### 1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

#### Présentation générale des créances

- ✦ Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- ✦ Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- ✦ Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- ✦ Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- ✦ Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- ✦ Créances en souffrance sur la clientèle
- ✦ Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- ✦ Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- ✦ Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de:
  - 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - 50 % pour les créances douteuses,
  - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- ✦ Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- ✦ Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- ✦ Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

### 2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- ✦ Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- ✦ Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



### 3. PORTEFEUILLES DE TITRES

#### 3.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit. Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

#### 3.2. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

#### 3.3. Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

#### 3.4. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- ✦ Titres de participation;
- ✦ Participations dans les entreprises liées;
- ✦ Titres de l'activité du portefeuille;
- ✦ Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

#### 3.5. Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

### 4. LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVISES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

### 5. LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.



## 6. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation	20ans
Mobilier de bureau	10ans
Matériel informatique	5ans
Matériel roulant	5ans
Agencements, aménagements et installations	5ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

## 7. CHARGES À REPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

## 8. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

### Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...). Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

### Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

## 9. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.



## II- ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN			en milliers de dhs	
ACTIF	31/12/21	31/12/20		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CP	6 619 812	8 451 736		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 444 909	1 774 005		
A vue	3 864 429	1 517 474		
A terme	580 480	256 531		
Créances sur la clientèle	89 136 754	85 774 611		
Crédits de trésorerie et à la consommation	43 312 201	38 346 251		
Crédits à l'équipement	22 677 785	20 701 293		
Crédits immobiliers	17 077 444	17 247 228		
Autres crédits & financement participatifs	6 069 325	9 479 838		
Créances acquises par affacturage	1 138 498	808 636		
Titres de transaction et de placement	9 664 318	8 364 439		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6 079 902	5 049 365		
Autres titres de créance	128 184	2 657		
Titres de propriété	3 456 232	3 312 418		
Autres actifs	4 877 354	4 505 103		
Titres d'investissement	3 264 058	3 285 792		
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 264 058	3 285 792		
Autres titres de créance				
Titres de participation et emplois assimilés	860 320	765 822		
Participations dans les entreprises liées	609 658	668 194		
Autres titres de Participations et emplois assimilés	250 662	97 628		
Titres de Moudaraba & Moucharaka				
Créances subordonnées	280	560		
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	787 281	605 154		
Immobilisations données en crédit-bail et en location				
Immobilisations données en Ijara				
Immobilisations incorporelles	450 510	424 197		
Immobilisations corporelles	6 474 700	6 471 144		
<b>TOTAL</b>	<b>127 718 793</b>	<b>121 231 199</b>		

HORS BILAN			en milliers de dhs	
ENGAGEMENTS DONNÉS	31/12/21	31/12/20		
Engagements de financement donnés en faveur d'ECA	132 475	36 815		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9 026 661	7 726 482		
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	527 316	524 885		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 263 251	3 517 725		
Titres achetés à réméré				
Autres titres à livrer				
ENGAGEMENTS RECUS	5 927 382			
Engagements de financement reçus d'ECA	105 165			
Engagements de garantie reçus d'ECA	5 822 217			
Engagements de garantie reçus de l'Etat et divers				
Titres vendus à réméré				
Autres titres à recevoir				

COMPTE DE RÉSULTAT			en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>6 299 073</b>	<b>6 175 215</b>		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	32 180	25 075		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 956 441	4 497 323		
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	187 975	181 878		
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	32 141	27 630		
Commissions sur prestations de service	525 602	490 545		
Autres produits bancaires	564 735	952 763		
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et WBI reçus				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 150 424</b>	<b>2 258 778</b>		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	428 492	472 653		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 149 426	1 091 347		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	206 315	211 597		
Autres charges bancaires	366 190	483 181		
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et WBI reçus				
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 148 649</b>	<b>3 916 437</b>		
Produits d'exploitation non bancaire	156 037	169 074		
Charges d'exploitation non bancaire	96 437	101 917		
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 007 004</b>	<b>1 988 312</b>		
Charges de personnel	1 120 919	1 124 223		
Impôts et taxes	38 014	37 349		
Charges externes	625 048	607 002		
Autres charges générales d'exploitation	50 949	42 542		
DAP des immobilisations	172 074	177 196		
<b>DAP ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>2 259 168</b>	<b>2 073 622</b>		
DAP pour créances et engagements par signature	1 067 458	912 898		
Pertes sur créances irrécouvrables	649 540	345 507		
Autres dotations aux provisions	542 169	815 216		
<b>REPRISES DE PROV. ET RÉCUP. SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>597 302</b>	<b>507 801</b>		
Reprises de prov. pour créances et engagements par signature	402 673	442 343		
Récupérations sur créances amorties	116 903	43 268		
Autres reprises de provisions	77 726	22 190		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>539 380</b>	<b>429 461</b>		
Produits non courants	3 467	3 503		
Charges non courantes	149 428	147 179		
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>393 419</b>	<b>285 785</b>		
Impôts sur les résultats	52 477	77 521		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>340 942</b>	<b>208 264</b>		

PASSIF			en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20		
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>13 306 544</b>	<b>14 767 616</b>		
A vue	1 695 829	1 703 022		
A terme	11 610 715	13 064 594		
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>90 702 574</b>	<b>83 291 413</b>		
Comptes à vue créditeurs	47 822 317	43 544 786		
Comptes d'épargne	14 029 495	13 464 256		
Dépôts à terme	26 367 002	23 051 662		
Autres comptes créditeurs	2 483 760	3 230 709		
<b>Titres de créance émis</b>	<b>7 997 069</b>	<b>7 540 681</b>		
Titres de créance négociables	7 997 069	7 540 681		
Emprunts obligataires				
Autres titres de créance émis				
<b>Autres passifs</b>	<b>1 122 866</b>	<b>1 646 730</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 091 796</b>	<b>1 827 121</b>		
<b>Provisions réglementées</b>				
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157		
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 531 123</b>	<b>4 531 760</b>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>				
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>3 391 045</b>	<b>2 800 467</b>		
<b>Capital</b>	<b>4 227 677</b>	<b>4 227 677</b>		
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>				
<b>Report à nouveau (+/-)</b>				
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>				
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>340 942</b>	<b>208 264</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>127 718 793</b>	<b>121 231 199</b>		

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION			en milliers de dhs	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	31/12/21	31/12/20		
Intérêts et produits assimilés	5 176 596	4 704 276		
Intérêts et charges assimilées	1 784 234	1 775 597		
<b>MARGE D'INTÉRÊT</b>	<b>3 392 362</b>	<b>2 928 679</b>		
Commissions perçues	525 602	490 545		
Commissions servies	10 811	11 969		
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>514 791</b>	<b>478 576</b>		
Résultat des opérations sur titres de transaction	201 345	423 130		
Résultat des opérations sur titres de placement	93 245	72 428		
Résultat des opérations de change	162 061	205 398		
Résultat des opérations sur produits dérivés				
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>456 651</b>	<b>700 957</b>		
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka				
Divers autres produits bancaires	47 187	38 533		
Diverses autres charges bancaires	262 342	230 308		
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 148 649</b>	<b>3 916 437</b>		
Résultat des opérations sur immobilisations financières	1 543	-25 677		
Autres produits d'exploitation non bancaire	156 037	169 074		
Autres produits d'exploitation non bancaire	96 437	101 917		
Charges générales d'exploitation	2 007 004	1 988 312		
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 202 789</b>	<b>1 969 605</b>		
Dotations nettes des reprises aux provisions pour CES	1 197 423	772 794		
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	465 986	767 350		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>539 380</b>	<b>429 461</b>		
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>- 145 961</b>	<b>- 143 676</b>		
Impôts sur les résultats	52 477	77 521		
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>340 942</b>	<b>208 264</b>		
<b>II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>				
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>340 942</b>	<b>208 264</b>		
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	172 074	177 196		
DAP pour dépréciation des immobilisations financières	983	26 867		
Dotations aux provisions pour risques généraux	210 000	355 000		
Dotations aux provisions réglementées		100 800		
Dotations non courantes				
Reprises de provisions	77 726	22 190		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	147 630	163 927		
Moins-values de cession sur immobilisations incorp. & corporelles				
Plus-values de cession sur immobilisations financières				
Moins-values de cession sur immobilisations financières				
Reprises de subventions d'investissement reçues				
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>498 643</b>	<b>682 009</b>		
Bénéfices distribués				
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>498 643</b>	<b>682 009</b>		

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS			en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20		
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS</b>				
<b>OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>				
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>495 655</b>	<b>597 001</b>		
Sommes dues par l'Etat	412 335	492 344		
Divers autres débiteurs	83 321	104 658		
<b>VALEURS ET EMPLOIS DIVERS</b>	<b>2 891 828</b>	<b>2 430 790</b>		
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>1 489 870</b>	<b>1 477 312</b>		
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>4 877 354</b>	<b>4 505 103</b>		


**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
Produits d'exploitation bancaire perçus	6 299 073	6 175 215
Récupérations sur créances amorties	116 903	43 268
Produits d'exploitation non bancaire perçus	159 504	172 576
Charges d'exploitation bancaire versées	-3 929 194	-3 867 867
Charges d'exploitation non bancaire versées	-245 865	-249 096
Charges générales d'exploitation versées	-2 007 004	-2 012 233
Impôts sur les résultats versés	-52 477	-77 521
<b>I. Flux de trésorerie nets provenant du CPC</b>	<b>340 942</b>	<b>184 343</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 670 903	931 737
Créances sur la clientèle	-3 874 132	-5 931 706
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-1 372 643	4 076 634
Autres actifs	-372 250	-1 002 415
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-1 461 072	2 445 747
Dépôts de la clientèle	7 452 684	4 573 474
Titres de créance émis	456 389	48 317
Autres passifs	-523 863	245 109
<b>II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>- 2 365 790</b>	<b>5 386 897</b>
<b>III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)</b>	<b>- 2 024 848</b>	<b>5 571 239</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	695 302	912 149
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-501 741	-173 760
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
<b>IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement</b>	<b>193 562</b>	<b>738 389</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	-637	200 465
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
<b>V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement</b>	<b>- 637</b>	<b>200 465</b>
<b>VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)</b>	<b>- 1 831 923</b>	<b>6 510 093</b>
<b>VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>8 451 735</b>	<b>1 941 642</b>
<b>VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 619 812</b>	<b>8 451 735</b>

**CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS**

en milliers de dhs

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/21	31/12/20
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	<b>5 243 312</b>	<b>83 339</b>	<b>430 830</b>	<b>594 984</b>	<b>6 352 465</b>	<b>8 249 376</b>
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION</b>						
Au jour le jour						
A terme						
<b>COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>2 755 165</b>			<b>2 755 165</b>	<b>100 000</b>
Au jour le jour		2 755 165			2 755 165	100 000
A terme						
<b>PRÊTS FINANCIERS</b>			<b>580 480</b>		<b>580 480</b>	<b>256 531</b>
<b>AUTRES CRÉANCES</b>						<b>1</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR</b>						
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>					<b>110</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>110</b>			<b>110</b>	<b>17</b>

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

en milliers de dhs

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			31/12/21	31/12/20
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>	<b>889 295</b>	<b>104 975</b>	<b>17 809 793</b>	<b>21 090 865</b>	<b>39 894 928</b>	<b>34 942 226</b>
Comptes à vue débiteurs	687 016	104 975	8 440 252	5 866 288	15 098 531	14 387 265
Créances commerciales sur le Maroc	2 279		1 485 181	1 102 861	2 590 321	2 596 290
Crédits à l'exportation			247 872	58 032	305 904	272 506
Autres crédits de trésorerie	200 000		7 636 488	14 063 685	21 900 173	17 686 166
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>2 036 053</b>	<b>2 036 053</b>	<b>2 054 522</b>
<b>CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>763 920</b>		<b>10 193 347</b>	<b>10 630 036</b>	<b>21 587 303</b>	<b>19 472 751</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>			<b>7 413 846</b>	<b>9 239 484</b>	<b>16 653 330</b>	<b>16 585 600</b>
<b>AUTRES CRÉDITS</b>	<b>50 000</b>	<b>5 389 048</b>	<b>159 167</b>	<b>-1 966 387</b>	<b>3 631 828</b>	<b>7 215 772</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFECTURAGE</b>	<b>1 110 365</b>		<b>18 579</b>		<b>1 128 944</b>	<b>808 636</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS A RECEVOIR</b>				<b>2 895 815</b>	<b>2 895 815</b>	<b>3 239 673</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>			<b>1 456 391</b>	<b>980 662</b>	<b>2 437 053</b>	<b>2 264 066</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 813 580</b>	<b>5 494 023</b>	<b>37 051 123</b>	<b>44 906 528</b>	<b>90 265 254</b>	<b>86 583 247</b>

**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR**

en milliers de dhs

TITRES	ECA	Émetteurs publics	Émetteurs privés		31/12/21	31/12/20
			Financiers	Non financiers		
<b>TITRES CÔTÉS</b>	<b>3 456 232</b>	<b>9 472 144</b>			<b>12 928 376</b>	<b>11 650 230</b>
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		9 343 960			9 343 960	8 335 156
Obligations		128 184			128 184	2 657
Autres titres de créance						
Titres de propriété	3 456 232				3 456 232	3 312 417
<b>TITRES NON CÔTÉS</b>						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
<b>TOTAL</b>	<b>3 456 232</b>	<b>9 472 144</b>			<b>12 928 376</b>	<b>11 650 230</b>


**VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT**

en milliers de dhs

	Valeur Comptable Brute	Valeur Actuelle	Valeur de Remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>4 094 703</b>	<b>4 094 703</b>	<b>4 227 008</b>			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	576 710	576 710	711 000			
Obligations	128 184	128 184	126 198			
Autres titres de créance						
Titres de propriété	3 389 810	3 389 810	3 389 810			
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>5 516 474</b>	<b>5 621 385</b>	<b>5 227 117</b>	<b>51 775</b>	<b>26 630</b>	<b>26 630</b>
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5 425 770	5 554 968	5 160 700	51 775	2 349	2 349
Obligations	22 500				22 500	22 500
Autres titres de créance						
Titres de propriété	68 203	66 417	66 417		1 781	1 781
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 209 113</b>	<b>3 404 694</b>	<b>3 146 795</b>	<b>203 458</b>	<b>1 977</b>	<b>1 278</b>
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3 209 113	3 404 694	3 146 795	203 458	1 977	1 278
Obligations						
Autres titres de créance						
<b>TOTAL</b>	<b>12 820 289</b>	<b>13 120 782</b>	<b>12 600 919</b>	<b>255 233</b>	<b>28 607</b>	<b>27 908</b>

**TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS**

en milliers de dhs

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%		8	
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%		100	
SOGETA	Agriculture		0,00%		300	
SUNABEL	Agriculture	190 173	0,38%	311		
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%		197	
FRUMAT	Agro-Industrie		0,00%		14 499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71 000	20,00%	14 200		
<b>AGRICULTURE &amp; PÊCHE</b>				<b>14 511</b>	<b>15 154</b>	
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125 000	100,00%	102 844	22 156	
HOLDAGRO	Agro-Industrie	36 376	99,66%	36 251		
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%	1 795		
SWIFT	Service		0,00%	23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%	10 000		
DAR ADDAMANE	Banque	75 000	0,73%	548		
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	5 525	3 257	
IGRANE	Fonds d'investissement	24 600	15,87%	3 905		
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1 000	18,00%	48	132	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150 000	7,17%	5 556	5 194	
FIROGEST	Société de gestion	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	818	6 682	
FINEA	Nantissement de marchés	200 000	0,22%	560		316
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%	356		
CAM LEASING	Leasing	100 000	100,00%	73 595	26 405	
AL FILAHI CASH	Société de financement	23 750	100,00%	23 750		
CAM COURTAGE	Courtier en assurance	100	100,00%	100		
MSIN	Société de bourse	10 000	80,00%	15 410		8 000
MSIN GESTION	Société de gestion	5 000	30,00%	1 487	13	
SGFG	Gestion de Fonds	1 000	5,88%	59		
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%	11 765		
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400 000	51,00%	204 000		
AFREXIMBANK	Banque	47 500 000	0,06%	4 727		737
AMIFA	Micro finance	47 011	40,00%	18 148		
<b>BANQUE, FINANCE &amp; SERVICES</b>				<b>522 923</b>	<b>63 839</b>	<b>9 053</b>
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	15 818	747	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10 000	100,00%	2 726	7 274	
IMMOVERT CAPITAL	SCI	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537 000	12,64%	67 879		
CASA PATRIMOINE		31 000	1,61%	500		
DIVERS				87 044	8 020	
DOTATIONS DIVERSES				235 842	65 018	
<b>TOTAL</b>				<b>860 220</b>	<b>152 030</b>	<b>9 053</b>

**CRÉANCES SUBORDONNÉES**

en milliers de dhs

Créances	MONTANTS				Dont Entreprises liées et apparentées	
	31/12/21		31/12/20		31/12/21	31/12/20
	Brut 1	Provisions 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées	280		560		280	560
Établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>		<b>560</b>		<b>280</b>	<b>560</b>

**DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS**

en milliers de dhs

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/21	31/12/20
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS</b>		<b>282 789</b>	<b>1 397 169</b>		<b>1 679 958</b>	<b>287 865</b>
<b>VALEURS DONNÉES EN PENSION</b>	<b>4 036 153</b>		<b>1 000 091</b>		<b>5 036 244</b>	<b>7 741 341</b>
Au jour le jour						1 375 955
A terme	4 036 153		1 000 091		5 036 244	6 365 386
<b>EMPRUNTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>4 012 000</b>	<b>898 408</b>	<b>560 000</b>		<b>5 470 408</b>	<b>5 201 000</b>
Au jour le jour						
A terme	4 012 000	898 408	560 000		5 470 408	5 201 000
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>				<b>1 055 504</b>	<b>1 055 504</b>	<b>1 472 898</b>
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>20 786</b>	<b>128</b>		<b>20 914</b>	<b>41 192</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS A PAYER</b>	<b>31 255</b>	<b>9 232</b>		<b>3 030</b>	<b>43 516</b>	<b>23 320</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 079 408</b>	<b>1 211 215</b>	<b>2 957 388</b>	<b>1 058 534</b>	<b>13 306 545</b>	<b>14 767 616</b>


**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

en milliers de dhs

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>886 284</b>	<b>61 345</b>			<b>947 629</b>	<b>462 087</b>	<b>35 032</b>		<b>497 119</b>	<b>450 510</b>
- Droit au bail	20 149				20 149	8 170			8 170	11 979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	866 135	61 345			927 480	453 917	35 032		488 949	438 531
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 649 507</b>	<b>859 358</b>	<b>761 535</b>		<b>8 747 331</b>	<b>2 178 364</b>	<b>184 921</b>	<b>90 655</b>	<b>2 272 630</b>	<b>6 474 700</b>
- Immeubles d'exploitation	2 986 655	215 840	188 293		3 014 202	287 957	29 716	56 222	261 450	2 752 751
- Mobilier et matériel d'exploitation	892 643	43 110	838		934 915	764 380	38 576	838	802 119	132 796
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 126 080	71 473	882	13 915	1 210 587	832 148	67 280	305	899 122	311 464
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3 629 269	527 805	571 522		3 585 552	293 879	49 349	33 290	309 939	3 275 613
- Immobilisations en cours	14 861	1 129		13 915	2 075					2 075
<b>TOTAL</b>	<b>9 535 792</b>	<b>920 703</b>	<b>761 535</b>		<b>9 694 960</b>	<b>2 640 451</b>	<b>219 953</b>	<b>90 655</b>	<b>2 769 749</b>	<b>6 925 210</b>

**DEPÔTS DE LA CLIENTÈLE**

en milliers de dhs

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/21	31/12/20
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>COMPTES À VUE CRÉDITEURS</b>	<b>8 300 582</b>	<b>2 541 124</b>	<b>9 422 649</b>	<b>27 491 323</b>	<b>47 755 678</b>	<b>43 499 533</b>
<b>COMPTE D'ÉPARGNE</b>				<b>13 996 874</b>	<b>13 996 874</b>	<b>13 411 255</b>
<b>DÉPÔTS TERME</b>	<b>4 512 272</b>	<b>9 801 765</b>	<b>4 738 294</b>	<b>6 776 702</b>	<b>25 829 033</b>	<b>22 818 127</b>
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>		<b>228 041</b>			<b>228 041</b>	
<b>AUTRES COMPTES CRÉDITEURS</b>	<b>151 800</b>	<b>55</b>	<b>1 428 599</b>	<b>903 306</b>	<b>2 483 760</b>	<b>3 230 709</b>
<b>INTÉRÊTS COURUS À PAYER</b>				<b>409 188</b>	<b>409 188</b>	<b>331 789</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 964 654</b>	<b>12 570 985</b>	<b>15 589 542</b>	<b>49 577 393</b>	<b>90 702 574</b>	<b>83 291 413</b>

**DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS**

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS</b>		
<b>OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES</b>		<b>468 698</b>
<b>CRÉDITEURS DIVERS</b>	<b>318 534</b>	<b>381 158</b>
Sommes dues à l'Etat	202 910	249 000
Sommes dues aux organismes de prévoyance	55 080	45 647
Sommes diverses dues au actionnaires et associés	12 568	12 568
Fournisseurs de biens et services	47 232	46 960
Divers autres créditeurs	743	26 982
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>804 332</b>	<b>796 874</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 122 866</b>	<b>1 646 730</b>

**SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE**

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>3 578</b>	<b>3 578</b>
Subvention KfW reçue	15 785	15 785
Subvention Union Européenne reçue	3 578	3 578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15 785	-15 785
<b>Fonds de garantie Union Européenne</b>	<b>3 578</b>	<b>3 578</b>
<b>Total</b>	<b>7 157</b>	<b>7 157</b>

**CAPITAUX PROPRES**

en milliers de dhs

	31/12/20	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/21
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 800 467</b>	<b>590 579</b>		<b>3 391 045</b>
Réserve légale	100 867	10 414		111 281
Autres réserves	1 256 479	580 165		1 836 644
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 443 120			1 443 120
<b>Capital</b>	<b>4 227 677</b>			<b>4 227 677</b>
Capital appelé	4 227 677			4 227 677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>382 315</b>	- 382 315		
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>				
Dividendes distribués				
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>208 264</b>	- 208 264	<b>340 942</b>	<b>340 942</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 618 722</b>		<b>340 942</b>	<b>7 959 664</b>

**PROVISIONS**

en milliers de dhs

	31/12/20	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/21
<b>PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>5 988 358</b>	<b>1 158 121</b>	<b>452 871</b>		<b>6 693 608</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	5 402 581	1 061 090	400 673		6 062 999
Titres de placement	56 743	17 559	47 672		26 630
Titres de participation et emplois assimilés	153 573	983	2 526		152 030
Titres d'investissement					
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés		74 638			74 638
Autres actifs	375 461	3 851	2 000		377 312
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>1 827 121</b>	<b>469 066</b>	<b>75 200</b>	- 129 191	<b>2 091 796</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	5 483	2 517			8 000
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	1 320 000	210 000	50 000		1 480 000
Provisions pour autres risques et charges	484 957	256 548	25 200	-129 191	587 114
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>7 815 479</b>	<b>1 627 186</b>	<b>528 071</b>	- 129 191	<b>8 785 403</b>

**PLUS OU MOINS VALUES SUR CÉSSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS**

en milliers de dhs

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	VNC	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>761 535</b>	<b>90 655</b>	<b>670 880</b>	<b>818 510</b>	<b>147 630</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>761 535</b>	<b>90 655</b>	<b>670 880</b>	<b>818 510</b>	<b>147 630</b>	



#### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dhs	
	31/12/21	31/12/20
<b>Engagements de financement et de garantie donnés</b>	<b>13 949 703</b>	<b>11 805 907</b>
Engagements de financement en faveur d'ECA	132 475	36 815
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9 026 661	7 726 482
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	527 316	524 885
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4 263 251	3 517 725
<b>Engagements de financement et de garantie reçus</b>	<b>5 927 382</b>	
Engagements de financement et de garantie reçus d'ECA	105 165	
Engagements de garantie reçus d'ECA	5 822 217	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'OG divers		

#### OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

TITRES	31/12/21	31/12/20
<b>OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME</b>	<b>11 041 074</b>	<b>6 275 602</b>
Devises à recevoir	2 859 345	1 017 692
Dirhams à livrer	1 240 090	719 903
Devises à livrer	4 284 316	2 384 764
Dirhams à recevoir	2 657 323	2 153 243
<b>ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS</b>		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
<b>TOTAL</b>	<b>9 923 715</b>	<b>6 275 602</b>

#### DETTES SUBORDONNÉES

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	en milliers de dhs			
						Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (contrevaaleur en KDH)	Montant N (contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (contrevaaleur en KDH)
MAD	210 500		7 ANS	Subordonnées	210 500				
MAD	3 239 500		10 ANS	Subordonnées	3 239 500	73 500			
MAD	1 050 000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1 050 000	50 000			
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 000</b>				<b>4 500 000</b>	<b>123 500</b>			

#### VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS, DES RESSOURCES

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Prêts financier			1 524			574 344		575 868
Engagements	4 654 658	4 614 840	1 029 824	2 583 781	14 955 940	12 408 859	20 120 860	60 368 762
Titres de transaction	3 389 809		576 710					3 966 519
Titres de placement	68 203	139 387	100 899	250 016	2 270 685	834 693	1 830 090	5 493 973
Titres d'investissement					197 528	1 164 173	1 503 065	2 864 766
Créances subordonnées					280			280
Dépôts d'investissement Placés					350 000	437 281		787 281
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>8 112 670</b>	<b>4 754 227</b>	<b>1 708 957</b>	<b>2 833 797</b>	<b>17 774 433</b>	<b>15 419 350</b>	<b>23 454 015</b>	<b>74 057 449</b>

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
Dettes envers les établissements de crédit	3 565 008	1 471 236						5 036 244
Comptes & emprunts de trésorerie à terme	440 000	1 112 000	1 850 000	1 490 000				4 892 000
Emprunts financiers					3 231			3 231
Dettes envers la clientèle	2 557 800	4 973 832	8 913 330	8 822 762	647 289	32 344		25 947 357
Certificats de dépôt émis	165 000	1 511 000	1 670 000	527 000	1 464 500	1 287 000	1 250 000	7 874 500
Dettes subordonnées				140 500	920 000	1 289 500	2 150 000	4 500 000
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>6 727 808</b>	<b>9 068 068</b>	<b>12 433 330</b>	<b>10 980 262</b>	<b>3 035 020</b>	<b>2 608 844</b>	<b>3 400 000</b>	<b>48 253 332</b>

#### VALEURS ET SURETÉS RECUES ET DONNÉES EN GARANTIE

Valeurs et sûretés reçues en garantie	VNC	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Valeurs et sûretés données en garantie	VNC	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

#### CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

Nombre	Montant global des risques	en milliers de dhs		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire



### TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dhs

Nature	Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux	principal	IC	Total
CD	19/04/2017	14/11/2024	7 ANS	3,71	500 000	13 191	513 191
CD	14/11/2019	14/11/2024	5 ANS	3,00	267 000	1 046	268 046
CD	18/02/2020	18/02/2022	2 ANS	2,73	318 000	7 595	325 595
CD	08/05/2020	08/05/2022	2 ANS	2,80	600 000	11 060	611 060
CD	12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,40	500 000	9 539	509 539
CD	15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,40	300 000	5 638	305 638
CD	17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,40	200 000	3 721	203 721
CD	25/06/2020	25/06/2022	2 ANS	2,64	540 000	7 484	547 484
CD	15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,40	200 000	1 027	201 027
CD	18/01/2021	17/01/2022	52 SEMAINES	1,92	165 000	3 054	168 054
CD	18/01/2021	18/01/2023	2 ANS	2,27	112 000	2 451	114 451
CD	18/01/2021	18/01/2026	5 ANS	2,66	210 000	5 384	215 384
CD	16/02/2021	16/02/2023	2 ANS	2,08	90 000	7 590	97 590
CD	16/02/2021	16/02/2026	5 ANS	2,48	260 000	5 696	265 696
CD	19/02/2021	19/02/2023	2 ANS	2,08	100 000	-	100 000
CD	19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50 000	1 212	51 212
CD	23/03/2021	22/03/2022	52 SEMAINES	1,87	264 000	3 881	267 881
CD	23/03/2021	23/03/2023	2 ANS	2,06	142 500	2 308	144 808
CD	01/04/2021	01/04/2023	2 ANS	2,08	260 000	-	260 000
CD	12/04/2021	12/04/2023	2 ANS	2,13	200 000	3 112	203 112
CD	15/04/2021	14/04/2022	52 SEMAINES	1,89	1 329 000	18 965	1 347 965
CD	15/04/2021	15/04/2023	2 ANS	2,10	100 000	1 517	101 517
CD	04/08/2021	02/02/2022	26 SEMAINES	1,66	80 000	550	80 550
CD	04/08/2021	04/08/2023	2 ANS	2,12	100 000	877	100 877
CD	06/08/2021	05/08/2022	52 SEMAINES	1,88	110 000	844	110 844
CD	06/08/2021	06/08/2023	2 ANS	2,11	210 000	1 809	211 809
CD	21/09/2021	21/09/2021	26 SEMAINES	1,67	50 000	234	50 234
CD	21/09/2021	20/09/2022	52 SEMAINES	1,85	115 000	597	115 597
CD	21/09/2021	21/09/2023	2 ANS	2,09	150 000	880	150 880
CD	21/10/2021	20/10/2022	52 SEMAINES	1,86	102 000	374	102 374
CD	11/11/2021	11/11/2028	7 ANS	2,79	200 000	775	200 775
CD	15/11/2021	15/11/2026	5 ANS	2,50	50 000	160	50 160

### VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>ACTIF :</b>	<b>4 523 311</b>	<b>4 520 791</b>
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	71 553	200 003
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	594 984	899 286
Prêts de trésorerie	105 165	
Créances sur la clientèle	3 195 983	2 983 242
Titres de transaction et de placement et investissement	478 430	364 188
Autres actifs	59 048	71 605
Titres de participation et emplois assimilés	18 148	2 467
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
<b>PASSIF :</b>	<b>4 523 311</b>	<b>4 520 791</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 630 681	1 471 242
Dépôts de la clientèle	999 639	704 157
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1 892 991	2 345 392
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
<b>HORS BILAN :</b>		
Engagements donnés	1 775 012	1 208 327
Engagements reçus	105 165	
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	527 316	524 885

### COMMISSIONS en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>COMMISSIONS PERÇUES :</b>	<b>591 079</b>	<b>555 518</b>
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	65 477	64 974
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés prim.		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	2 239	1 995
Commissions sur fonctionnement de compte	193 170	184 515
sur moyens de paiement	235 442	211 990
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	94 751	92 045
Commissions sur opérations de change		
<b>COMMISSIONS VERSÉES</b>	<b>10 811</b>	<b>11 969</b>
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés prim.		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	10 811	11 969
Sur achats et cessions de titres		

### PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dhs

CATÉGORIE DES TITRES	31/12/21	31/12/20
Titres de participations & titres de placement	32 141	27 630
<b>TOTAL</b>	<b>32 141</b>	<b>27 630</b>

### MARGE D'INTERETS

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>INTERETS PERÇUS</b>	<b>5 176 596</b>	<b>4 704 276</b>
IPA sur opérations avec les ECA		32 180
IPA sur opérations avec la clientèle		4 956 441
IPA sur titres de créance		187 975
<b>INTERETS SERVIS</b>	<b>1 784 234</b>	<b>1 775 597</b>
ICA sur opérations avec les ECA		428 492
ICA sur opérations avec la clientèle		1 149 426
ICA sur titres de créance émis		206 315
Charges sur immobilisations		
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>3 392 362</b>	<b>2 928 679</b>

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>PRODUITS</b>	<b>549 689</b>	<b>941 861</b>
Gains sur les titres de transaction	239 622	550 491
Plus-value de cession sur titres de placement	83 731	140 935
Reprise de provision sur dépréciation des TP	47 672	7 625
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	178 664	242 810
<b>CHARGES</b>	<b>93 037</b>	<b>240 904</b>
Pertes sur les titres de transaction	38 276	127 361
Moins-value de cession sur titres de placement	20 599	44 494
Etalement de la prime d'INV / placement		
DAP sur dépréciation des titres de placement	17 559	31 638
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	16 603	37 411
Diverses autres charges bancaires		
<b>RESULTAT</b>	<b>456 651</b>	<b>700 957</b>



#### AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES</b>		
<b>Autres produits bancaires</b>	<b>564 734</b>	<b>952 763</b>
Gains sur titres de transaction	239 622	550 491
Plus-values de cession sur titres de placement	83 731	140 935
Produits sur opérations de change	178 664	242 810
Divers autres produits bancaires	15 046	10 902
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	47 672	7 625
<b>Autres charges bancaires</b>	<b>366 190</b>	<b>483 181</b>
Charges sur emprunts de titres	33 456	95 069
Pertes sur Titres actions / OPCVM	4 820	32 291
Moins-values sur titres de placement	20 599	44 494
Cotisation au fonds de garantie	126 651	119 249
Charges opération de change	16 603	37 411
Commissions sur achats et cession de titres	10 811	11 969
Autres charges	135 591	111 058
Provisions sur titres	17 559	31 638
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE</b>		
<b>Produits d'exploitation non bancaire</b>	<b>156 037</b>	<b>169 074</b>
Dont plus-values de cession d'immobilisation	147 630	163 927
Dont subventions reçues	-	-
Dont autres produits non bancaires	8 407	5 147
<b>Charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>96 437</b>	<b>101 917</b>
Charges sur valeurs et emplois divers	96 437	101 917
Dont moins-values de cession titres de participations	-	-
<b>AUTRES CHARGES</b>		
<b>DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>2 259 168</b>	<b>2 073 622</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>597 302</b>	<b>507 801</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS</b>		
Produits non Courants	3 467	3 503
Charges non Courantes	149 428	147 179

#### VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>4 148 649</b>	<b>3 916 437</b>
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	<b>2 202 789</b>	<b>1 969 605</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>393 419</b>	<b>285 785</b>

#### Passif éventuel (B32 bis)

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision

#### DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

	Solde au début de l'exercice		Opérations de l'exercice		Déclarations TVA de l'exercice		Solde de fin de l'exercice	
	1	2	3	4	5	6	(1+2-3=4)	
<b>A. T.V.A. Facturée</b>	<b>30 917</b>	<b>299 132</b>						
<b>B. T.V.A. Récupérable</b>	<b>12 380</b>	<b>153 115</b>						
sur charge	7 574	102 600			100 781		9 394	
sur immobilisations	4 805	50 515			48 180		7 140	
<b>C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)</b>	<b>18 537</b>	<b>146 016</b>			<b>148 910</b>		<b>15 643</b>	

#### EFFECTIF

en nombre

	31/12/21	31/12/20
Effectifs rémunérés	3 865	3 885
Effectifs utilisés	3 865	3 885
Effectifs équivalent plein temps	3 865	3 885
cadres équivalent plein temps	2 567	2 575
Employés équivalent plein temps	1 298	1 310
Dont effectifs employés à l'étranger		

#### RÉSEAU

en nombre

	31/12/21	31/12/20
Guichets permanents	490	520
Guichets périodiques	1	
Guichets automatiques de la banque	491	520
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

#### COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	31/12/21	31/12/20
Comptes courants	174 258	146 438
Comptes chèques (hors MRE)	463 685	447 165
Comptes MRE	13 500	13 389
Comptes d'épargne	770 347	738 482
Comptes à terme et bons de caisse	3 288	3 048
<b>TOTAL</b>	<b>1 425 078</b>	<b>1 348 522</b>

#### CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1 120 919</b>	<b>1 124 223</b>
Dont salaires & appointements	103 797	106 497
Dont charges d'assurances sociales	85 731	86 716
Dont charges de retraite	102 568	103 624
Dont charges de formation	16 583	16 168
Dont autres charges de personnel	812 240	811 217
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>38 014</b>	<b>37 349</b>
Taxes urbaines & taxes d'édilité	7 456	6 807
Patente	22 416	22 068
Autres impôts & taxes	8 143	8 474
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>625 048</b>	<b>607 002</b>
Loyers de crédit-bail et de location	164 472	134 687
Frais d'entretien et de réparation	137 901	129 134
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	35 497	37 324
Transports et déplacements	44 830	49 998
Publicité, publications et relations publiques	52 905	53 115
Autres charges externes	189 444	202 743
<b>Autres charges générale d'exploitation</b>	<b>50 949</b>	<b>42 542</b>
<b>DAP des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>172 074</b>	<b>177 196</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 007 004</b>	<b>1 988 312</b>

#### PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dhs

	31/12/20
<b>I - RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>340 942</b>
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	340 942
. Perte nette	
<b>II - RÉINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>70 857</b>
<b>III - DÉDUCTIONS FISCALES</b>	<b>269 971</b>
<b>IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL</b>	
. Bénéfice brut	141 829
. Déficit brut fiscal	
. Cumul des amortissements différés imputés	
<b>V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS</b>	
<b>VI - RÉSULTAT NET FISCAL</b>	
. Bénéfice net fiscal	141 829
. Déficit net fiscal	
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS</b>	
<b>VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>	

#### DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT</b>		
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	539 380	429 461
Réintégrations fiscales	18 381	115 289
Déductions fiscales	269 971	191 558
Résultat courant théoriquement imposable	287 790	353 192
Impôt théorique sur résultat courant	106 482	130 681
<b>Résultat courant après impôts</b>	<b>181 308</b>	<b>222 511</b>

en milliers de dhs

#### FONDS PROPRES

en milliers de dhs

	31/12/21	31/12/20
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 153 941</b>	<b>11 981 019</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1</b>	<b>8 596 407</b>	<b>8 198 226</b>
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>7 586 407</b>	<b>7 188 751</b>
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5 670 797	5 670 797
-Instruments de fonds propres de base versés	4 227 677	4 227 677
-Prime d'émission	1 443 120	1 443 120
Résultats non distribués	2 177 586	1 846 858
Autres réserves	111 281	100 868
Autres immobilisations incorporelles	-373 257	-429 772
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>	<b>1 010 000</b>	<b>1 009 475</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>3 557 534</b>	<b>3 782 793</b>
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2 848 631	3 086 464
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	708 903	696 329
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-373 257	-429 772
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
<b>TOTAL RISQUES</b>	<b>7 394 188</b>	<b>6 941 904</b>
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6 593 998	6 191 408
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	208 442	185 251
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	591 748	565 246
<b>RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>9,30%</b>	<b>9,45%</b>
<b>RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL</b>	<b>13,15%</b>	<b>13,81%</b>



### RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

				en milliers de dhs
Montant du capital :				4 227 677
Montant du capital social souscrit et non appelé				
Valeur nominale des titres				100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part détenue %	
	Exercice précédent	Exercice actuel		
ÉTAT MAROCAIN	31 780 465	31 780 465	75,2%	
MAMDA	3 134 311	3 134 311	7,4%	
MCMA	3 134 311	3 134 311	7,4%	
CDG	4 227 678	4 227 678	10%	
<b>TOTAL</b>	<b>42 276 765</b>	<b>42 276 765</b>	<b>100%</b>	

### AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

				en milliers de dhs
A- Origine des résultats affectés		Montants	B- Affectation des résultats	
			Montants	
Décision de l'assemblée Générale du 16 Juin 2021				
Report à nouveau		382 315	Réserve légale	10 413
Résultats nets en instance d'affectation			Autres réserves	580 165
Résultat net de l'exercice		208 264	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices			Report à nouveau	
Autres prélèvements			RN en instance d'affectation	
<b>TOTAL A</b>		<b>590 578</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>590 578</b>

### RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

					en milliers de dhs
	31/12/21	31/12/20	31/12/19		
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS</b>	<b>12 497 944</b>	<b>12 157 638</b>	<b>11 748 910</b>		
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Produit net bancaire	4 148 649	3 916 437	3 769 874		
Résultat avant impôts	393 419	285 785	466 234		
Impôts sur les résultats	52 477	77 521	63 798		
Bénéfices distribués					
Résultats non distribués	3 731 987	3 391 045	3 182 782		
<b>RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)</b>					
Résultat net par action ou part sociale	8	5	10		
Bénéfice distribué par action ou part sociale					
<b>PERSONNEL</b>					
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 120 919	1 124 223	1 121 174		
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 875	3 923	3 946		

### ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURES & IMPRODUCTIFS

				en milliers de dhs
		Encours	Provisions	
Créances en Souffrance Brut		8 528 796	6 070 999	
Watch List		3 595 005	771 097	

### TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

TITRES (Clientèle CAM)	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/21	31/12/20	31/12/21	31/12/20
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2 162	2 212	1 103 657	392 148
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	80	59	1 586 980	1 398 878
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	3	3	1 126 000	142 900
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

### CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

						en milliers de dhs
Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur		
2015	140 500		7 ANS	4,42% (fixe)		
2015	759 500		10 ANS	4,8% (fixe)		
2016	70 000		7 ANS	4,11% (fixe)		
2016	180 000		10 ANS	2,75% (variable)		
2016	350 000		10 ANS	4,43% (fixe)		
2017	1 000 000		10 ANS	4,22% (fixe)		
2018	500 000		10 ANS	4,10% (fixe)		
2019	450 000		10 ANS	3,71% (fixe)		
2019	631 600		PERPÉTUELLE	5,78% (variable)		
2019	218 400		PERPÉTUELLE	4,36% (variable)		
2020	140 000		PERPÉTUELLE	4,38% (variable)		
2020	60 000		PERPÉTUELLE	5,44% (variable)		

### VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENTS

						en milliers de dhs
Ventilation des risques		31/12/21		31/12/20		
		Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)	Risque brut (Bilan & HB)	Risque net pondéré (après ARC)	
Risque de crédit	Souverains	14 425 245		15 313 205		
	ECA	5 891 981	2 086 322	3 123 329	1 516 939	
	Entreprises	70 079 348	44 603 986	62 877 713	42 152 696	
	Clientèle de détail	38 267 675	21 910 664	38 372 902	20 837 906	
	autre actif	19 385 833	13 824 003	18 465 919	12 885 054	
	<b>TOTAL</b>	<b>148 050 082</b>	<b>82 424 975</b>	<b>138 153 068</b>	<b>77 392 595</b>	
Risque de marché			2 605 525		2 315 638	
Risque opérationnel			7 396 850		7 065 573	

### AUTRES ÉTATS

État		
Immobilisations données en crédit-bail avec option d'achat et en location simple		
Engagements sur titres		
Dérogations		Néant
Changements de méthodes		
Actifs éventuels		



#### ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12 497 944 dont un bénéfice net de KMAD 340 942. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire le 18 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

#### Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 90 275 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 8 500, provisionnés à hauteur de MMAD 6 063.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 8 pour un encours de MMAD 23.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (71% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

#### Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.



Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2021, la banque a participé à la création des sociétés suivantes :

- CAM COURTAGE : Création de la société et détention à 100% de son capital ;
- OPCI IMMOVERT PLACEMENT : Prise de participation à hauteur de 12,64% lors de la création.

Casablanca, le 29 avril 2022

### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Sijouli - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 86 70

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Banque, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 95 à 97 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes tel que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président de votre Conseil de Surveillance ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

#### 1-1 Contrat de bail commercial conclu entre le CAM et l'OPCI « Immovert Placement »

▪ **Parties concernées:**

Crédit Agricole du Maroc (CAM) et OPCI « Immovert Placement ». L'OPCI « Immovert Placement » est une filiale du CAM.

▪ **Nature et objet de la convention :**

Cette convention concerne un contrat de bail par lequel Le Bailleur (OPCI « Immovert Placement ») s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

▪ **Modalités essentielles :**

- Durée :

Le Bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa Date de Prise d'Effet.

A l'issue de la Période Initiale, le Locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du Bail pour des périodes successives de cinq (05) ans.

Le Locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des Périodes de Renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (6) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

- Loyer :

Le Bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au Bailleur, à compter de la Date de Prise d'Effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).

Le Loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la Date de Prise d'Effet.

Le Loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

▪ **Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**

Le montant des loyers constatés en charges au titre du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 s'élève à KMAD 27 035 TTC.



## 1-2 Convention de partenariat conclue entre le CAM et Société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement)

- **Parties concernées:**  
Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la société IMMOVERT CAPITAL (Ex Atlantic Logement). IMMOVERT CAPITAL est une filiale du CAM.
  
- **Nature et objet de la convention :**  
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.  
Cette convention porte sur:
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement
  
- **Modalités essentielles :**
  - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
  - Conditions et modalités de résiliation : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de la filiale précitée sont à la charge de celles-ci.
  - Rémunérations : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 360 TTC (300 KMAD Hors taxes).
  
- **Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**  
En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 360 KMAD TTC.  
Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 360 KMAD TTC.



## 2. Conventions Conclues Au Cours Des Exercices Antérieurs Et Dont l'exécution s'est Poursuivie Durant l'exercice

### 2-1 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et MAROGEST

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et du Conseil d'administration de MAROGEST,

- **Nature et objet de la convention** :

Il s'agit d'une convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale MAROGEST qui a pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM. Ce soutien commercial a pour but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan stratégique de MAROGEST.

Cette convention a pour objectifs de :

- **Engagements de MAROGEST** : Communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission de commercialisation des OPCVM, réaliser son plan stratégique, et actionner les synergies avec les différentes entités du groupe CAM ;
  - **Engagement du CAM** : Mobiliser les moyens (organisationnels et techniques) et les ressources humaines susceptibles d'apporter un soutien commercial nécessaires à la réalisation du plan de développement de sa filiale.
- **Modalités essentielles** :
    - **Durée** : La durée de la convention est de cinq ans renouvelables pour la même durée par tacite reconduction ;
    - **Conditions et modalités de résiliation** : la convention peut être résiliée à condition d'en informer l'autre partie dans un délai de trois mois ;
    - **Rémunérations** : En rémunération de ses prestations, le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées percevra une rémunération de 500 KMAD Hors Taxes par an (600 KMAD TTC) ;
  - **Operations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
    - En rémunération de ces prestations, CAM a facturé un montant de 600 KMAD TTC.
    - Le montant encaissé par le CAM courant 2021 est de 600 KMAD TTC.
    - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 600 KMAD TTC.



## 2-2 Conventions de partenariat conclues entre le Crédit Agricole du Maroc et Al Akhdar Bank

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration d'Al Akhdar Bank.
- **Nature et objet de la convention** : Conventions entre le CAM et sa filiale Al Akhdar Bank.  
Ces conventions portent sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale précitée sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
  - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 24 349 KMAD TTC, détaillées comme suit :
    - Charges : 24 305 KMAD
    - Immobilisations : 44 KMAD
  - Montant encaissé : Courant 2021, des dettes 2017 et 2018 du CAM totalisant 33 328 KMAD ont été converties en comptes courants ouverts auprès d'AL AKHDAR BANK.
  - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 est de 76 726 KMAD.



### 2-3 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et GCAM DOC

- **Parties concernées** : le CAM et GCAM DOC, GCAM Doc étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le CAM et sa filiale GCAM DOC.**  
Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
  - Montant comptabilisé : les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 524 KMAD TTC, détaillées comme suit :
    - Dépenses & Charges : 2 245 KMAD
    - Immobilisations & acquisitions : 278 KMAD
  - Montant encaissé : Règlement du GCAM DOC en faveur du CAM courant l'exercice 2021 est de 10 695 KMAD.
  - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 10 830 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de GCAM DOC :**
  - Montant comptabilisé : GCAM DOC a facturé au CAM au titre de l'exercice 2021 un montant de 3599 HT KMAD :
    - 1 249 KMAD relatifs à la refacturation du service d'enlèvement des archives,
    - 2 350 KMAD comme subvention d'équilibre.
  - Montant décaissé : Règlement du CAM en faveur du GCAM DOC courant 2021 de 10 130 HT KMAD
  - Le solde des dettes CAM vis-à-vis de GCAM DOC au 31 décembre 2021 est de 3 599 KMAD HT.



#### 2-4 Convention de partenariat conclue entre le CAM et FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion):

- **Parties concernées :** le CAM et Filahi Cash, Filahi Cash étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention :** Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;
- **Modalités essentielles :**
  - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de FILAHI CASH sont à la charge de celle-ci.  
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 300 TTC (KMAD 250 HT) pour la société FILAHI CASH.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM :**
  - Montant comptabilisé : Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 071 KMAD TTC.
  - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2021.
  - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 4 418 KMAD.
  - Le CAM a accordé à Filahi Cash une subvention d'équilibre en 2021 pour 2 343 KMAD HT.
  - Par ailleurs, dans les livres comptables de FILAHI CASH, le CAM est également redevable d'une subvention de 833 KMAD HT. Pour rappel cette subvention a été accordée à CAM Gestion (devenue Filahi Cash) à fin 2018 pour équilibre.



## 2-5 Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc et HOLDAGRO (convention cadre)

- **Parties concernées** : le CAM et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;

- **Nature et objet de la convention** :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement ;

- **Modalités essentielles** :

- **Durée** : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
- **Rémunérations** : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de HOLDAGRO sont à la charge de celle-ci.
- La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 1er janvier 2019 s'élève à 312 KMAD TTC (260 KMAD HT) ;

- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :

- Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 690 KMAD TTC, détaillés comme suit :
  - Dépenses & Charges : 3 841 KMAD
  - Rémunération annuelle au titre des prestations : 312 KMAD
  - Acquisitions et investissements : 537 KMAD
- Montant encaissé : Le montant encaissé en 2021 est de 3 585 KMAD.
- Le solde de la créance relative aux dépenses et investissements courants au 31 décembre 2021 est de 4 690 KMAD.
- Par ailleurs, le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2021 s'élève à 153 962 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2021.



## 2-6 Convention conclue entre le CAM et HOLDAGRO (conseil financier et juridique et gestion des participations)

- **Parties concernées** : le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et HOLDAGRO, HOLDAGRO étant une filiale du CAM ;
- **Nature et objet de la convention** :  
Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc ;
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation ;
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de Holdagro:**
  - Montant comptabilisé : HOLDAGRO a facturé sur le CAM au titre de l'exercice 2021 un montant de 9 385 KMAD TTC.
  - Montant décaissé : Le montant décaissé au 31 décembre 2021 par le CAM s'élève à 8 679 KMAD TTC.



## 2-7 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société « CAM Leasing »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de CAM Leasing ;
- **Nature et objet de la convention** :  
Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier, matériel, log-istique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : La durée de cette convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Rémunérations :  
Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.  
La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
  - Montant comptabilisé : Les dépenses et investissements engagées par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 13 357 KMAD TTC, détaillés comme suit :
    - Dépenses & Charges : 8 972 KMAD
    - Immobilisations & acquisitions : 3 675 KMAD
    - Rémunération annuelle au titre des prestations : 710 KMAD
  - Montant encaissé au cours de l'exercice 2021 : 10 207 KMAD TTC
  - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 s'élève à 25 935 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de CAM Leasing** :  
Au cours de l'exercice 2021, CAM a procédé au règlement de 10 200 KMAD TTC au titre de la subvention d'équilibre accordée en 2020.



## 2-8 Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président du Conseil d'Administration de Tamwil El Fellah ;
- **Nature et objet de la convention** :  
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis** :  
Cette convention porte sur :
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :  
Signature en juin 2021, de l'Avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et Tamwil El Fellah. La rémunération du CAM, qui était de 540.000,00 dirhams hors taxes par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, passera à 650.000,00 dirhams hors taxes par an à compter du 30 juin 2021.
  - Durée : la durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.
  - Rémunérations : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de TAMWIL EL FELLAH sont à la charge de cette dernière.
  - La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
  - **Montant comptabilisé** : Les dépenses et investissements courants engagés par le CAM pour le compte de sa filiale au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 23 523 KMAD TTC. Le détail se présente ainsi :
    - Investissements : KMAD 204 TTC
    - Rémunérations d'encadrement : KMAD 725 TTC
    - Charges & dépenses : KMAD 22 593 TTC
  - **Montant encaissé au cours de l'exercice 2021** : 60 682 KMAD
  - Le solde du compte courant débiteur au 31 décembre 2021 est de 48 238 KMAD. Ce montant n'a pas encore été encaissé au 31 décembre 2021.
  - Le solde global de la créance vis-à-vis du CAM au 31 décembre 2021 est de KMAD 71 760.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de Tamwil El Fellah** :
  - **Montant comptabilisé** : Tamwil El Fellah a facturé au CAM en 2021 un montant de 8 178 KMAD HT se détaillant comme suit :
    - Différentiel d'intérêt relatif à l'exercice 2021 : 2 631 KMAD HT
    - Différentiel d'intérêt relatif à l'exercice 2020 : 5 547 KMAD HT

Par ailleurs, le CAM a accordé une subvention d'équilibre pour KMAD 26 700 HT.

- Montant décaissé : le CAM a réglé une subvention d'équilibre à TEF de KMAD 20 400 HT,
- La dette globale du CAM vis-à-vis de Tamwil El Fellah s'élève à fin 2020 KMAD 34 878.



## 2-9 Conventions de partenariat conclues avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention** :  
Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
  - L'appui financier ;
  - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...) ;
  - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : La durée des conventions est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;
  - Rémunération :
    - Les dépenses engagées par le Crédit Agricole du Maroc, avant le 1er janvier 2008, au profit de la fondation pour la mise en place et le fonctionnement de son siège et de son réseau constituent des subventions.
    - Les dépenses engagées et réglées par la banque au profit de la fondation, à compter du 1er janvier 2008, sont à la charge de celle-ci.
    - Signature en juin-2021 de l'avenant à la convention de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la fondation Ardi. La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier- 2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes).
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur du CAM** :
  - Montant comptabilisé :
  - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à KMAD 5 348 TTC, détaillées comme suit :
    - Rémunération d'encadrement : KMAD 705 TTC
    - Investissements et acquisitions : KMAD 112 TTC
    - Les dépenses engagées par le CAM pour le compte de la fondation ARDI au titre de l'exercice 2021 se sont élevées à : KMAD 4 531 TTC
  - Montant encaissé : Aucun montant n'a été encaissé au cours de l'exercice 2021
  - Le solde de la créance au 31 décembre 2021 est de 17 296 KMAD.
- **Opérations comptabilisées en 2021 en faveur de ARDI** :
  - Montant comptabilisé : La fondation ARDI a facturé au CAM un montant de 1 435 KMAD TTC :
    - 875 KMAD relatifs à la rémunération des efforts de bancarisation des clients ARDI,
    - 560 KMAD relatifs à la prise en charge par le CAM des salaires de la DR de Casablanca.
  - Montant encaissé : Ces montants n'ont pas encore été décaissés au 31 décembre 2021.
  - Le solde de la dette du CAM vis-à-vis d'Ardi au 31 décembre 2021 est de 4 527 KMAD.



## 2-10 Convention d'avances remboursables conclue avec la fondation ARDI :

- **Personne concernée** : M. Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc et Président de la Fondation Ardi
- **Nature et objet de la convention** :  
Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion. Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion ;
- **Modalités essentielles** :
  - Durée : indéterminée ;
  - Rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.
  - Montant comptabilisé : Cette convention n'a pas produit d'effets au titre de l'exercice 2021.

Casablanca, le 29 avril 2022

### Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT THORNTON**

FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss/Sinat - Casablanca  
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 86 70

**Rachid BOUMEHRAZ**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**

COOPERS AUDIT MAROC  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

**Abdelaziz ALMECHATT**  
Associé



# ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Commissaire Aux Comptes 1						Commissaire Aux Comptes 2						TOTAL
	Montant/ Année			Pourcentage/ Année			Montant/ Année			Pourcentage/ Année			
	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019	
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>													
- Emetteur	650 000	650 000	650 000	61%	61%	61%	700 000	700 000	700 000	76%	76%	76%	1 350 000
- Filiales	420 000	420 000	420 000	39%	39%	39%	220 000	220 000	220 000	24%	24%	24%	640 000
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la Mission du commissariat aux comptes</b>													
- Emetteur													
- Filiales													
<b>Sous-total</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 070 000</b>				<b>920 000</b>	<b>920 000</b>	<b>920 000</b>				<b>1 990 000</b>
<b>Autres prestations rendues</b>													
<b>Autres</b>													
<b>Sous-total</b>													
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 070 000</b>	<b>1 070 000</b>				<b>920 000</b>	<b>920 000</b>	<b>920 000</b>				<b>1 990 000</b>

- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2020 ;**
- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2020 ;**
- ✔ **Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel 2020 ;**
- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2021 ;**
- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2021 ;**
- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2021 ;**
- ✔ **Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2021 ;**
- ✔ **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;**
- ✔ **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;**
- ✔ **Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2020.**

# SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

 **RAPPORT DE GESTION**

 **RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE**



## I- MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

### A. RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR :

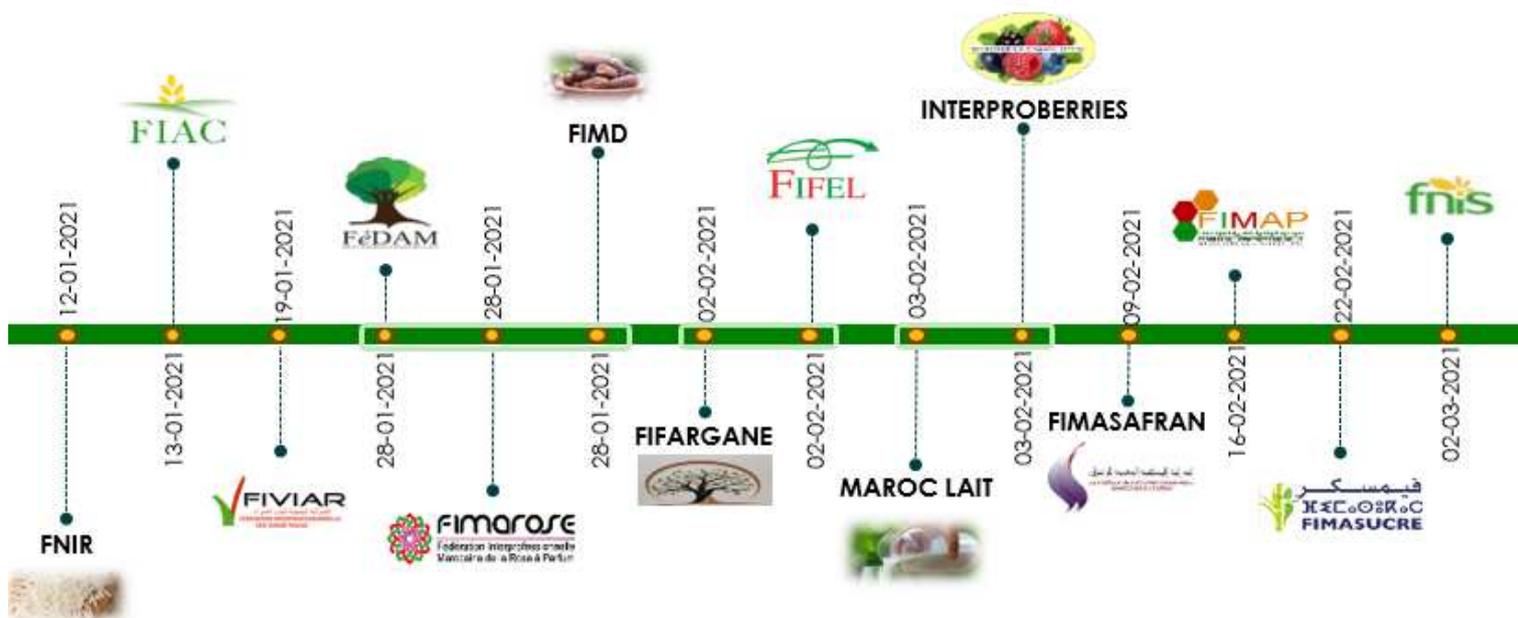
#### Fédérations interprofessionnelles de l'agriculture

Dans la continuité des rencontres démarrées le 24 Novembre 2020, le CAM a organisé, entre Janvier et Mars 2021, une série de réunions avec les représentants des interprofessions en présence de la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural (COMADER) et des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Ces rencontres visaient à identifier de façon collégiale et participative :

- Les contraintes et enjeux spécifiques à chaque filière de production agricole;
- Les axes d'amélioration susceptibles d'être implémentés afin de maximiser la valeur ajoutée de chacune des filières de production agricole dans le cadre de la nouvelle stratégie Génération Green;
- Les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre par le Groupe Crédit Agricole du Maroc en vue de faciliter, pour chaque filière, l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030.

Le calendrier s'est décliné de la manière suivante :



À l'issue de ces rencontres, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à déployer des mesures de soutien spécifiques à chaque filière dans un cadre institutionnel réunissant l'ensemble des parties prenantes.

#### Rencontre avec la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc (FECAM)

Tenue le 3 Mars 2021 et finalisant le cycle de rencontres avec les représentants des différentes fédérations interprofessionnelles de l'agriculture, cette réunion a eu pour objectif de :

- Mettre l'accent sur le rôle important des Chambres d'Agriculture en tant que représentantes des agriculteurs et opérateurs du secteur;
- Faire le point sur les principales réalisations du secteur;
- Recenser les attentes des Chambres d'Agriculture vis-à-vis de la Banque et ce, au profit des agriculteurs.

Ainsi, il a été décidé de renforcer les canaux d'échanges et d'écoute entre les représentations régionales de la Banque et les Chambres d'Agriculture afin d'être au plus proche des besoins des agriculteurs et d'y répondre en toute célérité et réactivité.



## B. SYMPOSIUM : « GENERATION GREEN : QUEL ACCOMPAGNEMENT PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE DU MAROC? »

Afin de clôturer le cycle de rencontre et formaliser les engagements et mesures d'accompagnement du Groupe Crédit Agricole du Maroc, la Banque a co-organisé avec le MAPMDREF, la COMADER et la FECAM, le 23 Mars 2021, un Symposium sous le thème : « Génération Green: quel accompagnement pour le Groupe Crédit Agricole du Maroc? ».

Cet évènement a permis de :

- Formaliser l'approche participative et les actions personnalisées qui en découlent, par la présentation du dispositif financier mis en place par le CAM et destiné à accompagner la mise en œuvre de la stratégie Génération Green;
- Signer l'ensemble des protocoles d'accord convenus avec le MAPMDREF, les Interprofessions et la COMADER et la Fédération des Chambres d'Agriculture (FECAM).

Organisé en phigital, l'évènement s'est articulé autour de trois temps forts :

- Séance officielle avec une table ronde traitant de la thématique : La place centrale de l'agriculture et des politiques rurales dans les challenges économiques et sociaux à venir;
- Table ronde 1 : Emergence de la classe moyenne rurale : Employabilité des jeunes, transmission intergénérationnelle et projets émanant des opérations de Melkisation;
- Table ronde 2 : Pérennité du développement agricole : Vers une nouvelle génération de projets structurants.

### Conventions entre le GCAM et chaque interprofession agricole

Portant les engagements respectifs du Crédit Agricole du Maroc et des Interprofessions, les conventions signées avec chacune des 18 interprofessions visent à accompagner l'ensemble des filières dans l'opérationnalisation des objectifs fixés dans le cadre de leurs contrats programmes 2021-2030 en facilitant l'accès aux financements du Groupe CAM à l'ensemble des opérateurs.

Engagements Interprofessions	Engagements GCAM
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en œuvre de la vision stratégique pour la filière permettant d'atteindre les objectifs de Génération Green 2020-2030.</li><li>▪ Mobilisation et implication de l'ensemble des opérateurs des chaînes de valeur pour permettre au GCAM de digitaliser au maximum la filière et de créer un écosystème digital spécifique à la profession.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mise en place d'un dispositif institutionnel et professionnel complet et intégré pour déployer des mesures de soutien spécifiques à chaque filière et un dispositif d'accompagnement personnalisé par opérateur, au cas par cas.</li><li>▪ Soutien aux opérateurs en déployant des solutions adaptées à leur situation et de nature à les encourager dans la poursuite de leurs activités.</li></ul>

### Signature de deux conventions quadripartites : MAPMDREF - Fédération des Chambres d'agriculture du Maroc-COMADER-GCAM

Ces protocoles, signés par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF), la Fédération des Chambres d'Agriculture du Maroc (FECAM), la Confédération Marocaine de l'Agriculture et de Développement Rural (COMADER) et le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM), visent à accompagner le déploiement de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 » notamment en ce qui concerne l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural et le développement des filières agricoles.

### Convention d'accompagnement financier par le Groupe Crédit Agricole du Maroc des filières agricoles et de leur développement dans le cadre du déploiement de Génération Green 2020-2030 :

Cette convention définit les engagements du GCAM pour l'accompagnement financier de Génération Green 2020-2030; à savoir :

- Mise en place d'un dispositif institutionnel complet et intégré comprenant des mesures de soutien spécifiques à chacune des filières agricoles et un dispositif d'accompagnement personnalisé par opérateur;
- Mise à la disposition par la banque au profit des opérateurs du secteur agricole de son expertise dans le domaine à travers du conseil financier et mobilisation du CAM pour la digitalisation des écosystèmes agricoles à travers le déploiement de solutions innovantes de nature à fluidifier les échanges entre les acteurs et les dynamiser et à assurer l'inclusion financière de l'ensemble des agriculteurs toutes catégories confondues.



### **Convention d'accompagnement spécifique pour les jeunes entrepreneurs agricoles entre MAPMDREF-GCAM-COMADER-FECAM**

Conclue entre le MAPMDREF, le GCAM, la COMADER et la FECAM, cette convention vise à opérationnaliser l'accompagnement spécifique des jeunes entrepreneurs agricoles et contribuer à l'émergence d'une classe moyenne rurale.

Dans ce cadre et conformément à la volonté royale de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en milieu rural, en favorisant leur accès au financement pour la création de nouvelles activités génératrices de revenus, le Crédit Agricole du Maroc s'est mobilisé pour accompagner la stratégie Génération Green 2020-2030 notamment dans sa partie accompagnement financier des opérateurs.

Le GCAM a ainsi lancé, conjointement avec le MAPMDREF, plusieurs offres d'accompagnement financier et non financier, dont notamment :

- **Le pack CAM - Génération Green Jeunes** destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.
- **Le Pack CAM - Génération Green Melkisation** destiné aux ayants-droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale) et leur permettant de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.

### **Convention entre la Direction des Affaires Rurales - Ministère de l'Intérieur, l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie et le Groupe Crédit Agricole du Maroc**

Cette convention a pour objet de définir le cadre général de financement et d'accompagnement par le GCAM des ayants-droits à titre individuel ou organisés en coopératives et bénéficiaires de l'opération de Melkisation des terres collectives pour la réussite de leurs projets et activités génératrices de revenus.

Elle permet de compléter le dispositif d'accompagnement de la Stratégie Génération Green 2020-2030 notamment en ce qui concerne la mobilisation des terres collectives au profit des ayants droit et la création d'une classe moyenne rurale.

Le dispositif financier mis en place se décline en 3 composantes :

- Un crédit pour faire face aux frais générés par le dossier administratif et financier spécifique à l'opération de titrisation de la (ou les) parcelle de l'ayant-droit;
- Des crédits d'investissement : irrigation, mécanisation, plantations, équipements, aménagement, installation, construction...;
- Des crédits de fonctionnement : frais de culture, facilité de caisse, labellisation, certification, promotion commerciale...

### **C. PROGRAMME NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI AUX JEUNES ENTREPRENEURS AGRICOLES DANS LE MILIEU RURAL**

Dans le cadre du dispositif que le CAM déploie pour appuyer la mise en œuvre des axes de la stratégie agricole nationale « Génération Green 2020-2030 », la Banque a lancé, en partenariat avec l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), le Programme National d'accompagnement et d'appui aux jeunes entrepreneurs agricoles dans le milieu rural, dont la finalité est d'apporter à ces jeunes un encadrement sur mesure couvrant l'ensemble des aspects nécessaires à la réussite d'un projet.

Le CAM et l'ONCA se sont donc fortement mobilisés pour identifier, cibler et accompagner les projets qui feront progresser le monde rural et qui permettront de développer un environnement propice à l'émergence d'une classe moyenne dans le monde agricole et rural.

Dans ce cadre, la Banque apporte un accompagnement financier adapté aux besoins des porteurs de projets tandis que l'ONCA assure un appui non financier à travers le conseil, la formation et l'encadrement technique.

La 1<sup>ère</sup> phase de cet ambitieux programme a concerné 4 régions pilotes à savoir : Fès – Meknès, Marrakech-Safi, l'Oriental et Beni-Mellal-Khenifra et il sera déployé, au fur et à mesure, à l'ensemble des régions du Royaume.

Le coup d'envoi a été donné le 25 mai dernier à la commune de Ain El Orma à Meknès. Au 30/06/2021, 97 communes rurales relevant de ces régions ont été couvertes et plus de 2 000 porteurs de projets ont été rencontrés.

### **D. MESURES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR AGRICOLE ET DU MONDE RURAL**

#### **Lancement du produit « TASBIQ FDA »**

Dans le cadre de sa mobilisation constante aux côtés des opérateurs agricoles, le CAM a lancé un nouveau produit baptisé « TASBIQ FDA ». TASBIQ FDA est un crédit qui permet aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention.

Pouvant atteindre jusqu'à 90% du montant de la décision de subvention accordée par l'Etat, TASBIQ FDA est octroyé au taux de 3.5% et vient réaffirmer l'implication effective du CAM pour le développement de l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur et son engagement ferme d'accompagner le déploiement de la stratégie « Génération Green 2020-2030 » et de s'inscrire pleinement dans la dynamique qu'elle a engendrée.

#### **Dispositif de financement dédié à la filière sucrière**



Dans le but d'encourager les agriculteurs et les prestataires de travaux agricoles ayant signé un contrat avec COSUMAR ou avec l'une de ses filiales, et pour accompagner la filière sucrière et renforcer le positionnement de la banque auprès de tous les acteurs y opérant, un dispositif de financement dédié a été mis en place.

Ce dispositif de financement repose sur les axes suivants :

- **Accompagnement financier des ambitions 2025 et 2030:** Les investissements identifiés d'ici 2025 et 2030 par COSUMAR sont estimés à 8.5 MMDH.
  - ✓ Pour les dossiers éligibles au programme Al Moustatmir Al Qaraoui, l'accompagnement se fera par le produit Intelak Tajdid Filahi;
  - ✓ Pour les autres producteurs, ils seront financés à hauteur de 90% de leurs besoins à un taux préférentiel de 4.25 % HT.
- **Dispositif de l'exécution des avances cash faites aux producteurs:** Cosumar octroie des avances de 2 000 dhs/Ha/campagne aux producteurs. Ces avances sont déduites du décompte de l'agriculteur dès la livraison de la production et seront remboursées à la banque le 15 Août de chaque année.
- **Accompagnement financier de campagne des cultures sucrières:** Les besoins de mise en place et d'entretien des cultures pendant une année de production seront financés à travers le crédit Achamil selon les nouvelles normes indicatives de financement de chaque culture (betterave à sucre et canne à sucre). Les producteurs bénéficieront d'un taux préférentiel.

### Dispositif de financement dédié à la filière sucrière

#### *Accompagnement financier des sociétés de prestation de travaux agricoles*

Les 254 sociétés prestataires de services agricoles partenaires de Cosumar ont des besoins d'investissement annuel d'environ 40 millions DH, destinés principalement à l'extension et au renouvellement de leur parc de machines.

- Pour les dossiers éligibles à AMAQ, l'accompagnement se fera par le produit Intelak Qaraoui.
- Les dossiers non éligibles à AMAQ seront financés à hauteur de 90% de leurs besoins à 4.5 % HT.
- Ce financement est accompagné par un allègement en matière des garanties exigées.

Dans le but d'améliorer les délais de traitement des dossiers de crédit, un process de traitement spécifique a été mis en place.

### Dispositif de financement dédié à la filière des fruits rouges

Suite à la réunion tenue le 3 Février 2021 avec les représentants de l'Inteproberries et dans le but de consolider le positionnement de la Banque sur cette filière à haute valeur ajoutée, un dispositif d'accompagnement spécifique a été mis en place. Il repose sur trois axes :

- **La révision à la hausse de nos normes de financement:** Les nouvelles normes de financement par hectare, qui n'incluent pas les investissements hors parcelles (clôture, maison, magasins de stockage des intrants, abri pour le matériel agricole...) concernent :
  - ✓ Les investissements : irrigation, plants lorsqu'ils sont multi-annuels, serre, plastiques et cordes;
  - ✓ Les frais d'entretien annuels : intrants annuels (plants, engrais, produits phytosanitaires et l'énergie) et travaux y afférents (labour, opération de plantation, épandage d'engrais et des photos, désherbage, sarclage et récolte).
- **Instauration du régime dérogatoire en matière de taux:** Les responsables des points de vente et les Directeurs Régionaux peuvent solliciter des conditions dérogatoires en matière de taux au vu du potentiel du client ou du prospect, des offres de la concurrence....

Les demandes de dérogation concernées par ce circuit doivent obéir aux trois règles ci-après :

- ✓ Le financement du client dans un cadre conventionnel ;
- ✓ Le financement d'un client ou prospect présentant un intérêt commercial pour la Banque ;
- ✓ Le risque avéré de perte du client/prospect au profit de la concurrence.
- **Conclusion de Conventions avec les Grands Donneurs d'Ordre:** Des pourparlers avec certains grands donneurs d'ordre nationaux et régionaux ont été lancés afin de développer des conventions de financement tripartites permettant d'accompagner les producteurs de cette filière dans les meilleures conditions.

### Nouvelle offre de financement pour l'équipement en filets anti-grêle, canons anti-grêle et Wind machine

La chute de grêle ou le gel causent, en quelques minutes, la destruction de la récolte annuelle tant attendue et peuvent même entraîner des dégâts structurels et importants sur les arbres ou les plants de vigne. Ces sérieux dégâts se caractérisent par un impact important et surtout imprévisible dans le temps et l'espace.

L'équipement en filet anti-grêle, canon anti-grêle et Wind machines permettent de se protéger contre ces dégâts, sauvegarder les revenus des agriculteurs et donc leur capacité de remboursement des crédits. S'agissant d'un investissement visant la réduction du risque de contrepartie, les normes de financement de ce type d'investissement ont été revues et un dispositif de financement spécifique a été mis en place.



Les principales caractéristiques de ce financement sont :

- Les normes de financement par hectare sont les suivantes :
  - ✓ Filets anti-grêle : 120 000 DH (borne inférieure) à 170 000 DH (borne supérieure) ;
  - ✓ Canons anti-grêle avec une couverture de 6 à 8 km<sup>2</sup> : 180 000 DH (borne inférieure) à 240 000 DH (borne supérieure) ;
  - ✓ Wind machines pour 5 Ha : 280 000 DH (borne inférieure) à 350 000 DH (borne supérieure).
- La quotité de financement est de 100% en combinant le préfinancement de la subvention et le complément par un crédit LMT ;
- Ces crédits sont accordés à 4 % HT (selon le régime dérogatoire pour les crédits à l'agriculture) sur une durée maximum de 10 ans avec un différé pouvant atteindre 2 ans ;
- Le déblocage se fera en faveur du fournisseur-installateur ;
- Aucune visite n'est exigée pour les anciens clients. Quant aux nouveaux, la visite aura lieu avant le déblocage de la deuxième tranche (50%).

### Nouvelles modalités de gestion des crédits à l'agriculture

Suite aux réunions avec les interprofessions et des tournées régionales avec le réseau et afin de consolider l'avantage concurrentiel de la Banque sur le segment des agriculteurs, des assouplissements ont été apportés aux procédures de gestion et conditions de financement en vigueur. Ceux-ci portent sur les dossiers de crédits à l'agriculture destinés à l'investissement ou aux besoins de fonctionnement dont l'encours global est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

Les allègements portent sur les points suivants :

- **Les visites d'exploitation agricole:** Un allègement a été mis en place pour les financements liés à la mécanisation et aux activités d'élevage. Pour les autres crédits d'investissements, la visite terrain n'est pas exigée. Concernant les crédits court terme, la visite est requise lors de l'instruction du dossier.
- **L'autorisation de déblocage des crédits:** Elle n'est plus requise pour les crédits de mécanisation et pour le financement de l'élevage de bovins et ovins destinés à la rente ou à l'embouche.
- **Les normes indicatives de financement:** Elles ont été revues et déclinées par filière tout en définissant des bornes minimales et maximales selon le périmètre de l'exploitation agricole et le niveau d'itinéraire technique pratiqué par le client.
- **Les simplifications des check-list et de la note de présentation:** Afin de fluidifier le processus d'octroi des crédits et pour réduire la multitude d'échanges entre les PDV et les DR, les check-list ont été revues et ajustées selon le type de crédit.
- **La revue des quotités de financement:** Les quotités de financement pour les crédits d'investissement tels que le pompage solaire, creusement de puits, étable et mécanisation ont été revues à la hausse et peuvent aller jusqu'à 100% en combinant CMT et préfinancement FDA.
- **Le renouvellement des lignes de fonctionnement à l'identique ou à la baisse:** Avant toute demande de renouvellement, le PDV doit prendre attache avec le client et renseigner la fiche d'entretien.
- **Les conditions dérogatoires:** Elles peuvent être accordées en matière de taux relatifs aux crédits à l'agriculture pour le financement d'un client ou prospect présentant un intérêt pour la Banque, le financement d'une filière à forte valeur ajoutée ou en cas de risque avéré de perte de client/prospect au profit de la concurrence.
- **La revue des compétences:** Des amendements ont été apportés aux compétences en terme de plafonds d'encours aux niveaux des comités de crédits DR, CR, CL et AB.



## Refonte du fascicule des normes indicatives de financement des activités agricoles

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion des crédits à l'agriculture, et pour mieux répondre aux besoins de la clientèle agricole, il a été procédé à l'actualisation et la révision de l'ensemble des normes indicatives de financement afin d'être plus en phase avec les coûts réels de production. Les nouvelles normes tiennent compte de l'évolution des coûts de production des activités agricoles végétales et animales (investissements, intrants et travaux annuels...) et des progrès en matière de conduite technique.

La refonte des normes indicatives de financement a été faite selon l'approche suivante :

- La combinaison des spécificités des différents périmètres agricoles (irrigué, Bour favorable et Bour défavorable) avec les niveaux des itinéraires techniques pratiqués par les agriculteurs (basique, intermédiaire et intensif);
- Une distinction entre les investissements agricoles et les frais annuels d'entretien. Il est à préciser que les investissements pris en compte dans les normes concernent uniquement les investissements directs sur les parcelles, à savoir : système d'irrigation, plants, serres, pergola, préparation du sol... Les investissements hors parcelles ne sont pas inclus dans les normes indicatives de financement. Il s'agit généralement de : clôture, mécanisation, divers bâtiments et abris, système de dessalement par osmose, pistes... Ces investissements hors parcelles peuvent faire l'objet d'un financement complémentaire dont la quotité est à déterminer en fonction de la qualité de la relation;
- Les frais annuels d'entretien directs des cultures et des animaux couvrent les intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, coût de l'irrigation, animaux destinés à l'engraissements, aliments...) et les travaux d'entretien mécaniques et manuels (labour, épandage, traitement, taille, récolte, soins vétérinaires...). Il est à préciser que les redevances locatives ne sont pas non plus incluses dans les frais annuels d'entretien et ce au vu de leur grande diversité et des différences d'une région à l'autre;
- Ces normes indicatives, correspondant à 100 % des coûts, sont déclinées en une borne inférieure et une borne supérieure.

## Lancement du produit « Sakan Qaraoui »

Aujourd'hui, l'intérêt des citoyens envers le milieu rural est croissant. De plus en plus d'urbains souhaitent passer dans la campagne plus de temps soit en s'y installant définitivement ou en tant que résidence secondaire.

Banque citoyenne à l'écoute des besoins de l'ensemble des marocains, le GCAM s'est mobilisé pour accompagner cette nouvelle tendance et répondre aux attentes des citoyens.

Ainsi, la Banque innove en lançant un nouveau concept inédit de crédit immobilier en milieu rural baptisé « Sakan Qaraoui ».

« Sakan Qaraoui » est un crédit habitat qui permet aux urbains de :

- Acquérir un terrain en milieu rural;
- Construire un logement en milieu rural;
- Doter le terrain des équipements nécessaires dans le respect de l'environnement.

Afin de s'adapter aux spécificités liées à ce type d'investissements, qui se font généralement par étapes selon la capacité de financement du porteur du projet et sont échelonnés dans le temps, Sakan Qaraoui est octroyé par tranches afin de correspondre à la réalité du terrain.

Le GCAM réaffirme ainsi son engagement indéfectible au service du monde rural et de l'ensemble de la population marocaine en jouant pleinement son rôle de jonction entre le milieu urbain et le milieu rural.



## E. SUIVI ET DYNAMISATION DES CONVENTIONS INSTITUTIONNELLES

### Convention CAM- MAPMDREF

Cette convention porte sur le règlement des subventions de l'Etat par le CAM.

**Traitement des subventions reçues:** Du 1er Janvier au 31 Décembre 2021, 23 227 décisions de subventions ont été validées par les agences, pour un montant global de 4 129 156 KDH et 22 015 subventions portant sur un montant global de 3 691 187 KDH ont été réglées en central. Aussi durant la même période, 59 ordonnancements relatifs à des décisions de subventions préfinancées ont été établis, pour un montant global de 368 827 KDH.

#### Suivi des produits CAM greffés aux subventions:

- **Crédits préfinancement FDA:** Dans un souci de renforcer la sécurisation des engagements de notre Banque en matière de crédits préfinancement FDA, la DPC-AA qualifie systématiquement ce portefeuille après chaque opération de virement de fonds du MAPMDREF, établit les listes des dossiers échus et non recouverts et les transmet aux Directions Régionales pour information et prise en charge. Ainsi 782 Dossiers, échus non recouverts, ont été identifiés d'un encours de 119 664 KDH.
- **TASBIQ FDA:** Du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2021, 12 111 TASBIQ FDA ont été débloqués pour un montant de 2 503 609 KDH.

La DPC-AA a procédé à la sensibilisation des agences pour la mise en œuvre d'actions adéquates en cas d'annulation par le Ministère des décisions de subventions, supports des placements TASBIQ FDA.

#### Bancarisation des agriculteurs:

Synergie avec la Direction Financière relevant du Ministère pour approcher les petits agriculteurs, non bancarisés, bénéficiaires de subventions et leur ouvrir des comptes CAM à l'effet de leur permettre d'encaisser leurs subventions.

1 808 agriculteurs sont concernés par cette opération exceptionnelle à caractère social.

#### Élaboration de processus de traitement pour volets non réglementés / dérogation

- **Virements relatifs aux subventions réglées sur des comptes domiciliés chez des banques confrères et rejetés par celles-ci:** Le volume important de virements rejetés par les banques confrères (227 virements portant sur un montant global de 14 136 KDH) a interpellé l'introduction d'une demande auprès du Pôle Comptabilité du Groupe, pour formaliser les processus de leur suivi et de leur traitement. Des séances de travail ont été organisées pour définir les mesures à appliquer par chaque intervenant, selon les spécificités de son domaine d'intervention.
- **Fonctionnement du compte FDA:** La DPC-AA a participé dans l'amendement de la procédure qui définit le processus de fonctionnement du compte FDA, compte CAM domicilié à la TGR et dédié à la gestion des fonds octroyés par le MAPMDREF, à titre de subventions à l'agriculture, à l'effet de renforcer le dispositif de suivi des fonds reçus de l'Etat.
- **Restitution des décisions de subventions ayant dépassé le délai réglementaire d'attente de 4 ans:** La DPC-AA a introduit auprès de la Direction Financière relevant du MAPMDREF, une demande de dérogation à la restitution de 431 subventions octroyées à de petits agriculteurs, à laquelle le Ministère a répondu favorablement, et des actions de sensibilisation ont été initiées au niveau du réseau.

### Convention CAM- MAMDA

La campagne de souscription de l'Assurance Multirisque Climatique flotte sur deux années civiles.

Dans le but d'améliorer le traitement de l'assurance multirisque climatique commercialisée par le CAM, La DPC-AA assure le suivi et la coordination entre le Réseau et la MAMDA.

Ce suivi est décliné en différents types d'actions :

- Centralisation des demandes d'habilitation des utilisateurs et envoi de la liste définitive à la MAMDA pour validation;
- Suivi des réalisations en matière de souscriptions effectuées par le réseau, élaboration de bilans des réalisations et leur envoi aux structures réseau pour dynamisation des souscriptions au niveau des agences à faible résultats;
- Intervention auprès de la MAMDA pour proroger le délai des souscriptions à l'effet de permettre aux agences retardataires d'améliorer leurs réalisations et couvrir la totalité de leurs crédits de campagne avec cette sûreté;
- Dynamisation de l'opération d'acheminement des contrats d'assurance auprès des agences retardataires;
- Vérification des dossiers de souscriptions remontés du réseau et leur acheminement à la MAMDA pour validation;
- Centralisation des polices annulées et envoi de leur situation définitive à la MAMDA pour prise en charge;
- Prise en charge des requêtes soulevées par la MAMDA;
- Prise en charge de 207 chèques d'indemnisation, d'un montant global de 1 955 867,41 DH ;
- Centralisation des quittances d'indemnisation envoyées par les agences et leur acheminement à la MAMDA
- Traitement des réclamations relatives aux contestations des montants des indemnisations par les assurés ou pour changements des destinataires des chèques d'indemnisations, suite aux décès des assurés et leur acheminement à la MAMDA pour prise en charge;
- Elaboration de la BDD souscripteurs de la campagne afin de l'exploiter comme levier de dynamisation des souscriptions pour la Campagne 2021-2022.



## F. ÉLABORATION DE NOUVELLES CONVENTIONS

### Convention CAM-ONICL-FNM

Le Crédit Agricole du Maroc a élaboré une convention tripartite avec l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL) et la Fédération Nationale de la Minoterie (FNM), qui traite des conditions et procédures d'octroi de l'avance sur compensation de la farine subventionnée destinée aux sociétés de minoteries industrielles, clients du GCAM ou prospects, souhaitant en bénéficier.

L'objectif de cette avance est de permettre aux minoteries bénéficiaires de la compensation de la farine subventionnée, de disposer de trésorerie immédiate en attendant le paiement effectif du montant de cette compensation par l'ONICL.

Cette convention, signée en Octobre 2021, prévoit également une collaboration entre le CAM et l'ONICL pour digitaliser tout le processus d'octroi et de déblocage de cette avance sur la compensation de la farine subventionnée. Cette opération rentre dans le cadre du projet de digitalisation de la filière céréalière mené par le Crédit Agricole du Maroc.

### Projets de Conventions CAM-Bayer & CAM-Bayer-Association Had Kourt

Le Domaine Vert a tenu des séances de travail avec les responsables de Bayer Maroc et de l'Association Had Kourt, afin d'établir un projet de partenariat ayant donné naissance à 2 conventions:

- CAM-BAYER pour l'accompagnement financier de Bayer Maroc SA dans l'ensemble de ses opérations bancaires nationales et internationales, dans sa trajectoire de transition verte et dans sa politique RSE ciblant les petits producteurs.
- CAM-BAYER-Association Had Kourt pour le financement des agriculteurs agrégés et des besoins de fonctionnement de l'unité de stockage ainsi que pour la bancarisation des agriculteurs agrégés et des membres de leurs familles.

Les deux projets de convention ont été transmis à Bayer Maroc pour avis.

### Projet de Convention CAM-IAV

En collaboration avec le Pôle Académie du GCAM, le Domaine Vert a participé à l'élaboration de la convention cadre entre le CAM et l'Institut Agronomique et Vétérinaires Hassan II (IAV) Rabat. Selon cette convention, les deux parties conviennent d'entreprendre des actions visant à se rapprocher et à créer un courant d'échanges et de coopération entre elles, et ce à travers les volets suivants:

- Les conférences et manifestations scientifiques;
- La formation continue;
- Les stages;
- Les échanges d'expériences et partage des bonnes pratiques et de la documentation;
- La recherche, le développement et l'innovation;
- Le développement national et international;
- Autres activités de coopération.

Les deux parties mobiliseront, les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat et conviendront des modalités pratiques des activités à entreprendre dans le cadre de chaque volet.

### Projet de convention de partenariat pour l'accompagnement financier de la réhabilitation des hébergements touristiques ruraux

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc et Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Solidaire ont préparé une convention de partenariat pour le financement des propriétaires des hébergements ruraux à réhabiliter et répondant aux critères d'éligibilité au programme TDMS « Tourisme Durable Suisse-Maroc » et qui sont définis par le comité local et validé par le comité de pilotage du programme.

Cette convention fait suite à la signature par le Ministère de:

- Une convention de partenariat pour le développement des projets touristiques inscrits dans le cadre du Programme de Développement Régional de Béni Mellal Khénifra pour une enveloppe budgétaire de 172 Millions DH visant à développer le tourisme de montagne dans la région et à valoriser la culture vivante;
- Un accord de coopération pour la mise en place du programme de « Tourisme Durable Suisse Maroc » en juin 2020 avec le Secrétariat d'Etat à l'Economie suisse (SECO) pour un budget de 38.5 Millions DH.

L'objectif de ce partenariat est de permettre le financement de la quote-part des bénéficiaires de cette phase pilote, pour la réhabilitation des hébergements touristiques.

En effet, comme stipulé dans le programme TDMS 2020-2024:

- Le Mécanisme apportera le financement des 2/3 minimum du montant nécessaire à la réalisation des travaux de réhabilitation et de remise à niveau des infrastructures et équipements des hébergements touristiques ruraux bénéficiaires.
- Les bénéficiaires apporteront au maximum le 1/3 de ce montant en numéraire en fonction de leurs capacités financières diagnostiquées, avec possibilité de recourir à la dette bancaire, et/ou en nature sans que la proportion de cet apport en nature ne dépasse les 50% de la contribution du bénéficiaire.



## **Accord Cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Institut National de la Recherche Agronomique pour la promotion d'une agriculture durable et résiliente**

Signature de 2 conventions cadre et spécifique précisant la contribution du CAM à la feuille de route nationale pour diffuser le semis direct. A travers ce partenariat, le CAM propose son accompagnement financier à travers une offre de financement pour l'acquisition du semoir direct par les agriculteurs eux-mêmes (« Ecotaqa Agriculture » du programme Istidama, avec une prime à l'investissement de 10% de l'AFD, en plus de la subvention de 30% du FDA) ou par des prestataires de services (« AMAQ »).

L'accompagnement non financier de la FCAMDD se traduit à travers un travail de vulgarisation des techniques et pratiques liées au semis direct par la conception et la diffusion d'un matériel pédagogique adapté à la cible.

## **Convention d'assistance technique avec AMIFA SN**

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du CAM dans l'Initiative pour l'accompagnement de la petite agriculture au Sénégal, une convention d'assistance technique entre le CAM et AMIFA Sénégal a été élaborée, identifiant les services qui pourraient être fournis par le CAM à la filiale sénégalaise, à savoir la mise en place et le développement du financement des activités agricoles et rurales.



## II- COOPERATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### A. PROMOTION DE L'OFFRE DEVELOPPEMENT DURABLE

La banque a mis en place, en partenariat avec l'AFD, un programme novateur baptisé « **ISTIDAMA** » dont la note de service n°66.21. D a été diffusée le 7 septembre 2021. Ce programme vise à encourager les opérateurs agricoles et agro-industriels à optimiser leur mode de production et de consommation en investissant dans des solutions d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'efficacité des ressources.

Le programme ISTIDAMA est basé sur:

- La mise en place d'une offre produits incitative alliant financement, prime de 10 % du montant du crédit d'investissement et accompagnement technique;
- Une « Liste des Equipements et Matériels Eligibles » (LEME) mise en ligne sur le site institutionnel du CAM afin de permettre aux clients et prospects d'identifier les équipements éligibles au programme;
- Un manuel opérationnel détaillé pour les chargés de clientèle;
- Le déploiement d'un vaste programme de formation pour plus de 500 collaborateurs du Siège et du Réseau (Banque Retail et Banque Entreprise). Cette action a été renforcée en interne par des podcast diffusés sur CAM radio et un mailing ISTIDAMA, et en externe par une Newsletter dédiée sur le site [www.fellah-trade.com](http://www.fellah-trade.com) et une page ISTIDAMA sur le site CAM : [www.creditagricole.ma/fr/programme-istidama](http://www.creditagricole.ma/fr/programme-istidama);

Suite au lancement du programme et dans le cadre de la prospection, des webinaires ont été organisés en faveur de plusieurs opérateurs dont notamment : les aviculteurs, les sociétés de conditionnement et frigo et les bureaux d'audit énergétique agréés pour la réalisation des audits énergétiques obligatoires.

### B. TRANSITION VERTE

Afin de poursuivre le travail déjà entamé par la banque dans la transition verte, notamment le volet opportunités, et ce dans le respect total des exigences de la Banque Centrale et des recommandations internationales, la DFDD a réalisé les actions suivantes:

**Intégration de la transition verte dans la politique du risque crédit:** une note de cadrage a été élaborée en juillet 2021 afin de préciser les contours de la transition verte au CAM, énoncer la vision durable de la banque, définir les orientations stratégiques, spécifier la gestion des risques environnementaux et sociaux ainsi que la gouvernance de la banque en la matière. Il s'agit d'un document de référence partagé avec le Pôle Management du Risque Crédit pour l'intégration de la transition verte dans la politique du risque crédit.

**Définition d'une taxonomie verte:** un projet de taxonomie verte a été préparé en septembre 2021 dans le but de définir les activités économiques pouvant être considérées comme durables et favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

**Identification des objets de financement verts du CAM et enrichissement des tables de références:**

- La DFDD a établi en juin 2021 une première correspondance entre les codes objets CAM et les activités transition verte. Le mapping servira pour l'identification des projets durables du CAM dans le cadre des reportings à la Banque Centrale.
- En parallèle, la DFDD a participé au projet de refonte des tables de références, notamment l'enrichissement des objets de financement liés à la transition verte. A cet effet, de nouveaux objets de financement relatifs à des activités bas carbone et responsables ont été intégrés.



## C. GESTION DES RISQUES E&S

Le déploiement du SGES s'est poursuivi sur plusieurs volets:

**ARES et testing rétrospectif:** deux ressources du Domaine Gestion du Risque Crédit ont été formées afin de réaliser les analyses E&S des projets. Avant l'application effective du SGES, elles ont réalisé une évaluation E&S à posteriori des crédits octroyés (testing rétrospectif) avec l'appui du département SGES.

**Formation:** un calendrier de formation a été établi en concertation avec la CAM Académie pour les différentes parties prenantes du système. Les formations ont été déclinées par phase selon le degré d'implication des collaborateurs et la nature des projets traités par les points de vente. Un total de 327 collaborateurs des domaines Corporate et Entreprise a été formé entre février et juin 2021.

**Application du SGES** suite aux formations des domaines Corporate et Entreprise, l'application du SGES est devenue effective à compter de mars 2021

**Engagements E&S vis-à-vis de l'AFD:** A l'occasion de la mission de supervision de l'AFD du 2 juin 2021, la DFDD a présenté l'état d'avancement du Plan d'Action Environnemental et Social, un travail salué par l'AFD.

### Amélioration continue du SGES :

- Afin d'améliorer la précision et l'exhaustivité des informations E&S communiquées au comité de crédit, la fiche E&S a été révisée par le département SGES en août 2021.
- Par ailleurs, dans l'objectif de guider au mieux l'ARES dans l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets, la DFDD a élaboré une matrice des risques E&S permettant d'établir des correspondances entre les secteurs d'activité et les risques E&S.

## D. Gestion des risques financiers liés au changement climatique

**Coopération et échange d'expertise:** en prévision de la nouvelle directive de Bank Al Maghrib sur la prise en compte des risques climatiques et environnementaux par les établissements de crédit, des échanges ont été organisés avec nos partenaires, notamment l'AFD, la BEI et la BERD, et ce, dans l'optique d'apprendre de leur expertise et de renforcer les compétences des équipes CAM en matière de gestion des risques climatiques.

**Un projet d'assistance technique BEI** portant sur l'intégration des risques climatiques dans la gestion de la banque sera lancé par la DFDD le premier trimestre 2022. Il permettra de poursuivre l'instauration des principes de la finance verte au CAM et d'outiller la banque pour s'orienter vers le financement bas en carbone.

**Renforcement des capacités du CAM sur les risques climatiques:** la DFDD a également organisé le 26 janvier 2021 un atelier dédié aux risques climatiques et à leurs enjeux pour le secteur bancaire. Ont été conviés à cet atelier le Pôle Engagements PME et Professionnels, le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, le Pôle Management du Risque Crédit et le Pôle Pilotage des Risques Financiers.

**Contribution à la déclaration ICAAP:** dans l'optique d'enrichir la section relative aux risques climatiques du processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), la DFDD a partagé en mai 2021 avec le Pôle Pilotage des Risques Financiers un rapport synthétisant les éléments permettant d'intégrer ces risques au CAM à plusieurs niveaux, notamment dans l'offre de financement, dans le système de scoring ainsi que dans les engagements internationaux de la banque.



## E. FELLAH-TRADE

À fin décembre 2021, les chiffres clés du site FellaH-trade se présentent comme suit :

- **Nombre de sessions** : 426.013 (35.500 par mois) ;
- **Nombre d'utilisateurs** : 329.225 (27.435 par mois) ;
- **Pages vues** : 605.957 (50.496 par mois).
- **Animation du site** :
  - ✓ 70 articles d'actualité
  - ✓ Mise à jour de la base de données des événements nationaux ;
  - ✓ 11 newsletters mensuelles : En 2021, la NL a fait l'objet de plus de 124.197 envois ciblés.

Les principales nouveautés du site concernent:

- **La mise à jour des rubriques**: actualisation des fiches techniques relatives aux filières végétales et animales, de la rubrique développement durable et de la rubrique « Accompagnement » / stratégie agricole nationale.
- **La refonte du site**: Afin d'optimiser l'expérience des utilisateurs sur FellaH Trade tout en s'adaptant aux nouveaux standards du web, des améliorations ont été apportées au site :
  - ✓ Responsive design : Le site a été adapté pour le rendre « responsive » pour une consultation sur version : Bureau, Tablette, Mobile
  - ✓ Ajout de nouvelles bases de données: Trouver des partenaires commerciaux, Contrôle des exportations, Contrôle des importations
  - ✓ Navigation : Correction de la navigation pour afficher des menus de gauche manquants sur certaines pages sous-menus de navigation transversaux
  - ✓ Newsletter : Refonte design de la newsletter mensuelle



### III- ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### A. GESTION DES CONVENTIONS

##### Convention GCAM-AGMS :

Dans le cadre du suivi des réalisations commerciales de la convention conclue en Août 2018 entre le GCAM et l'AGMS ayant pour objet l'accompagnement financier par notre Banque des groupements solidaires domiciliataires au Marché Solidaire de Casablanca-Oasis au nombre de **400**, le GCAM a accordé, à fin Décembre 2021, un financement global de **32.751.031,00 DH** au profit de **39** groupements. Le nombre de groupements devenus clients au CAM est passé de 80 en 2020 à **170** à fin décembre 2021.

##### Convention CAM-AMIDEAST :

Dans le cadre du suivi de la convention CAM-AMIDEAST conclue en septembre 2020 et ayant pour objet l'accompagnement financier des porteurs de projets agricoles, agroalimentaires et ruraux techniquement appuyés par AMIDEAST, **2** ateliers ont été organisés durant l'année 2021 au profit de **70** jeunes porteur de projets dont **8** projets ont été bancarisés.

##### Convention CAM-BAD:

Suite à la convention conclue avec la Banque Africaine de Développement (BAD) en septembre 2021 ayant pour objet l'accompagnement financier des jeunes porteurs de projets innovants à travers le programme « Souk At Tanmia - Maroc », le CAM a participé au comité de pilotage et de sélection des projets. Ainsi, sur 400 projets examinés, 150 projets ont été sélectionnés dans une première étape. Ces projets vont bénéficier d'un accompagnement entrepreneurial et financier (subventions) par la BAD et d'un accompagnement financier et non financier par le CAM.

##### Convention CAM-FCTVDM:

Organisation de rencontres B to B pour la conclusion de contrats d'approvisionnement entre les coopératives membres de la Fédération des Coopératives de Tri et de Valorisation des Déchets et la société Masdar Energy, filiale de Marita Group qui a bénéficié d'un financement CAM de **41.600.000,00 DH**.

#### B. ACCOMPAGNEMENT NON-FINANCIER (ANF) DES PORTEURS DE PROJETS

L'ANF porte sur la présentation des offres et conditions de financement GCAM ainsi que sur l'appui aux porteurs de projets solidaires pour améliorer leur business plan et les rendre bancables. Les webinaires organisés par la DES visent à la fois l'accompagnement des partenaires (ex : AMIDEAST, Fédération des déchets, Marché Solidaire...) et l'accompagnement de porteurs de projets ne s'inscrivant pas dans une convention (ex: élevage d'insectes).

Le bilan des webinaires à la fin du 4ème trimestre 2021 est de 378 projets accompagnés comme le montre le tableau ci-après :

Année	Individus	TPME	Coopératives	TOTAL
1 <sup>er</sup> trimestre 2021	25	5	60	90
2 <sup>ème</sup> trimestre 2021	40	-	76	116
3 <sup>ème</sup> trimestre 2021	-	5	20	25
4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	17	3	15	35
<b>TOTAL 2021</b>	<b>102</b>	<b>25</b>	<b>251</b>	<b>378</b>

Un suivi est assuré pour la bancarisation et le financement des projets identifiés. Le bilan est présenté comme suit:

Bénéficiaire de l'ANF	Comptes ouverts	Dossiers financés
<b>AGMS</b>	<b>50</b>	<b>39</b>
<b>FTVDM</b>	<b>28</b>	<b>2</b>
<b>AMIDEAST</b>	<b>08</b>	<b>08</b>
<b>Non conventionné</b>	<b>6</b>	<b>3 en cours d'étude</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>92</b>	<b>52</b>



## C. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COOPERATIVES

### Dispositif « Taâouniyati »

Dans le cadre du renforcement de la présence du CAM sur le créneau de l'économie solidaire et suite aux recommandations issues des réunions avec les interprofessions à caractère solidaire (Argan, safran, roses, dattes, miel), la DES a proposé un dispositif avantageux d'accompagnement financier et non financier dédié aux coopératives agricoles des filières solidaires.

Cette offre a pour vocation de lever les contraintes spécifiques rencontrées par les coopératives en matière d'accès au financement bancaire. Cette offre dénommée « Taâouniyati » a été validée par le Directoire et la note de service y afférente n° 53/21/D a été diffusée le 18 juin 2021.

### Formation de la force de vente

Organisation dans le cadre de la mise en place du dispositif de financement « Taâouniyati » de trois sessions de formation de formateurs sur les conditions d'ouverture et de gestion des comptes des coopératives conformément à la loi 112.12 en partenariat avec l'Office de Développement de la Coopération « ODCo » au profit du réseau GCAM.

49 personnes ont été invitées dont 23 ont bénéficié de la formation. La deuxième phase de ladite formation, programmée en 2022, concerne les animateurs agri-agro ainsi que la force de vente.

## D. PARTAGE DE L'EXPERTISE SOLIDAIRE

En raison de l'expérience capitalisée et de sa connaissance des caractéristiques de la cible solidaire (coopératives, groupements ou TPE), la DES est régulièrement sollicitée par des acteurs institutionnels ou privés pour apporter un éclairage sur des projets en cours ou participer à des jurys de sélection : comité de sélection des Start-ups dans le cadre du projet Erasmus et AgriEngage piloté par l'UM6P en partenariat avec l'IAV Hassan II, comités de sélection des porteurs de projets de la région Casablanca-Settat dans le cadre du Programme d'Insertion par les Activités Economiques mené conjointement par la Fondation Mohammed V pour la Solidarité et le Centre des Très Petites Entreprises Solidaires, etc.



## **IV- COOPÉRATION SUD-SUD**

### **A. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CALENDRIER D'ÉCHANGES À DISTANCE AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES AFRICAINS**

Avec la mise en place du calendrier d'échanges à distance depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, les sessions de formation suivantes ont été animées par le CAM du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2021 :

- La Banque Rwandaise de Développement-BRD (3 sessions)
- Tanzania Agricultural Development Bank –TADB (3 sessions)
- La Banque Agricole-LBA (2 sessions)
- La Nigeria Incentive-Based Risk Sharing system for Agricultural Lending-NIRSAL (1 session)
- Development Bank of Zambia- DBZ (2 sessions)
- La Banque Agricole du Niger- BAGRI (2 sessions)

La plupart des conventions de partenariat sont arrivées à échéance à partir du mois d'Octobre 2021. Ayant été signées en présence de Sa Majesté le Roi, le CAM a sollicité le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'Étranger et a engagé les démarches nécessaires pour leur renouvellement (courriers en date du 08 Octobre et 27 Décembre 2021).

### **B. PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'AFRACA**

La 21<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'AFRACA s'est tenue les 24 et 25 Février 2021 à distance:

- Le 24 février 2021 a eu lieu une session technique où le CAM a contribué dans un panel traitant des indicateurs d'impact utilisés par les institutions financières.
- La journée du 25 février a permis de procéder au renouvellement du Comité Exécutif de l'AFRACA. A cette occasion, le CAM a été nommé représentant de la nouvelle sous-région Afrique du Nord au sein dudit Comité Exécutif pour un mandat de deux ans.

Le CAM est également membre de la task force « mesure d'impact » créée par l'AFRACA. À ce titre, la banque a participé à plusieurs séances de travail sur le sujet qui ont été organisées le 31/03/2021, le 29/04/2021 et le 26/05/2021.

### **C. SUIVI DE LA FILIALE AMIFA SÉNÉGAL**

Le CAM a procédé lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 au renforcement des fonds propres de sa filiale AMIFA SN à hauteur de 1,5 million d'Euros conformément aux engagements pris dans la convention de partenariat entre le Groupe BCP et le Groupe CAM en octobre 2016. Les taux de participation de AMIFA Holding et du CAM dans le capital de AMIFA SN restent inchangés, soit respectivement 60% et 40%. Cette opération a permis de reconstituer les fonds propres de AMIFA SN, précédemment négatifs, et ainsi de respecter la réglementation en vigueur.

Le PCDD a identifié une ressource interne pouvant être détachée et désignée comme représentant local du CAM au sein de AMIFA SN. Le détachement officiel de cette ressource CAM, en tant que Directeur des Opérations, a pris effet à compter du 01/09/2021.

Du 22 au 26/11/2021 une délégation du CAM s'est rendue à AMIFA SN. Cette mission a permis la rencontre des responsables d'AMIFA SN, la compréhension du contexte de l'agriculture sénégalaise ainsi que des échanges sur la mise en place et le déploiement de la filière agricole.

Le Conseil d'Administration de AMIFA SN a été tenu le 9 décembre 2021. Un point y a été consacré au volet agricole avec la restitution des principales conclusions et propositions de la mission d'exploration du mois de novembre 2021. Plusieurs échanges sur le sujet s'en sont suivis et il a été convenu que la proposition du CAM serait affinée et détaillée avec le séquençage des actions et le calendrier d'exécution.



## V- PARTENARIATS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

### A. MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS DE CREDIT ET DE FINANCEMENT CAM-AFD - CMA1268

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de crédit, le PCDD a finalisé l'évaluation des prêts éligibles suite au 2<sup>ème</sup> versement de 10 Millions d'Euros effectué en décembre 2020 et à l'actualisation des montants débloqués pour les prêts octroyés dans le cadre du 1<sup>er</sup> versement de 30 Millions €. Au total, 100% du 1<sup>er</sup> versement et 82% du 2<sup>nd</sup> versement ont été débloqués.

Le PCDD a également rédigé le rapport d'exécution de la ligne CAM-AFD CMA 1268 sur la base de la liste des prêts éligibles réalisés, et ce pour la période du 15/02/2019 au 14/06/2021.

En plus du groupement chargé de la mise en œuvre du programme d'assistance technique, le PCDD a lancé un 2<sup>ème</sup> marché afin de recruter un cabinet d'audit chargé de réaliser des audits annuels du compte CAM « Avances AFD CMA 1268 02 P », compte qui domicilie les primes de l'AFD à servir aux bénéficiaires du programme ISTIDAMA. Le contrat a été signé le 08 octobre 2021 avec le cabinet Coopers Audit Maroc pour un montant de 18 864,23 Euros HT.

### B. PARTENARIAT CAM-BEI

Le PCDD a sollicité la BEI pour une assistance technique portant sur la prise en compte des opportunités et des risques liés au climat. Cette assistance permettra de poser les bases théoriques et pratiques à même d'outiller la banque dans l'atteinte de ses objectifs en matière de finance verte et la mise en conformité à la Directive 5 W 2021.

Le budget octroyé par la BEI est de 499.999 Euros pour une durée de 18 mois. Le contrat sera signé en 2022.

### C. ACCRÉDITATION AU FONDS VERT CLIMAT

Dans le cadre du suivi de l'accréditation du CAM au Fonds Vert Climat (GCF), le PCDD a transmis une demande de Readiness programme via le MEMEE. Le CAM a bénéficié d'un appui technique de la part du GCF afin que son Readiness Proposal corresponde aux exigences et standards du GCF. Une version revue du Readiness Proposal du CAM a été soumise au Fonds, le 03 décembre 2021.

### D. COMMUNICATION ET PARTAGE D'EXPERTISE LORS D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

#### Table ronde : Financer la transition vers des systèmes alimentaires inclusifs et durables

Le **17 mars 2021**, le PCDD a présenté le modèle de financement du CAM, ses produits innovants ainsi que les dispositifs déployés pour la gestion de la pandémie du COVID-19 durant une table ronde en ligne sur la thématique « Financer la transition vers des systèmes alimentaires inclusifs et durables » organisée par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

#### Loan Market Association Virtual Conference

Le **28 avril 2021**, la DFDD a participé au panel ESG et Finance Durable de la conférence organisée par la Loan Market Association qui a porté sur les marchés en développement. La participation du CAM a été l'occasion de communiquer sur les engagements verts de la banque et de renforcer son image à l'échelle internationale. La conférence a réuni des représentants notamment de l'International Finance Corporation et de Rabobank.

#### Table ronde Green Finance for Sustainable Agriculture

Le Réseau SAFIN de financement et d'investissement des PME agricoles et le partenariat CABFIN pour le renforcement des capacités en finance rurale ont co-organisé, les **26-27 mai 2021**, un séminaire ayant pour objectif d'explorer les dernières pratiques, défis et opportunités pour la finance verte dans le secteur agroalimentaire. Le PCDD y est intervenu lors d'une table ronde sur les innovations institutionnelles et réglementaires favorables à la finance verte.

#### Table ronde Produits financiers pour l'adaptation au climat et l'atténuation et gestion des risques liés au climat

Le CAM, représenté par son PCDD, a contribué, le **13 septembre 2021**, à une table ronde sur le financement des systèmes alimentaires durables. Ce groupe de travail, dirigé par le FIDA, réunit les banques publiques de développement.



## **Sommet Finance en Commun - Opérationnaliser le lien agriculture-planète**

La 2<sup>ème</sup> édition du Sommet Finance en Commun s'est tenue à Rome, en format digital, en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA). En marge du sommet, le CAM, représenté par son PCDD, a participé à une table ronde, le **20 octobre 2021**, sous le thème : « Opérationnaliser le lien agriculture-planète : comment les banques publiques de développement peuvent favoriser des investissements durables pour la sécurité alimentaire dans le secteur agricole? ». Lors de cette table ronde, le PCDD a présenté le modèle de financement agricole inclusif et durable, ainsi que les risques et défis liés à ce type de financement.

## **Global Landscapes Forum (COP26)**

Le Global Landscapes Forum a organisé du 5 au 7 novembre 2021, en marge de la COP26 à Glasgow, le GLF Climate: Forests, Food, Finance – Frontiers of Change, en collaboration avec l'Université de Glasgow. Le CAM a été invité à contribuer à plusieurs sessions lors de cet événement qui a rassemblé plus de 4200 participants et 400 intervenants provenant de tous les continents.

### **Annnonce de la création de l'Alliance sur la Restauration**

Le 7 Novembre 2021, le PCDD a participé à une session préenregistrée pour annoncer l'Alliance sur la Restauration. Au cours de cette session, le PCDD a présenté les différents produits de financement du CAM dédiés au développement durable ainsi que les dispositifs déployés afin de soutenir les jeunes entrepreneurs grâce à des approches multidimensionnelles et innovantes.

### **5th GLF Investment Case : Table ronde sur la finance durable**

Le PCDD a également intervenu lors d'une table ronde sur la finance durable. Au cours de cette table ronde, le PCDD a souligné que le financement de l'agriculture nécessite des approches innovantes pour assurer une sécurité alimentaire et parvenir à un avenir alimentaire durable. Le PCDD a rappelé l'engagement du CAM à investir dans des systèmes alimentaires durables. L'intervention du PCDD a été sous forme de vidéo préenregistrée et diffusée lors de cette session.



## VI- CONTRIBUTION DES FILIALES DU GROUPE

### a. Tamwil El Fellah (TEF)

Les bonnes conditions climatiques, qu'a connu la campagne 2020/2021, ont permis d'absorber le déficit pluviométrique observé à fin décembre 2020, et de favoriser le développement des cultures et le maintien du potentiel de la production céréalière.

Le bilan de l'actuelle campagne agricole est classé parmi les meilleures campagnes des dix dernières années notamment pour les céréales avec une production d'environ 103 millions de quintaux, soit une hausse de 52% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Ce contexte agricole a permis à TEF de poursuivre son plan d'action 2021 et de réaliser, des performances encourageantes, malgré la persistance de la pandémie de la Covid-19.

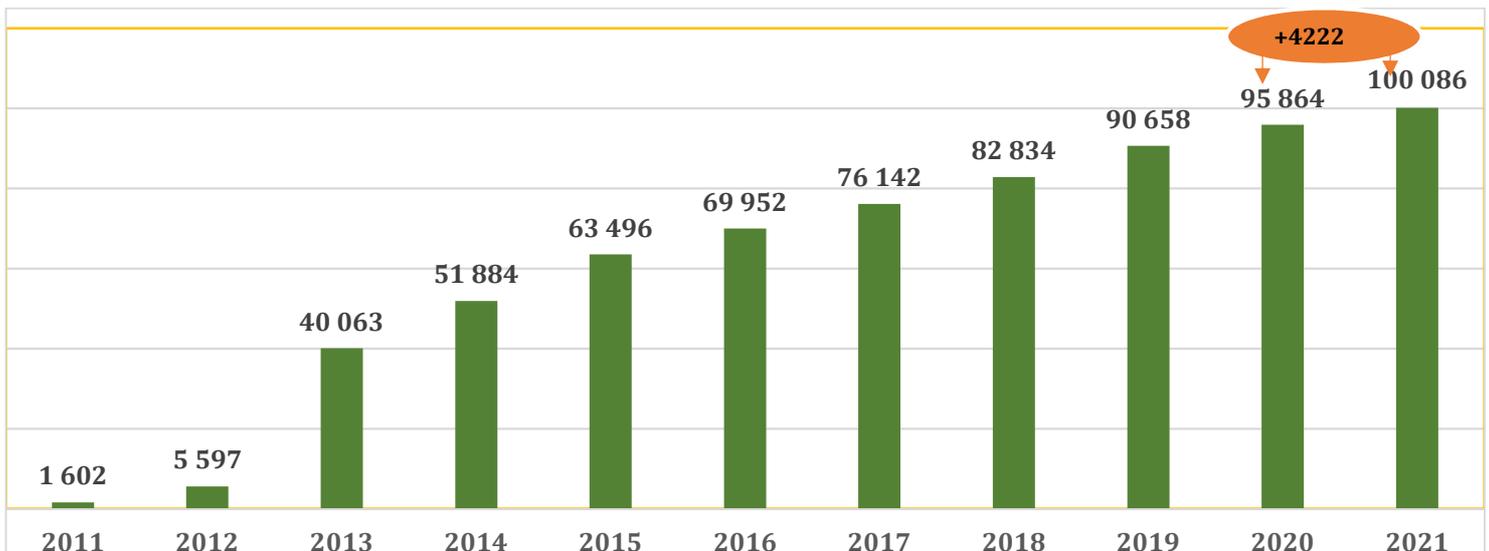
#### Élargissement de la base clientèle

À fin décembre 2021, le portefeuille clientèle de TEF dépassé pour la première fois la barre des 100 000 clients en atteignant 100 086\* petits agriculteurs, en progression de 4.222 nouveaux clients par rapport au 31.12.2020, soit une évolution de 4%.

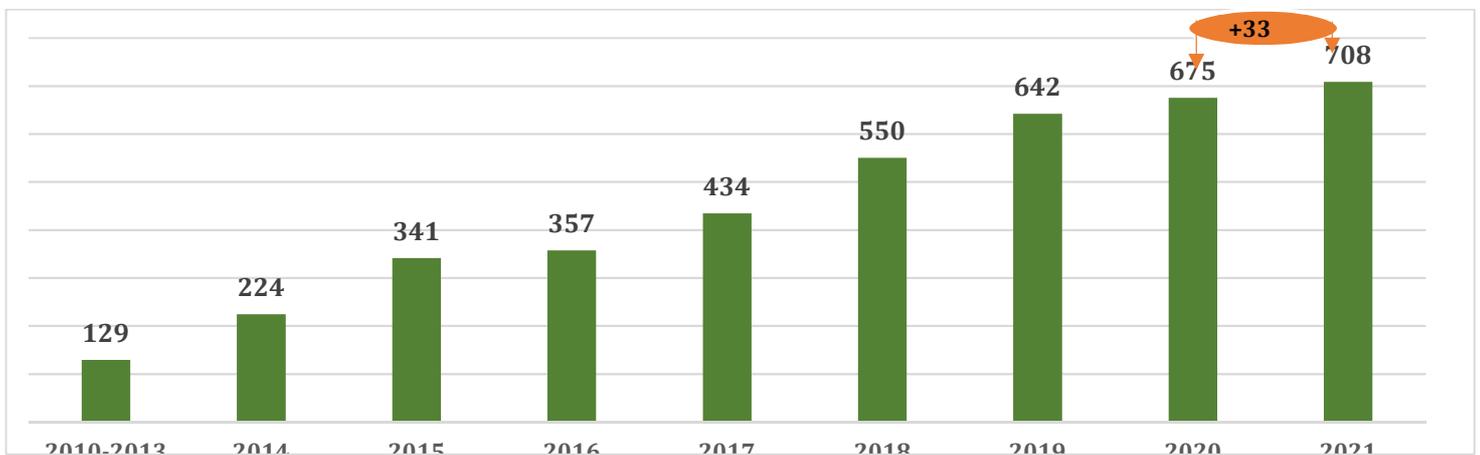
L'année 2021 a également enregistré le financement de 33 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 708, constituées de 29.580 adhérents bénéficiaires.

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 76 coopératives, dont 9 groupements de 168 adhérentes financés en 2021.

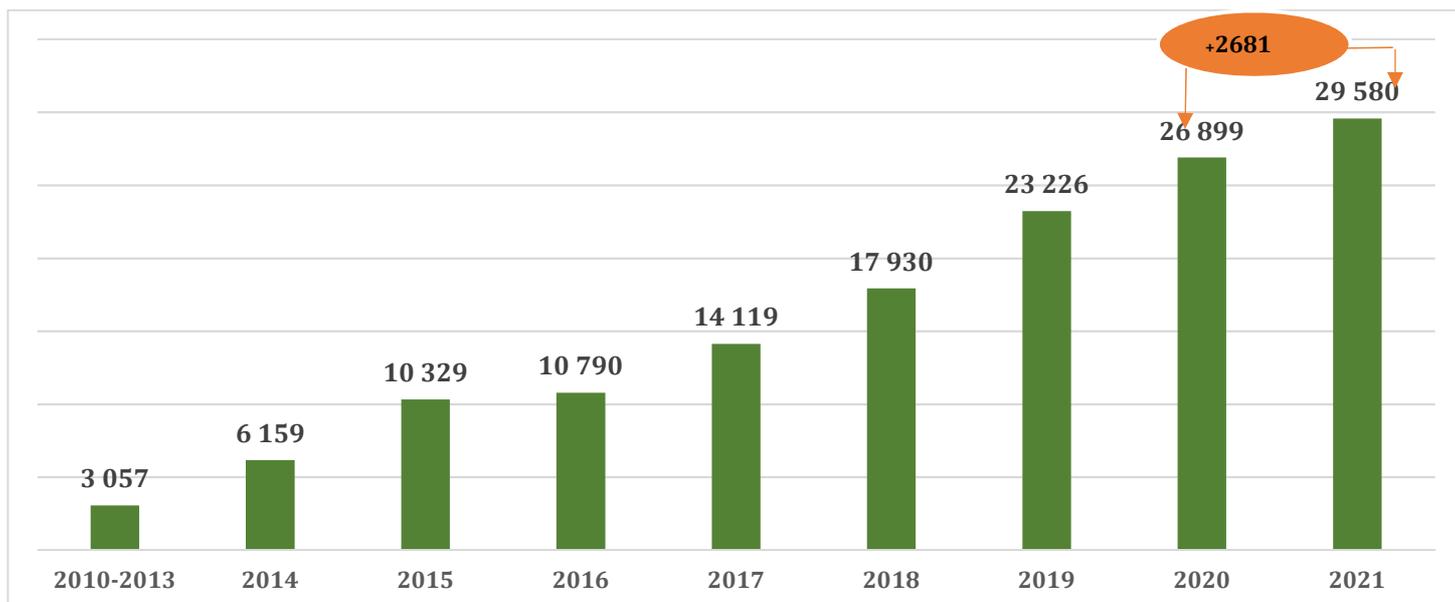
\* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF



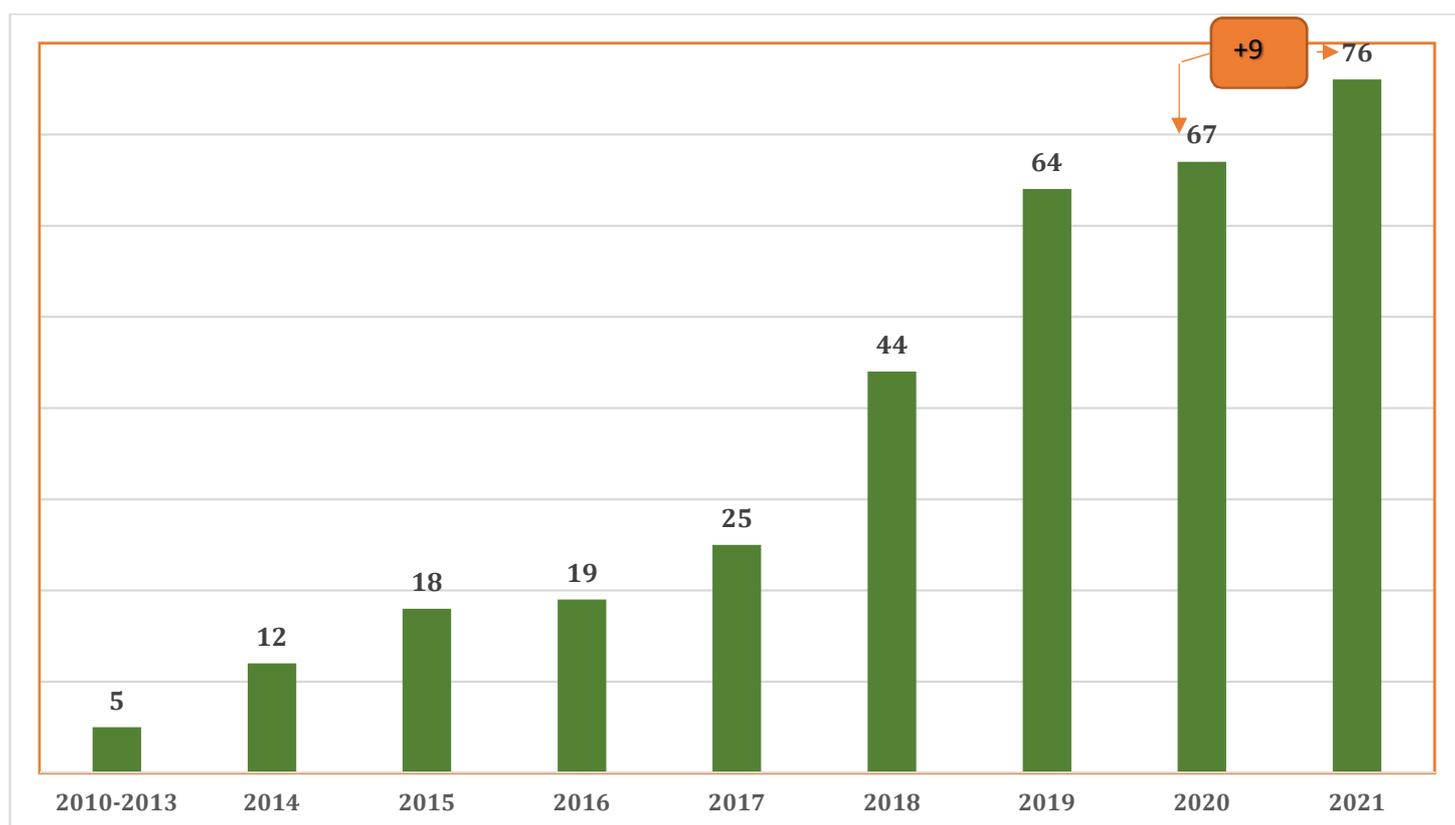
Évolution de la base clientèle (nombre)



Évolution du nombre des coopératives financées



**Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées**

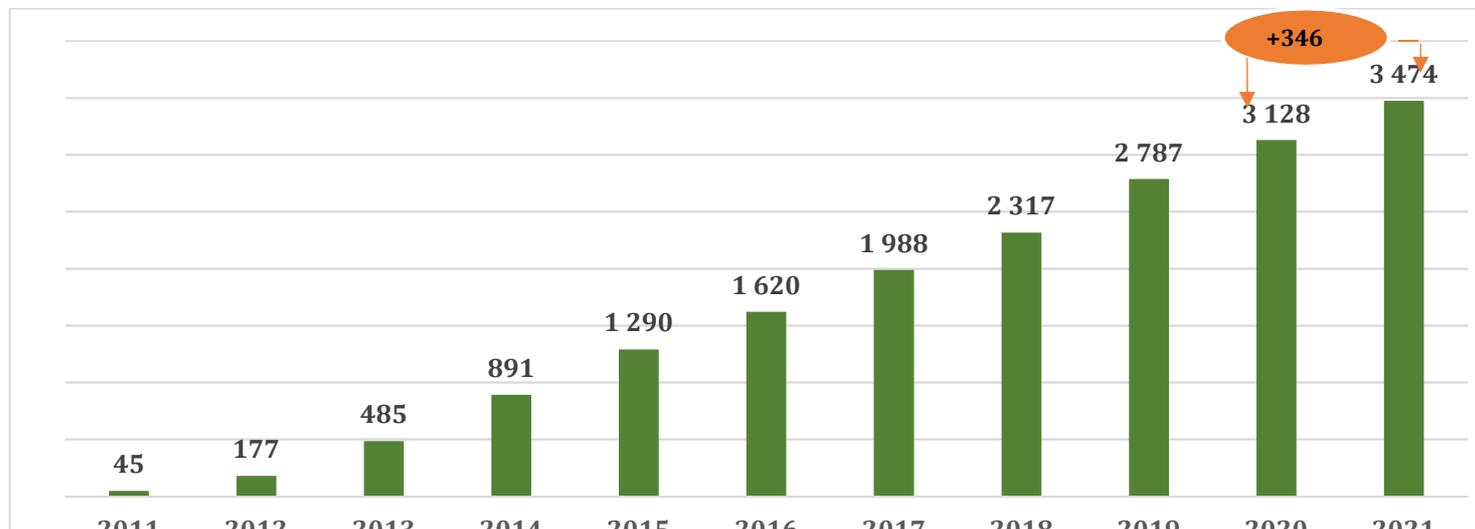


**Évolution du nombre de coopératives féminines financées**



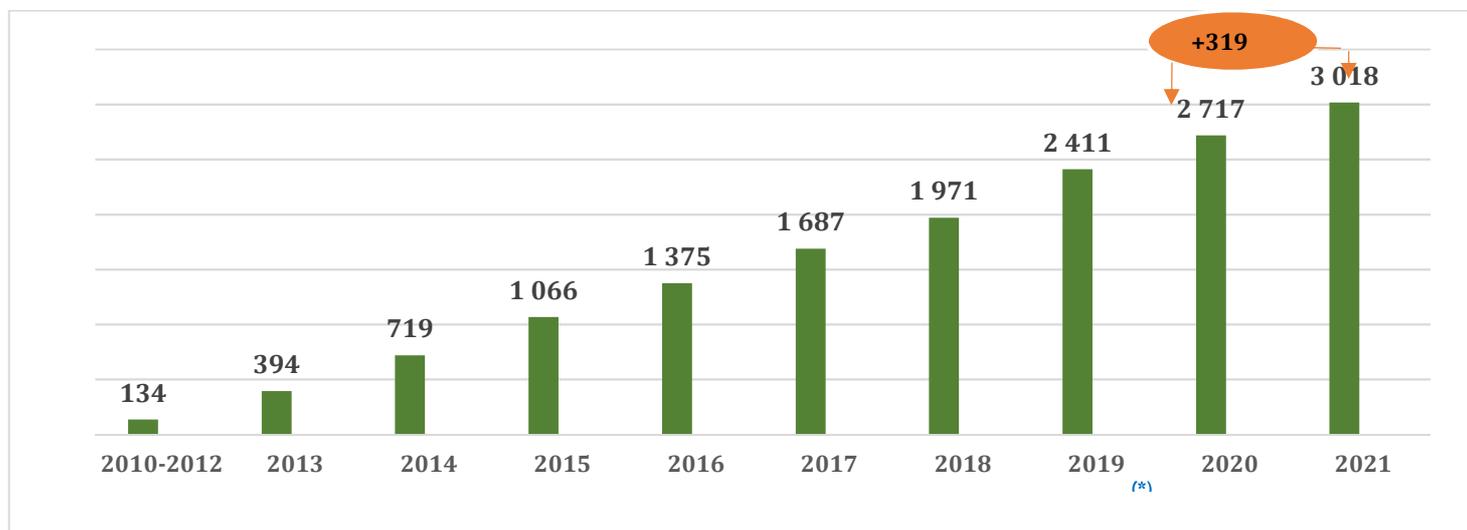
### Attributions/ Débloques de crédits

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2021, s'élève à 3.474 millions de dirhams contre 3.128 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 346 millions de dirhams, soit 11% par rapport à 2020.



**Évolution des attributions de crédits (En MDH)**

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 3.018 millions de dirhams, dont 319 millions de dirhams au titre de l'exercice 2021, et enregistrent une croissance de 11% comparativement à l'année écoulée.



**Évolution des décaissements (En MDH)**

S'agissant de la structure de la production de l'année 2021 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 29% des affectations. Le maraîchage occupe 24%, les plantations fruitières 19%, le lait 13% et l'irrigation 6%, du volume des crédits attribués.



### **Structure des crédits**

Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Qaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin Décembre 2021, le volume total des crédits attribués dans le cadre de ce programme est de 71 Millions pour 1.105 clients ayant présentés 1.176 projets.

### **Réseau de distribution**

À fin Décembre 2021, le réseau de distribution de TEF se compose de :

- 4 Directions Régionales ;
- 43 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

### **Faits marquants 2021**

Les principales actions/événements ayant marqués l'année 2021 sont comme suit :

- Renforcement de la composition et la compétence du Comité de Crédit et de Recouvrement de TEF.
- Renforcement de la procédure d'habilitation d'accès au SI TEF.
- Lancement du chantier de la digitalisation de l'activité TEF
- Réalisation d'une enquête de satisfaction de la clientèle féminine de TEF.



b. Fondation ARDI pour le micro-crédit

	31/12/2020	31/12/2021	Var (%)
<b>Nombre antennes</b>	215	174	-19,1%
<b>Personnel siège &amp; réseau d'antennes</b>	573	502	-12,4 %
<b>Nombre clients actifs</b>	71 243	50 789	-28,7 %
<b>Portefeuille encours</b> (En millions de dirhams)	235	205	-12,8 %
<b>Portefeuille cumulé</b> (En millions de dirhams)	3 876	4 099	+ 5,8 %

Au 31 décembre 2021, l'encours du portefeuille a atteint 205 millions de dirhams au lieu de 235 millions de dirhams à fin 2020, soit une baisse de -12.8 %.

Ainsi, l'enveloppe cumulée des crédits attribués à fin décembre 2021 s'élève à 4 099 millions de dirhams contre 3 876 millions de dirhams à fin 2020.

La répartition de l'encours global par secteur d'activité financée se présente comme suit :

- Petits commerces : 33,5 %
- Services : 31 %
- Petites productions végétales et animales : 20,7 %
- Artisanat : 14.8 %.

Afin d'atteindre le plus grand nombre de ruraux, ARDI s'est dotée d'un réseau dense qui couvre toutes les régions du Royaume et dispose actuellement de 174 antennes. Quant à l'effectif du personnel, il est de 502 collaborateurs.



### c. Centre d'Etudes Et Recherche Du Crédit Agricole Du Maroc (CERCAM)

Le CERCAM est une structure d'accompagnement du GCAM rattachée à la Banque de la mission de service public. Au cours de l'année 2021, il a réalisé plusieurs projets, études et notes de synthèse sur différents secteurs et thématiques d'intérêt primordial pour le GCAM et ses filiales.

Parmi les principaux projets et/ou études réalisés par le CERCAM courant 2021, on peut citer :

- La poursuite du programme d'éducation financière des petits producteurs agricoles et ménages ruraux ;
- Elaboration de la carte de rentabilité des activités agricoles au Maroc (financement KFW) : 6<sup>ème</sup> rapport sur l'état d'avancement du projet livré le 31 octobre 2021. Près de 20 000 fiches de cultures réalisées et développement de trois solutions informatiques presque finalisé.
- Projet d'une unité pédagogique de 2000 T pour le stockage moderne de l'oignon à Meknès (Partenariat Ministère de l'Agriculture -Ambassade des Pays Bas - GCAM) : Les constructions ont démarré à la fin du T1 Foncier. Plan de financement révisé à la hausse par CAMM afin de rajouter une unité industrielle supplémentaire de 4000T.
- Convention CAM-NESTLE : le CERCAM a réalisé au mois de février 2020, à Sidi Ismail, une première opération au profit de 10 coopératives fournisseurs de lait à NESTLE, et ce sur 2 axes : le conseil de gestion aux membres de bureau des dites coopératives et l'éducation financière de base aux femmes du village. La suite du programme a été mise en stand-by en raison de la conjoncture liée à la Covid-19.
- Projet REFAM (financement Canada) : Initiation d'une convention au mois de février pour accompagner 120 coopératives et 3000 femmes de la filière arganière en matière d'éducation financière. Près de 1000 femmes ont d'ores et déjà bénéficié de cette formation à travers 70 séances tenues en petits groupes de 15 à 20 personnes.
- Projet CARE-Maroc (financement externe): convention signée en décembre 2021 pour accompagner 1500 femmes rurales du haut atlas regroupées en coopératives et associations villageoises.
- Partenariat FMEF-CAM autour de l'entreprenariat rural.
- Projet FERT/éducation financière de 5 coopératives de pommier à Rich bénéficiaires d'un accompagnement technique et commercial de l'association française de développement agricole FERT (convention de partenariat GCAM-FERT-IECD signée en juin 2021)
- Elaboration du rapport d'activité 2020 du CERCAM.



#### d. Fondation Crédit Agricole Du Maroc pour le Développement Durable

En 2021, la FCAMDD a progressivement repris ses activités sur le terrain malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. Avec ses partenaires néerlandais et français, elle a poursuivi son action pour accompagner la **transition verte du secteur** en :

- Restituant auprès des éleveurs bénéficiaires du **projet pilote d'élevage laitier durable**, les résultats du diagnostic approfondi de l'écosystème du bassin laitier du Tadla et de chacune des fermes, à travers l'organisation à Fkih Ben Saleh de deux sessions de formation hybrides Co-animées par des experts marocains et néerlandais. Ces derniers ont transmis les bonnes pratiques dans les domaines où les éleveurs performant le moins, à savoir la gestion de l'abreuvement et de l'alimentation, la gestion du fumier, la fertilité-reproduction et l'hygiène laitière. Enfin, après plusieurs reports, les experts néerlandais ont enfin pu visiter chacune des fermes participantes et identifier les bonnes pratiques néerlandaises qu'elles pourraient adopter en fonction de leur contexte. A l'issue de cette mission, les experts marocains et néerlandais ont conjointement élaboré un plan d'aménagement et de conduite durable pour chacune des 19 fermes pilotes. La validation de ces plans par les éleveurs consacrera le lancement de la troisième et dernière phase du projet durant laquelle les fermes seront accompagnées par les experts maroco-néerlandais et financées par le CAM pour mettre en œuvre les aménagements et mesures durables retenus.
- Organisant dans le cadre du **projet d'arboriculture de montagne durable** une deuxième session de formation au profit des agriculteurs de la commune du Toubkal bénéficiaires de la plantation de 20.000 noyers et amandiers. Cette formation alliant théorie et pratique a porté sur les maladies de l'amandier et du noyer et leur prévention en agriculture biologique ainsi que sur les techniques de taille, de greffage et de rajeunissement des arbres. Par ailleurs, le processus de certification bio de groupement a été lancé à travers la conclusion d'un contrat avec l'organisme de certification Ecocert, l'échange de documentation et la conduite d'audits. Cette phase a été couronnée par l'obtention de la décision de certification en décembre 2021 au profit de 49 agriculteurs représentant une superficie de 42 hectares d'amandiers et de noyers. La conduite de ce projet a mis en relief la complexité de la certification pour les petits agriculteurs, la nécessité de leur accompagnement dans cet exercice et l'intérêt de promouvoir la certification collective pour atteindre une mise à l'échelle du bio au Maroc.
- Renouvelant son partenariat avec l'association Agrotech Sous Massa pour la réalisation d'une **étude sur le marché national du compost** afin de déterminer la faisabilité économique de plateformes collectives régionales de compostage. Ce nouveau partenariat vise à porter plus loin la circularité de l'agriculture marocaine, à travers la promotion de la production du compost au Maroc, qui permettra de répondre à trois problématiques majeures: le recyclage des déchets organiques non valorisés, l'amendement des sols marocains réputés pauvres en matière organique et enfin la création d'emplois verts en milieu rural.
- Contribuant activement au montage et au lancement du **programme ISTIDAMA**, né d'un partenariat entre l'Agence Française de Développement et le CAM, pour encourager la **transition verte des secteurs agricoles et agroindustriels**.
- Renforçant sa **visibilité en tant qu'acteur pleinement engagé dans la transition écologique de l'agriculture** à travers une refonte de sa page sur le site institutionnel du CAM, la multiplication de ses publications sur les réseaux sociaux et la prise de parole de ses partenaires sur le terrain dans des émissions radiophoniques ciblant les agriculteurs.





## VII-ADAPTATIONS STRUCTURELLES

### A. Réseau d'agences du Crédit Agricole du Maroc

Au 31 décembre 2021, le réseau CAM compte 519 points de vente opérationnels répartis comme suit :

Structure & DR	Nouvelles ouvertures 2021	Nombre de PDV
<b>Banque Corporate</b>	<b>5</b>	
Banque Corporate	1*	4
<b>Banque de l'Entreprise</b>	<b>80</b>	
DR Entreprises Beni Mellal fkih ben Salah Khouribga	-	5
DR Entreprises Casablanca	-	17
DR Entreprises FES MEKNES	-	6
DR Entreprises Grand Sud	-	12
DR Entreprises Marrakech Safi	-	7
DR Entreprises Oriental	-	6
DR Entreprises Rabat Salé Kenitra	-	12
DR Entreprises Souss massa	-	6
DR Entreprises Tanger Tétouan AL Hoceima	-	9
<b>Banque de Retail &amp; Agriculteur Nord</b>	<b>212</b>	
DR Draa Tafilalet	-	21
DR FES Meknès	-	53
DR Gharb Salé Zemmour	-	36
DR Oriental	-	39
DR Rabat Temara Zaers	-	32
DR Tanger Tetouan AL Hoceima	-	31
<b>Banque de Retail &amp; Agriculteur Sud</b>	<b>188</b>	
DR Beni Mellal Fkih Bensalah Khouribga	-	34
DR Casablanca	-	47
DR CHAOUIA Doukkala	-	32
DR Marrakech Safi	-	43
DR Souss Massa	-	32
<b>Banque Privée</b>	<b>2</b>	
Banque Privée	-	2
<b>SIEGE</b>	<b>1</b>	
Grands Comptes	-	1



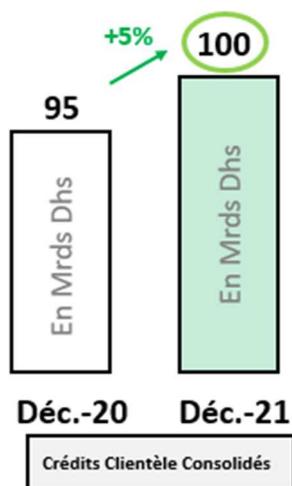
## VIII- RÉALISATIONS ET PERFORMANCE DE LA BANQUE

### A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

#### a. Indicateurs d'activité

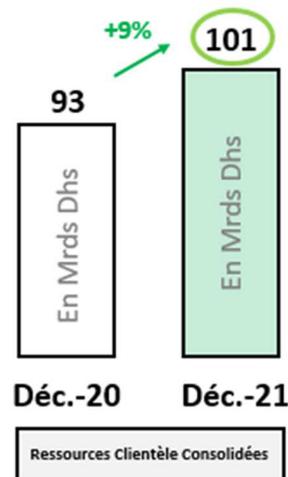
##### Crédits et Ressources Clientèle

Crédits Clientèle Consolidés



Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche des réalisations historiques, en franchissant la barre symbolique des 100 milliards de dirhams en termes de crédits distribués. En effet le total des Crédits est de **100 Mrds Dhs** au 31 Décembre 2021 en progression annuelle de **5%**. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution des Crédits de Trésorerie de la banque suite au financement des nouveaux produits « Relance » et « Damane Oxygène » destinés aussi bien au monde rural qu'au milieu urbain, pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités.

Ressources Clientèle Consolidées



L'épargne collectée a dépassé la barre symbolique des 100 milliards de dirhams et a marqué une hausse de 9% soit un encours global des ressources Clientèle de **101 Mrds Dhs** au 31 Décembre 2021, contre **93 Mrds Dhs** au 31 Décembre 2020. Cette croissance annuelle est tirée notamment par l'évolution des comptes à vue.

##### Total bilan

Total Bilan

131  
MMDH

Au terme de l'exercice 2021, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc a atteint un niveau historique dépassant les 130 Mrds Dhs en s'affichant à **131 Mrds Dhs** contre **124 Mrds Dhs** à fin 2020 soit une progression de **+5%**.

Progression annuelle

5 %

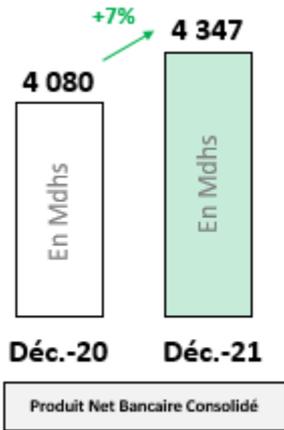
##### Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint **8,54 Mrds Dhs** au 31 Décembre 2021.



## b. Indicateurs de performance financière

### Produit Net Bancaire



Au niveau des comptes consolidés, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élevé à **4,3 Mrds Dhs** au terme de l'exercice 2021, soit une hausse de **7%** comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette évolution est tirée notamment par la croissance de la marge d'intérêt dû à l'effet volume sur le portefeuille de crédit conjuguée à une maîtrise du coût de la ressource.

S'agissant de la marge sur commission, cette dernière a progressé de **26 MDH (+5%)** entre décembre 2020 et décembre 2021.

Par ailleurs, les principaux contributeurs au PNB du Groupe sont respectivement le **CAM SA (96%)**, **AI Akhdar Bank (1,6%)**, **ARDI (1,5%)**, **Tamwil El Fellah (1,4%)**, **MSIN-MAROGEST (1%)**, **IMMOVERT CAPITAL (0,6%)** et **CAM LEASING (0,6%)**.

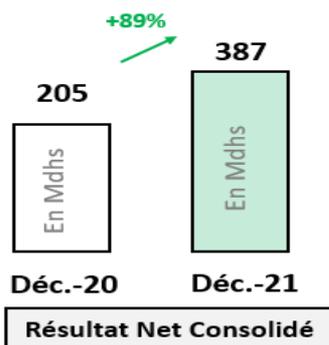
### Résultat Brut d'exploitation

À fin décembre 2021, le résultat brut d'exploitation consolidé du CAM ressort à **2 019 MDH** en hausse de **16%** par rapport au 31 décembre 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la performance réalisée en terme d'évolution du PNB du groupe conjugué à la maîtrise des charges générales d'exploitation.

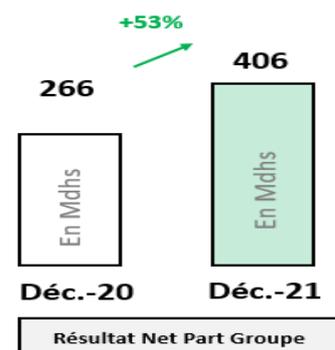
### Coût du risque

Le coût du risque consolidé s'affiche à fin décembre 2021 à **1 665 MDH** contre **1 612 MDH** à la même période de l'année précédente. Il est à noter que le coût du risque à fin 2021 a été marqué notamment par la mise à jour à la hausse des provisions au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie de la Covid-19.

### Résultats



Au titre de l'exercice 2021, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à **387 MDH** contre **205 MDH** au 31 décembre 2020 soit **+89%**. Hors les provisions constatées au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie Covid-19, le résultat net consolidé s'établit à **482 MDH** contre **205 MDH** à fin décembre 2020, soit **+135%**.



Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élevé à **406 MDH** à fin décembre 2021 contre **266 MDH** au 31 Décembre 2020 soit **+53%**. Hors les provisions constatées au titre du « Forward Looking », en anticipation des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie Covid-19, le Résultat net Part du Groupe consolidé s'établit à **501 MDH** à fin 2021 soit une progression annuelle **+88%**.



## B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

### a. Indicateurs d'activité

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2021 avec un total bilan de **128 Mrds Dhs** en progression de **+5,4%** par rapport à l'exercice précédent.

#### Analyse des Emplois de la banque

##### Trésorerie et caisse

(En MDH)	déc-20	déc-21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6 832	5 243
Valeurs en caisse	1 620	1 376
<b>Total de la Trésorerie Actif</b>	<b>8 452</b>	<b>6 620</b>

L'encours des disponibilités du CAM s'élève à **6 620 MDH** au 31 Décembre 2021 contre **8 452 MDH** à fin 2020.

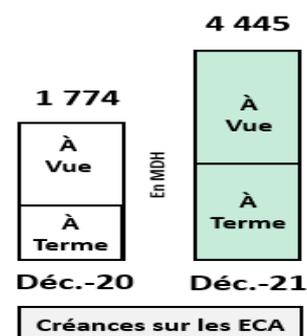
Il est à noter que le niveau des disponibilités en liquidité du CAM est en ligne avec les actions issues de la gestion interne de liquidité du CAM, permettant de répondre aux exigences réglementaires en matière du ratio de liquidité à court terme.

##### Créances sur les établissements de crédit et assimilés

À fin Décembre 2021, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont atteint **4 445 MDH** contre **1 774 MDH** au 31 Décembre 2020 expliqué principalement par la variation de l'encours des prêts de trésorerie envers les établissements de crédits et assimilés entre décembre 2020 et décembre 2021.

L'encours des opérations à vue avec les établissements de crédit et assimilés passe de **1 517 MDH** au 31 Décembre 2020 à **3 864 MDH** au 31 Décembre 2021.

Quant aux opérations à terme, l'encours à fin 2021 s'élève à **580 MDH** contre **257 MDH** l'exercice précédent.



##### Crédits Clientèle

Cap sur le financement de l'économie et notamment la clientèle de prédilection, Agriculteurs, Secteur de l'Agro-Industrie et du monde rural en général, tout en contribuant au financement de nouveaux produits de la relance économique pour faire face aux effets de la crise sanitaire de la Covid-19, le Crédit Agricole du Maroc enregistre une progression de **+5%** de ses Crédits à la clientèle en affichant un encours brut de **96,9 Mrds Dhs** au 31 décembre 2021 contre **92,7 Mrds Dhs** à fin décembre 2020.

Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'encours des créances saines de **+3,4 Mrds Dhs**, passant ainsi de **85,0 Mrds Dhs** au 31 décembre 2020 à **88,4 Mrds Dhs** au 31 décembre 2021. En effet, l'évolution est tirée notamment par l'augmentation de l'encours de crédits de trésorerie de la banque (**+4,1 Mrds Dhs**), en procédant au financement des nouveaux produits de relance économique et de la campagne agricole exceptionnelle 2020/2021 ainsi que des investissements dans le monde rural.

**Par rapport au budget 2021**, en termes d'encours moyen de créances saines, le taux de réalisation de l'objectif est atteint confirmant l'effort commercial déployé en matière d'octroi de crédit tout au long de l'exercice 2021, et notamment les crédits de trésorerie Relance et Damane Oxygène.

**En termes de part de marché**, le CAM a enregistré au 31 décembre 2021 un gain de **48 points de base** par rapport à fin décembre 2020 soit une part de **9,6%** du secteur.

##### - Taux de contentialité

Le taux de contentialité, quant à lui, est passé de **8,3%** en 2020 à **8,8%** en 2021. Cette hausse s'explique par les opérations d'assainissement reflet de la politique de déclasserment et de provisionnement adoptée par la banque dès 2016 et qui a fortement contribué à la résilience de la banque pendant l'année 2021.

##### - Taux de couverture

Poursuivant son effort de provisionnement dans un environnement marqué par l'incertitude liée à la Pandémie de Covid-19, le CAM a vu son taux de couverture des créances en souffrance s'établir à **71,3%** au 31 Décembre 2021 soit au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

##### Titres de transaction et de placement

L'encours du portefeuille de titres de transaction et de placement s'est établi à **9 664 MDH** au 31 Décembre 2021 contre **8 364 MDH** au 31 Décembre 2020. Cette hausse est principalement expliquée par l'augmentation des Bons de trésors et des valeurs assimilés.

Par ailleurs, le portefeuille des bons de trésors disponible a connu une augmentation de **+2,3 Mrds Dhs** entre Décembre 2020 et Décembre 2021. Cette hausse a permis de renforcer les actifs liquides de haute qualité de la banque et son ratio de liquidité à court terme.



### Autres actifs

À fin Décembre 2021, le compte des autres actifs s'affiche à **4 877 MDH**.

### Immobilisations

En s'établissant à **6 925 MDH** au terme de l'exercice 2021, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes ont enregistré une hausse de **0,4%**.

- *Immobilisations incorporelles*  
Au 31 Décembre 2021, les immobilisations incorporelles affichent un total de **451 MDH** contre **424 MDH** au 31 Décembre 2020.
- *Immobilisations corporelles*  
Au 31 Décembre 2021, les immobilisations corporelles ressortent à **6 475 MDH** contre **6 471 MDH** à fin Décembre 2020 soit quasiment au même niveau.

### Analyse des Ressources de la banque

#### Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	déc-20	déc-21
Dettes à vue envers les EC	1 703	1 696
Dettes à terme envers les EC	13 065	11 611
<b>Dettes envers les ECA</b>	<b>14 768</b>	<b>13 307</b>

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une baisse de **1,5 Mrds Dhs** en passant de **14 768 MDH** au 31 Décembre 2020 à **13 307 MDH** au 31 Décembre 2021.

Cette baisse s'explique principalement par la baisse des valeurs données en pension.

#### Ressources Clientèle

Le CAM affiche des réalisations historiques en termes d'épargne collecté, en franchissant la barre symbolique des 100 Mrds Dhs. En effet les ressources clientèle de la banque ont enregistré une hausse de **7,4 Mrds Dhs (+8%)** passant ainsi de **92 Mrds Dhs** à fin Décembre 2020 à **100 Mrds Dhs** à fin Décembre 2021. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes à vue de **4,3 Mrds Dhs** entre Décembre 2020 et Décembre 2021, soit **+10%**.

S'agissant des dépôts à terme, il est à noter que la banque a mené, une action proactive sur les dépôts à terme pour d'une part accroître sa sécurité en liquidité, et d'autre part préserver sa dynamique commerciale et renforcer l'encours de crédits.

**Par rapport au budget 2021**, l'objectif en termes d'additionnel en encours des ressources clientèle est atteint, grâce notamment à l'évolution des comptes à vue courant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

En termes de part de marché, le CAM a enregistré au titre de l'année 2021 un gain de **+31 points de base** par rapport à l'année précédente, soit une part de **8,5%** du secteur.

### Autres passifs

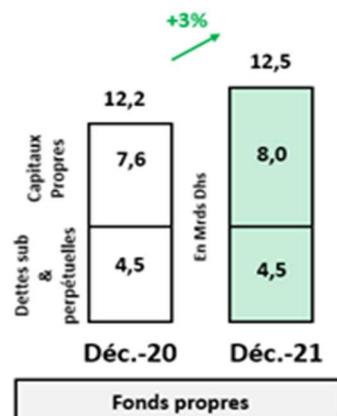
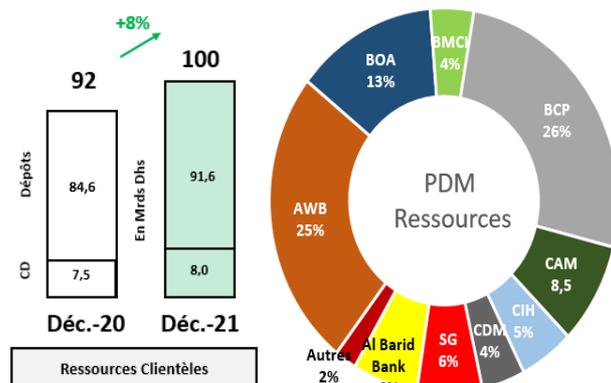
À fin décembre 2021, les autres passifs ressortent à **1 123 MDH** contre **1 647 MDH** une année auparavant.

#### Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges constitué à fin 2021 s'élève à **2 092 MDH**. Ces provisions concernent les provisions pour risques généraux (**1 480 MDH**), les provisions pour risques et charges (**571 MDH**), les provisions pour risque de change (**17 MDH**), les provisions pour litiges (**16 MDH**) et les provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature (**8 MDH**).

#### Capitaux propres

Au terme de l'exercice 2021, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de **3%** de ses Fonds Propres qui atteignent désormais **12,5 Mrds Dhs** confortant son assise financière. Ainsi, au 31 Décembre 2021, l'encours des dettes subordonnées et perpétuelles de la banque s'élève à **4 531 MDH**.





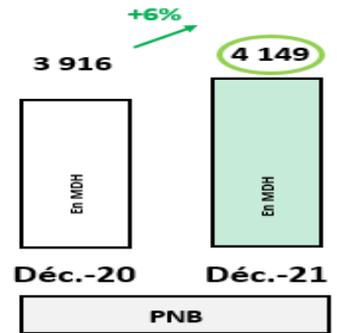
**b. Indicateur de performance financière**

**Produit Net Bancaire**

En ressortant à **4 149 MDH** au 31 décembre 2021, le Produit Net Bancaire enregistre un dépassement historique de la barre symbolique des 4 milliards de dirhams, marquant une croissance de **+6%** par rapport à l'exercice précédent (**3 916 MDH**).

Cette croissance s'associe d'une part, à l'activité d'intermédiation qui a connu une appréciation par rapport au 31 Décembre 2020 de **+ 464 MDH**, évolution expliquée par l'augmentation des produits d'intérêt notamment due à l'effet volume sur le portefeuille de Crédits, conjuguée à une maîtrise du coût de la ressource.

S'agissant de la marge sur commissions, elle ressort à **515 MDH** au terme de l'année 2021 contre **479 MDH** à fin 2020 soit **+8%**.



**Charges Générales d'exploitation**

Poursuivant sa politique de maîtrise des charges, les charges générales d'exploitation du CAM sont quasi stables à fin Décembre 2021 par rapport à la même période de l'année 2020.

Cette évolution est essentiellement due à la baisse des charges liées aux frais de transport et déplacements, frais postaux et de télécommunications, d'actes et de contentieux et à la baisse des charges de personnel.

Il est à noter que les charges de personnel ont connu une baisse de **-0,3%** entre décembre 2020 et décembre 2021.

**Résultat Brut d'Exploitation**

À fin Décembre 2021, le résultat brut d'exploitation du CAM ressort à **2 201 MDH** en hausse de **10%** par rapport au 31 Décembre 2020. Cette évolution est liée principalement à celle du PNB et la quasi stabilité des charges générales d'exploitation.

**Coût de risque**

Poursuivant son effort de provisionnement dans un environnement marqué par l'incertitude liée à la pandémie de la Covid-19, le CAM a vu son coût du risque net s'établir à **1 662 MDH** au terme de l'exercice 2021. Dans ce même contexte, le CAM enregistre à fin 2021 un taux de couverture des créances en souffrance de **71,3 %**, au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Notons que ce coût du risque s'explique principalement par la constitution d'une provision pour risque généraux nette de **160 MDH**, une dotation de provision de **511 MDH** pour un déclassement en créances en souffrance total d'un montant de **1,3 Mrds Dhs** (dont **407 MDH** provenant de la Watch List), un renforcement de provisions de **351 MDH** ainsi qu'un besoin pour décote de **202 MDH**.

**Résultat net**

Le Crédit Agricole du Maroc ressort au 31 décembre 2021 avec un Résultat Net de **341 MDH**, soit une hausse de **64%** par rapport à la même période de l'année précédente. Hors la Dotation aux provisions pour risques généraux de **150 MDH** couvrant des risques futurs éventuels liés aux impacts de la baisse de la pluviométrie et de la pandémie Covid-19, le résultat net du CAM s'affiche à **435 MDH (+109%)**.

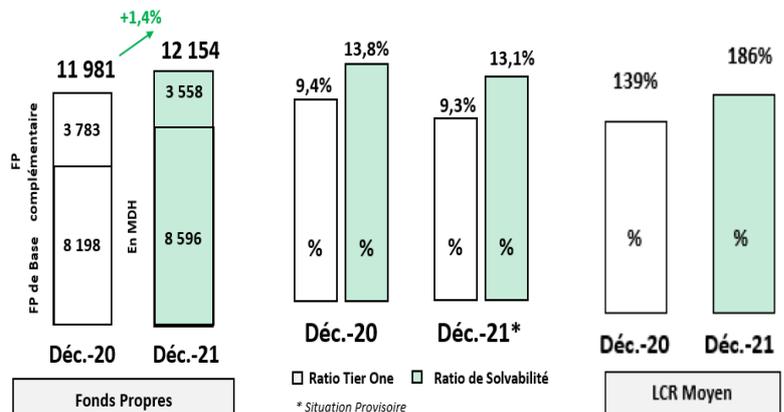
**Solvabilité et liquidité**

**Solvabilité :**

Au terme de l'exercice 2021, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une variation de **+5%** de ses fonds propres de base et **+1,4%** de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais **12,2 Mrds Dhs** confortant son assise financière dans le cadre de sa politique, conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires de Bank Al Maghrib.

**Liquidité :**

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'année 2021 avec un ratio de liquidité à court terme « LCR Moyen » largement excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.





### C. PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une année difficile sans précédent, le Maroc entre en 2021 dans une phase de mobilisation, marquée principalement par le ralentissement de la pandémie, la reprise de l'économie et la relance de la demande extérieure. Dans ce sens, le Groupe Crédit Agricole du Maroc maintient une bonne dynamique de progression de ses emplois et de ses ressources et a enregistré, pour l'exercice 2021, des réalisations historiques en dépassant la barre symbolique des 100 milliards de dirhams aussi bien en terme d'épargne collectée (101 milliards de dhs) qu'en terme de crédits distribués (100 milliards de dhs) qui réalisent respectivement une croissance de 9% et 5% sur l'année, et ce tout en faisant preuve d'une gestion rationnelle de ses frais généraux et d'une approche prudente de gestion du coût de risque.

Sur un plan global, la conjoncture actuelle est fortement marquée par le retard des précipitations de cette année et une campagne agricole extrêmement rude qui plonge nombre d'agriculteurs dans de grandes difficultés et incertitudes. A cet effet, le CAM a, comme à son habitude, apporté son soutien inconditionnel et sans faille aux agriculteurs et aux éleveurs, notamment dans le cadre du programme du gouvernement de lutte contre les effets de la sécheresse, en adéquation avec les Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste. Ainsi, s'appuyant sur son expertise agricole et sur ses mécanismes idoines contre les effets du déficit pluviométrique, le CAM ne sera pas impacté par la conjoncture actuelle dans la mesure où il met systématiquement en place, en cas de sécheresse, les mesures nécessaires y afférentes.

S'agissant des perspectives d'avenir, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, fidèle à sa mission de service public et à son soutien permanent apporté au monde rural durant les situations difficiles, mettra en place, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, un ensemble de mesures pour alléger l'impact des effets de la campagne agricole actuelle.

Dans la même optique, suite aux hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, visant à mobiliser une enveloppe de 10 milliards de Dhs pour lutter contre les effets de la sécheresse, le Crédit Agricole du Maroc se mobilise pour accompagner les mesures d'urgence du gouvernement et fournir l'aide aux agriculteurs et éleveurs concernés. Le déploiement du programme gouvernemental sera accompagné par le GCAM à hauteur de 6 milliards de Dhs à travers notamment un dispositif d'atténuation des effets de la sécheresse et leurs impacts sur les agriculteurs.

Cette enveloppe budgétaire additionnelle sera dédiée essentiellement à quatre produits (cultures printanières, arboriculteurs, cheptel et cheptel laitier), ainsi qu'au financement du comblement des besoins du marché national en céréales et légumineuses en aliments de bétail. En outre, d'autres mesures vont être déployées en faveur des agriculteurs notamment l'accord des facilités de paiement selon la situation de leur endettement et leur capacité de remboursement.

Par ailleurs, depuis la guerre en Ukraine, deux dimensions importantes à savoir la dimension hydrique et la sécurité alimentaire sont à l'ordre du jour. En effet, la guerre en Ukraine a accentué la flambée des prix des matières premières. Cette dernière avait démarré avec la crise sanitaire notamment pour des raisons conjoncturelles et de renchérissement du prix du transport. L'impact sur le Maroc et notamment sur la caisse de compensation est considérable.

À ce titre, le Crédit Agricole du Maroc mettra en place, avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, des solutions innovantes pour financer des investissements, privés ou dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP), visant à améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et à en réduire le coût.

Par ailleurs, ces financements peuvent concerner, au-delà des investissements classiques, des unités locales de désalinisation, notamment des ressources en eau provenant des nappes phréatiques saumâtres dans les régions de Doukkala et de l'Oriental, ou la reconversion à l'énergie solaire pour réduire le coût du pompage.

Enfin, il est à rappeler que la vision du Crédit Agricole du Maroc en tant que banque publique citoyenne, est focalisée sur la poursuite de sa mission de service public spécifique dont il est investi, tout en continuant le développement de ses activités en tant que banque universelle afin d'établir, à ce titre, une dichotomie entre les entreprises qui se trouvent dans des filières en difficulté et celles dont les difficultés sont inhérentes à une mauvaise gestion indépendamment des problèmes structurels.

### D. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DURANT L'EXERCICE :

Au cours de l'exercice 2021, aucune difficulté ayant un impact sur les résultats ou sur le fonctionnement normal de l'activité de la banque n'a été signalée. En effet, les réalisations de la banque sont en ligne avec ses objectifs fixés dans le cadre de son plan budgétaire.

### E. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2021 selon la répartition suivante (En Dirhams):

Bénéfice Net	340 942 342,49
Réserve légale	17 047 117,12
Bénéfice Distribuible	323 895 225,37
Affectation en Réserves facultatives	323 895 225,37



## F. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2021, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de **711 MDH** contre **624 MDH** en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de **87 MDH (taux de provisionnement 12%)**.

### a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit:



#### AGRICULTURE

Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de **30 MDH**, soit **2%** du total du portefeuille.

Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent **97%** des participations dédiées à ce secteur.

Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord



#### BANQUES, FINANCES & SERVICES

D'une valeur globale de **587 MDH**, ce domaine d'activité compte 25 participations et s'accapare la part la plus importante du portefeuille soit **84%**. Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, MSIN GESTION, CAM COURTAGE, AL FILAHI CASH et AL AKHDAR BANK représentent **88%** des parts investies dans ce secteur.

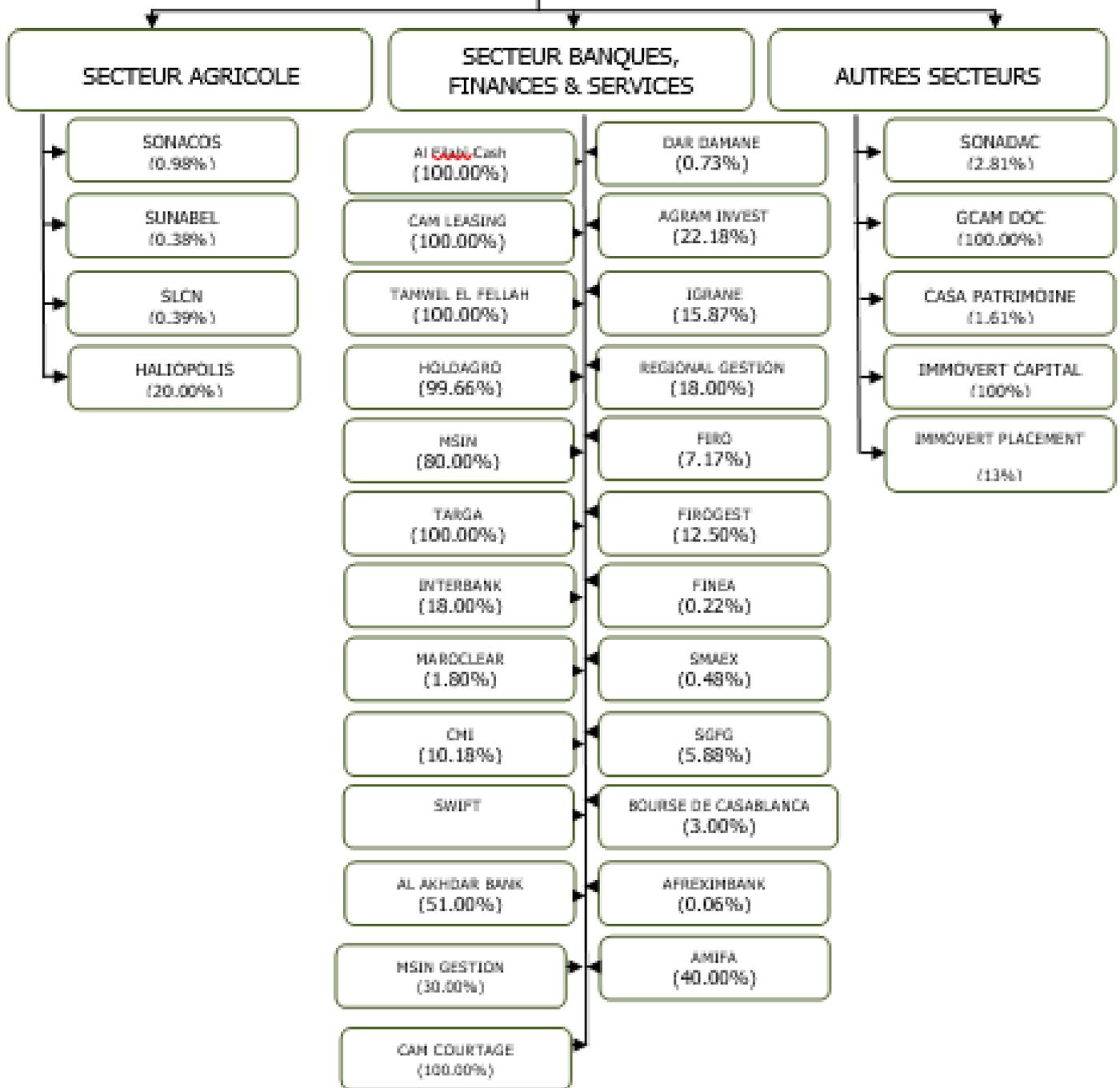
Par ailleurs, les participations en devises représentent **3%** du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour **4,7 MDH** et AMIFA pour **18,1 MDH**.



#### DIVERS

Cette catégorie comprend cinq participations d'un montant global de **95 MDH**, ce qui représente **14%** du portefeuille de la banque.

# CREDIT AGRICOLE DU MAROC



L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.



## b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 Décembre 2021, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à **301 MDH**, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de **154 MDH** ;
- LAITIERE INVEST à hauteur de **80 MDH** ; provisionné à hauteur de **65 MDH** ;
- TAMWIL EL FELLAH à hauteur de **48 MDH** ;
- ALHIF à hauteur de **18 MDH** ;
- AGRAM INVEST à hauteur de **776 KDH** ;
- TARGA à hauteur de **105 KDH** ;

## c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

## d. Faits marquants

Au 31 Décembre 2021, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La participation de la banque à l'augmentation du capital de la filiale **AMIFA**, le portant à **2,83 Milliards FCFA** contre **370 Millions FCFA** au 31/12/2020.
- La souscription à 12 000 actions nouvelles de 100 DH de valeur nominale chacune dans le cadre de l'augmentation du capital de MSIN GESTION le portant à **5 MDH**
- L'augmentation du capital de la filiale **Al Filahi Cash**, le portant ainsi à **23,75 MDH** contre **10 MDH** au 31/12/2020.
- La participation de la banque à l'augmentation du capital de la société **FINEA**, le portant à **300 MDH** contre **200MDH** au 31/12/2020, la part du CAM est de 0,22%
- La réduction du capital social du Fond IGRANE le portant ainsi **24,6 MDH** contre **54,6MDH** au 31/12/2020.
- La création d'une nouvelle filiale Cam courtage d'un capital de **100 KDH** ;
- La création d'un nouvelle OPCI Immovert Placement d'un capital de **537 MDH** détenu à 13% par la banque.
- L'entrée en périmètre de la filiale Immovert Capital d'un capital de **120 KDH**.

## e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 Décembre 2021, le stock de provisions s'élève à **87 MDH**. Pour sa part, le taux de provisionnement est de **12%**.

En DH

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 153 600	14 511 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	586 761 955	63 838 568	522 923 387
DIVERS	95 064 000	8 020 283	87 043 717
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>711 490 855</b>	<b>87 012 451</b>	<b>624 478 403</b>

## f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 Décembre 2021, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de **8,7 MDH**.

En DH

TITRE	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
MSIN	15 410 000	8 000 000	52%
AFREXIMBANK	4 727 300	737 046	16%
		<b>8 737 046</b>	



## G. RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

### a. Budget de fonctionnement

Pour la réalisation de ses objectifs annuels, le CAM a dépensé en terme de charges de fonctionnement 1 784 MDH durant l'exercice 2021, soit une consommation budgétaire de 99%.

À fin décembre 2021, les réalisations budgétaires se présentent comme suit :

Rubriques	Budget 2021	Réalisations au 31/12/2021	Taux de réalisation
Charges de personnel	1 115 249 304	1 120 918 591	101%
Impôts et Taxes	37 376 771	38 014 289	102%
Charges Externes	645 340 273	625 048 017	97%
<b>Total général</b>	<b>1 797 966 348</b>	<b>1 783 980 898</b>	<b>99%</b>

#### Charges de personnel

Représentant 63% des dépenses de fonctionnement, les réalisations des charges du personnel ressortent à 1 121 MDH à fin Décembre 2021.

La **masse salariale**, la composante essentielle des charges du personnel, s'établit à 1 103 MDH, elle se répartit comme suit :

- Les salaires, primes et autres rémunérations de 915 MDH ;
- Les charges de retraite de 103 MDH ;
- Les charges d'assurance sociales de 86 MDH.

Les **charges de formation** s'élèvent à 17 MDH, elles sont constituées à hauteur de 80% par la taxe de la formation professionnelle qui enregistre 13,3 MDH, le reliquat concerne essentiellement les frais de formation externe au profit du personnel de la Banque de l'ordre de 2,8 MDH ainsi que les frais liés aux participations aux stages et séminaires à hauteur de 0,5 MDH.

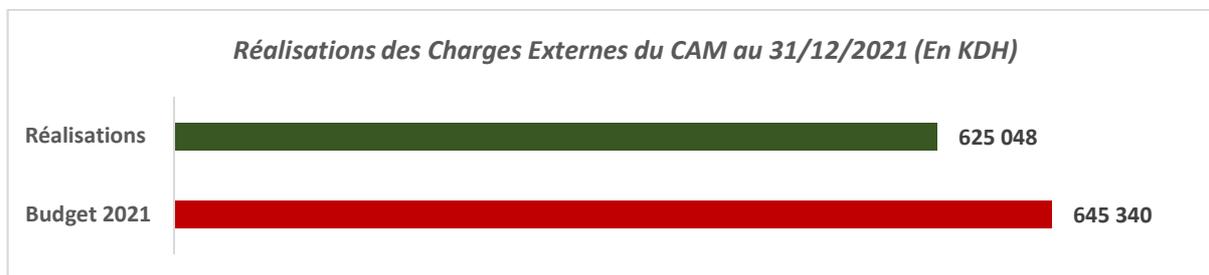
#### Impôts et taxes

S'agissant des exigences en terme des impôts et taxes, ils ressortent au terme de l'année 2021 à 38 MDH répartis comme suit :

- La taxe professionnelle : 22,4 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux : 7,5 MDH ;
- Les autres taxes : 8,1 MDH.

#### Charges externes

À l'effet de la continuité de la crise sanitaire en 2021, le CAM maintient sa politique de maîtrise de ses dépenses en réalisant un niveau de consommation de 97% du budget alloué aux charges externes, pour atteindre 625 MDH au terme de l'exercice 2021. Les principales réalisations ont touché les rubriques suivantes:



- **Les loyers et location simple** s'établissent à 164,5 MDH soit 96% du budget, ils se répartissent essentiellement comme suit :
  - Les locations des agences et des bâtiments du siège : 126,6 MDH ;
  - La location longue durée des véhicules de service et notamment les agences mobiles : 33,9 MDH.
- **Les frais d'entretien et réparations des biens mobiliers et immobiliers** enregistrent 137,9 MDH soit 99,8% du budget alloué. Les réalisations ont touché essentiellement :
  - L'entretien des immeubles des entités du siège et du réseau (dont Prestations de sous-traitance et gardiennage) qui s'établit à 112 MDH ;
  - L'entretien du Système Central, l'entretien des équipements des réseaux informatiques et l'entretien du parc informatique qui enregistrent : 24 MDH.



- **Les rémunérations des prestations, honoraires avocats, frais d'acte et autres charges externes** s'élèvent à 99,7 MDH et concernent essentiellement :
  - Les prestations de services informatiques et autres contrats externes de louage de services : 42,7 MDH ;
  - Honoraires avocats et conseils juridiques : 30,6 MDH, ils couvrent essentiellement les honoraires liés au recouvrement des créances irrégulières et en souffrance de la banque;
  - Les taxes judiciaires et les frais d'acte et de contentieux enregistrent 23,7 MDH.
- **Les frais de publicité, publications et relations publiques** s'élèvent à 52,9 MDH soit 98% du budget. Ces réalisations entrent dans le cadre de l'accompagnement du plan marketing et du renforcement de la communication externe 2021 de la banque à travers les principales actions suivantes :
  - Annonces et insertions publicitaires et institutionnelles : 23,8 MDH ;
  - Couverture de la campagne publicitaire : 13,1 MDH ;
  - Autres actions de communication : 10,3 MDH.
  - Réalisation des affiches, dépliants et autres supports publicitaires : 5,6 MDH.

Il est à noter que durant l'exercice 2021 une large campagne publicitaire a été lancée pour la promotion de produits notamment CAM Relance, Al Moustatmir Al Qaraoui et Sakan Qaraoui et Tasbiq Tasdir.

- **Les frais postaux et communications** s'affichent à 42,4 MDH soit une consommation de 97% du budget, ils se répartissent ainsi :
  - Lignes spécialisées, internet et téléphonie : 42 MDH ;
  - Affranchissement : 0,4 MDH.
- **Les frais liés aux transports de fonds, de courrier et déplacements** s'établissent au terme De l'exercice 2021 à 44,8 MDH soit 92% du budget. Les principales réalisations se présentent comme suit :
  - Prestations de transport de fonds et de courrier : 33,8 MDH ;
  - Frais de déplacement du personnel : 8,4 MDH.
- **Les fournitures et imprimés** s'affichent à 20,1 MDH, visant à satisfaire les besoins des entités du siège et du réseau en matière de fournitures d'imprimerie, fournitures de bureau et fournitures micro-ordinateurs et GAB.
- **Les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et combustible** ont atteint 33,2 MDH, soit 99,7% du budget, les réalisations concernent la consommation :
  - De l'eau et de l'électricité de 21,2 MDH ;
  - Du carburant et du combustible de 11,9 MDH.
- **Les frais de recherche et de documentation** s'élèvent à 10,4 MDH, ils sont constitués essentiellement par les dépenses liées au Service Informationnel Reuters et Finaccess à hauteur de 9,4 MDH.

#### b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2021 s'élève à 506 MDH et concerne essentiellement :

- Le développement du réseau à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux PDV ;
- Les aménagements de mise à niveau des entités du réseau et des bâtiments du siège ;
- Les constructions de nouveaux locaux d'exploitation régionaux ;
- La dotation et le remplacement du matériel de bureau et de banque, du matériel de sécurité, du mobilier de bureau et du matériel informatique au niveau du réseau et du siège ;
- La poursuite de la stratégie de mise à niveau et de développement de la plateforme monétique, du réseau télécom, des logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite du projet de refonte du système d'information de la banque : nouveaux modules dédiés aux différents métiers ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets structurants et l'accompagnement pour la mise en place du projet de régionalisation.

Au terme de l'exercice 2021, les réalisations sur investissements hors acquisitions s'établissent à 212,5 MDH, soit 48% du budget. Elles concernent :

- Les investissements informatiques alloués aux applicatifs dédiés aux différents métiers de la banque, la dotation en matériel informatique et la plateforme réseau télécom : 91,3 MDH ;
- Les agencements et aménagements de différents locaux du siège et du réseau : 56,4 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque : 27,9 MDH ;
- L'équipement en mobilier et matériel de bureau et de banque : 15,9 MDH ;
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations): 12,1 MDH ;
- La campagne institutionnelle qui vise l'accompagnement de la stratégie commerciale, agricole et autres activités économiques de la banque : 7,7 MDH ;
- Les constructions : 1,2 MDH.

**BUDGET D'INVESTISSEMENT – HORS ACQUISITIONS  
DÉCEMBRE 2021**

MONTANTS EN KDH HT

<b>RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Réalisations Décembre 2021</b>	<b>Taux de réalisation (En%)</b>
<b>I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>49 217</b>	<b>1 188</b>	<b>2%</b>
Constructions en cours	49 217	1 188	2%
<b>II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>170 807</b>	<b>107 181</b>	<b>63%</b>
<b>Mobilier et matériel</b>	<b>23 846</b>	<b>15 891</b>	<b>67%</b>
- Mobilier de bureau	14 200	13 312	94%
- Matériel de bureau et de banque	9 646	2 580	27%
<b>Matériel informatique</b>	<b>146 961</b>	<b>91 290</b>	<b>62%</b>
- Réseaux Télécom	13 500	2 614	19%
- Matériel informatique	47 651	27 331	57%
- Applicatifs centraux	85 809	61 345	71%
<b>III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS</b>	<b>140 495</b>	<b>68 524</b>	<b>49%</b>
Agencements et aménagements	121 177	56 406	47%
Installations d'exploitation	19 318	12 117	63%
<b>IV ETUDES GENERALES</b>	<b>63 601</b>	<b>27 873</b>	<b>44%</b>
<b>V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE</b>	<b>18 960</b>	<b>7 703</b>	<b>41%</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>443 080</b>	<b>212 468</b>	<b>48%</b>

## I- INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



### LA RSE POUR LE CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural.

Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie.

### A. IMPACT ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

Financement des exploitations agricoles



Amélioration des conditions de vie en milieu rural

Mise à niveau des structures de production

De plus, la Banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;

Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;

Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux avec des services financiers adaptés ;

Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;

Promouvoir le conseil & l'expertise pour les exploitants agricoles pour accroître leur production ;

Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;

Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.



## B. IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PUBLICS

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent.

Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par les actions de la banque.

## C. IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :



Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel.

Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques. Cette initiative a un double objectif :



Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers :

- 🌱 La généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs ;
- 🌱 Le développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations ;
- 🌱 Le déploiement de solutions de bancarisation mobile.

Dans cette optique, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du Groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.



## D. CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

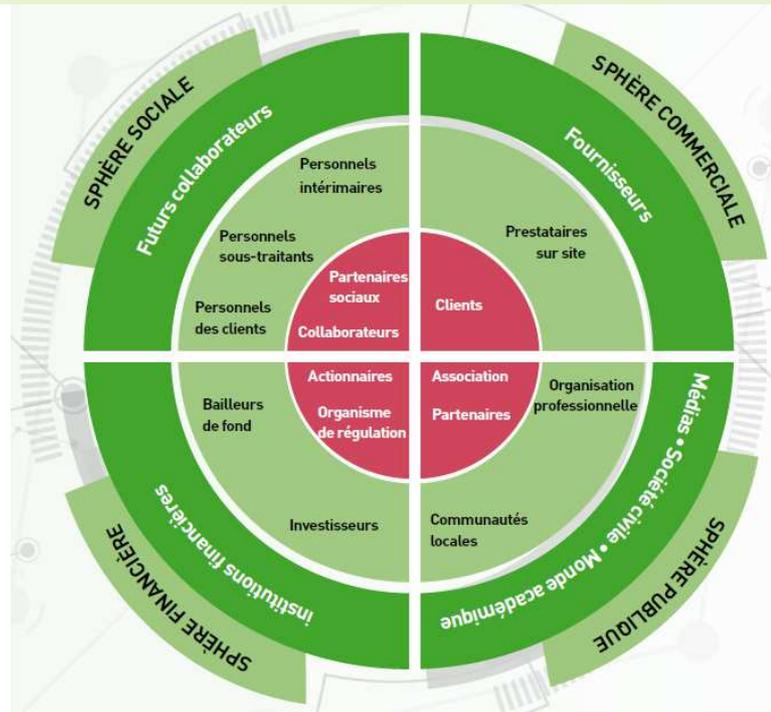
L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités :

- Salariés ;
- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Société civile,
- Collectivités...

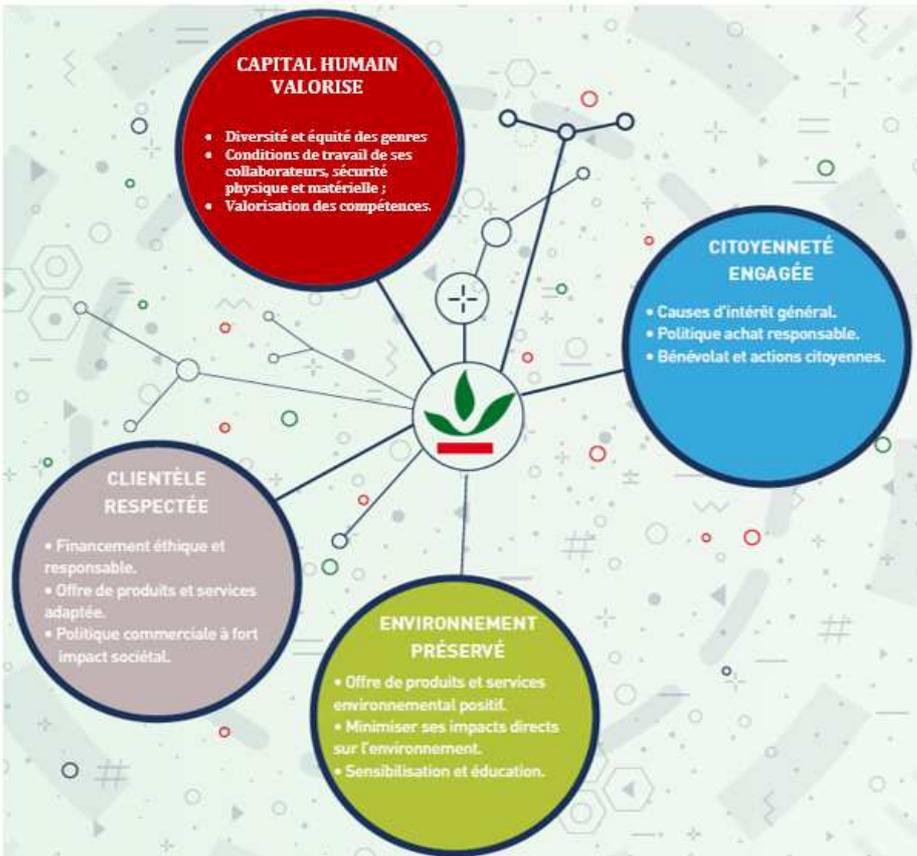
Lesdits échanges sont effectués tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire.

En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



## E. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE EN MATIERE DE RSE



Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles.

Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable.

Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE du Crédit Agricole du Maroc vise à offrir un cadre respectueux de ses clients, valorisant ses collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.

Cette charte a, par ailleurs, fait l'objet d'une diffusion large auprès des collaborateurs du GCAM mais aussi à un public plus large à travers le réseau d'agences de la banque.



## II- INFORMATIONS SOCIALES

### A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN

**Le capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.**

#### a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.



#### b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

#### Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :

**Le salaire variable :**  
Récompensant les performances individuelles et collectives

**Les avantages sociaux :**  
Prêts à taux préférentiels, retraite et prévoyance, mutuelle, ...



**Le salaire fixe :**  
Partie fixe (commune à tout le personnel) basée sur le niveau d'instruction, l'ancienneté, l'emploi, le grade et éventuellement la fonction de responsabilité occupée

Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- ☑ **Les emplois** sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.
- ☑ **Le grade** est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- ☑ **La fonction** de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

#### Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- ☑ Privilégier le respect de l'équité interne ;
- ☑ Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- ☑ Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- ☑ Instaurer un principe de transparence.



### c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

### d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- ✔ La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- ✔ La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- ✔ La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- ✔ La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning) ;

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

#### **Direction Centrale de la formation :**

La mission de cette Entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- ✔ **Formations Internes :** A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- ✔ **Formations Externes :** Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- ✔ **Formations Diplômantes :** Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir ...

#### **Académie du GCAM :**

Déclinée en Direction Centrale des Ecoles Métiers, laquelle est structurée en :

- ✔ **Direction des Ecoles Métiers :** Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a Pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- ✔ **Direction de l'Intégration et du Tutorat :** cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

### e. Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.



## B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU CAM

Évolution de l'effectif du CAM	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
<b>Effectif</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>
Siège	1 358	1 518	11,78%	1 492	-1,71%
Réseau	2 603	2 367	-9,07%	2 373	0,25%

Source : CAM

Sur la période 2019/2021, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 931 personnes à 3 865 collaborateurs. À fin 2021, le CAM emploie 1 492 au niveau du siège de la banque et 2 373 au niveau du réseau.

Répartition de l'effectif par catégorie	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Cadres	2 591	2 575	-0,62%	2 567	-0,31%
Employés	1 370	1 310	-4,38%	1 298	-0,92%
<b>Effectif</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>64%</b>	<b>66%</b>		<b>66%</b>	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2021, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%, au même niveau qu'au 31 décembre 2020.

Répartition de l'effectif par sexe	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
Femmes	1 786	1 824	2,13%	1 869	2,47%
Hommes	2 175	2 061	-5,24%	1 996	-3,15%
<b>Effectif Total</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2021, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 869 soit 48% contre 52% de collaborateurs de sexe masculin.

Répartition de l'effectif par nature de contrat	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
CDD	110	87	-20,91%	66	-24,14%
CDI	3 851	3 798	-1,38%	3 799	0,03%
<b>Effectif Total</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>

Source : CAM

À fin 2021, l'effectif global du CAM compte un total de 66 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 799 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Répartition de l'effectif par branche d'activité	2019	2020	2021
Audit Groupe C.A.M	43	41	39
DG Réseau	30	90	87
Domaine GGR	160	156	150
CERCAM	9	7	7
Art et métiers	3	3	1
Conformité et Déontologie	17	15	16
Fondation Mohamed V et VI	8	8	8
Rattaché Présidence & Directoire	21	19	27
Domaine B.F.I	30	36	35
Secrétariat Général	167	194	201
DG. Finance et Patrimoine	116	114	101
Domaine Remedial Management	106	102	101
DG. Services, Transformation & Digitalisation	404	470	447
DG. Banque de Service Public	35	28	54
Filiales	117	110	109
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	92	97	91
Gouvernance Interne du GCAM		1	1
Réseau Exploitation	2603	2394	2390
<b>Effectif Total</b>	<b>3 961</b>	<b>3885</b>	<b>3865</b>

Source : CAM



Pyramide des âges	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
[18,35] ans	1 868	1 768	-5,35%	1 732	-2,04%
[36,40] ans	604	710	17,55%	823	15,92%
[41,45] ans	227	244	7,49%	316	29,51%
[46,50] ans	161	164	1,86%	162	-1,22%
[51,55] ans	426	357	-16,20%	273	-23,53%
[56,60] ans	675	642	-4,89%	559	-12,93%
<b>Effectif Total</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes.  
La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 62% en 2019 à 66% à fin 2021, soit 2 555 collaborateurs.

Évolution de l'effectif par ancienneté	2019	2020	Δ%	2021	Δ%
< 5 ans	960	848	-11,67%	947	11,67%
[5 ; 10[ans	1053	979	-7,03%	891	-8,99%
[10 ; 20[ans	855	1061	24,09%	1207	13,76%
[20 ; 30[ans	534	493	-7,68%	258	-47,67%
>=30 ans	559	504	-9,84%	562	11,51%
<b>Effectif Total</b>	<b>3 961</b>	<b>3 885</b>	<b>-1,92%</b>	<b>3 865</b>	<b>-0,51%</b>

Source : CAM

À fin 2021, près de 25% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Évolution du turnover	2019	2020	2021
Recrues	264	113	252
Départs	220	189	247
<b>Taux de Turnover (*)</b>	<b>6,16%</b>	<b>3,81%</b>	<b>6,46%</b>

Source : CAM

(\*)  $\frac{((\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2) / \text{Effectif année } n-1}{100}$

Au terme de l'exercice 2021, le turnover ressort à 6,46%.

Évolution des informations sociales et administratives	2019	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	26	16	28
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	19	25	15
Nombre de recrutements	264	112	252
<i>Cadres</i>	92	87	147
<i>Employés</i>	172	25	105
Nombre de licenciements	14	10	18
<i>Cadres</i>	9	7	8
<i>Employés</i>	5	3	10
Nombre de démissions	52	34	38
<i>Cadres</i>	12	29	33
<i>Employés</i>	40	5	5
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2021, le nombre de représentants du personnel est de 28.  
Par ailleurs, on ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.



### III- INSTANCES DE GOUVERNANCE



Le crédit agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.

Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

#### A. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE

##### Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

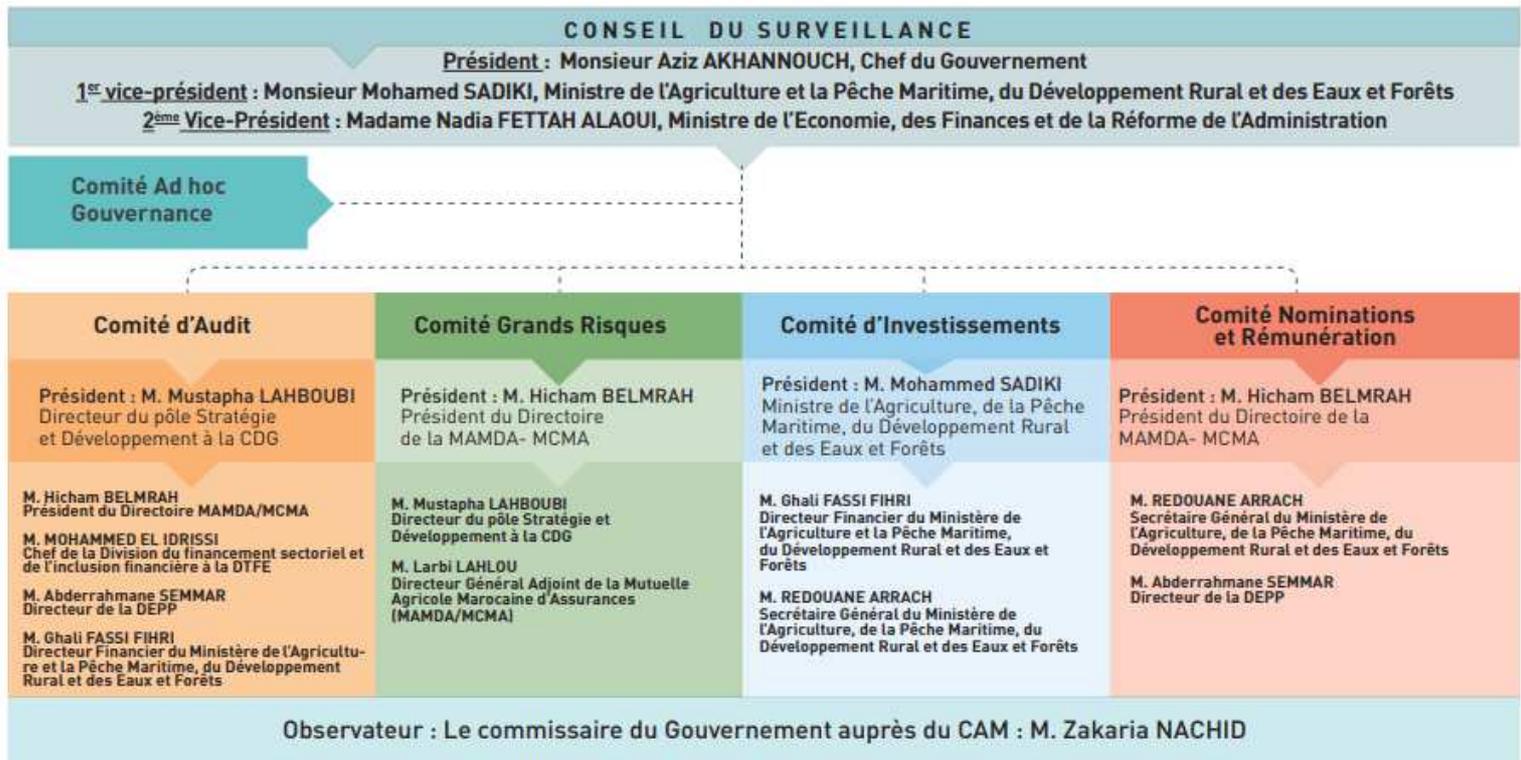
###### a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la Loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le conseil est composé de dix administrateurs :

Sept Administrateurs représentant de l'Etat : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière – DTFE-Ministère de l'Economie et des Finances, le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation); Trois Administrateurs représentant des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG.

Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :





## CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### M. AZIZ AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14. Après avoir occupé le poste de ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021. En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration...

### M. MOHAMED SADIKI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1 <sup>er</sup> Vice Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Mohammed SADIKI est Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

### Mme. NADIA FETTAH ALAOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration	2 <sup>ème</sup> Vice Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.

En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM,
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE,
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE,



### M. ABDERRAHMANE SEMMAR

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Semmar occupe la fonction de Directeur des Entreprises Publiques et de la Privatisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a exercé pendant près de 34 ans dont 32 ans au Ministère de l'Economie et des Finances, notamment en tant que, chef de la Division des Programmations et Restructurations et Adjoint au Directeur chargé des Etudes et du Système d'Information. Il est, par ailleurs, Président de la Commission interministérielle du Partenariat Public-Privé et Président de Comité Permanent du Conseil National de la Comptabilité. Monsieur Semmar est diplômé en Gestion des Entreprises de l'Université de Casablanca et titulaire du 2ème Certificat d'Etudes Supérieures en Economie de l'Université de Rabat et du diplôme de 3ème cycle de l'Ecole Nationale d'Administration Publique de Rabat. De par son position à la tête de la DEPP, Monsieur Semmar siège dans les organes de gouvernance des établissements publics dont :

- Membre du CS : Al Barid Bank, ABB, IAM, La Mamounia, MARCHICA MED ;
- Administrateur : TMZ, TOS, TAC, TFZ, TMSA Participations, SNRT, SONADAC, STAVOM, STRS, NWM, CGI, FIPAR –HOLDING, HAO, ITHMAR CAPITAL, MASEN, RAM, SAPT, Sensyo Pharmatech, SGPTV, SIE, SNED, TM2, TMPA, CASA TRANSPORTS.

### M. REDOUANE ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

### M. GHALI FASSI FIGHRI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Ghali FASSI FIGHRI est titulaire d'un Master en finance de l'université Paris Dauphine, promotion 2011. Il a occupé plusieurs postes, en France et au Maroc, et était notamment chargé du développement commercial au sein d'Attijariwafa Bank en 2012 avant d'intégrer le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts en 2016 en tant que conseiller technique.

Actuellement M. Ghali FASSI FIGHRI est directeur financier au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Outre ses fonctions au sein du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. FASSI FIGHRI est administrateur au sein de : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA et Fos-Agri.

### M. MOHAMMED EL IDRISSE

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat.

En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'inspection générale des finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

### M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur du pôle Stratégie et Développement à la CDG	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est :

- Président du CA: MCM, FONDS MAROC FORETS, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1
- Membre du CA: CIH, SBVC, UMNIA BANK, CDG CAPITAL, MDINA BUS, FONCIERE CHELLAH, CDG DEV, CGI, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA, SAPST, DXC TECHNOLOGY, MEDZ
- Représentant permanent de la CDG au sein du CA: MCM, SCR, FIPAR HOLDING, CDG INVEST, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 2, UIR
- Membre du CS: UIR, DXC TECHNOLOGY, MEDZ



### M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Président du directoire de la MAMDA	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête du directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham Belmrah est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur: BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, AL MADA, SOMED, Afrika SMDC, NSI, Resort Co, AKWA Africa, OPCI EDUCAPITAL YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du CS: Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA: Cosumar, Ryad Resort Developpement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

### M. LARBI LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : ACAMSA, AGRAM INVEST, CAP MEZZANINE, NARJIS INVEST, UPLINE INVEST FUND, AC1, UPLINE VENTURE, AM INVEST, MSF, MAMDA IT.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, AMLAK DEV, 3P FUND et OIF.



## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

### b. Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- ✔ D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- ✔ De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- ✔ D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2021, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants :

- ✔ Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- ✔ Rappel des principales recommandations émises par le Comité d'Audit ;
- ✔ Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2020, au 31 Mars 2021, au 30 juin 2021, ainsi qu'au 30 septembre 2021 ;
- ✔ Présentation des réalisations des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations au 31/12/2020 ;
- ✔ Présentation du plan d'audit pluriannuel 2021-2023, du plan d'audit 2021 et des plans de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2021 ;
- ✔ Présentation des principaux enseignements du rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2020 ;
- ✔ Validation des chartes du comité d'audit, de contrôle interne et de conformité ainsi que la politique de conformité ;
- ✔ Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information ;
- ✔ Présentation de la cartographie des risques digitaux.

### c. Comité des investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- ✔ Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- ✔ Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- ✔ Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissements retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

### d. Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- ✔ Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture ;
- ✔ Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- ✔ Analyser la qualité du portefeuille des crédits.

### e. Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- ✔ Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflit d'intérêts ;
- ✔ Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme Anticiper et traiter les situations de conflit d'intérêts.



#### f. Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants. Ce comité est composé de trois administrateurs:

Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.



#### Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2021, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	6	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2020, au premier semestre 2021 et au troisième trimestre 2021;	• Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	7	Cession de biens ;	• Cession intragroupe : Approbation du transfert de propriétés du CAM reçues en dation en paiement ; * Cession de biens extra groupe: Analyse des offres et attribution des biens ;
Comité du risque opérationnel	3	Analyse des évolutions et revue semestrielle ;	•Présentation de la cartographie des risques opérationnels au 31/12/2020 ; •Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes au 31/12/2020 ; •Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels. •Une revue des risques relevés ainsi que leurs dispositifs de contrôle et cotations ; •Une revue de l'état d'avancement des actions ; •Identification des nouveaux risques ; •Analyse de la remontée des événements et incidents ; •Analyse des indicateurs des Risques Opérationnels.
Divers	6	Contrôle interne	•Coordination des structures de contrôle interne; •Enseignements du rapport sur les activités du contrôle interne;
		ICAAP	•Validation du rapport 2020 relatif au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
		OPCI Ressources humaines	•Validation du rapport 2020 relatif au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes; •Baisse du taux d'intérêt des crédits accordés au personnel ;
<b>Total</b>	<b>22</b>		

#### Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2021, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 64 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 77 MDH au terme de ladite période.



## CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

### Tariq SIJILMASSI, Président du Directoire

M. SIJILMASSI est diplômé d'HEC. De 1986 à 1993, il travaille à la Banque Commerciale du Maroc (BCM) en tant que Directeur délégué à la Direction des crédits en charge des grands groupes industriels. Il occupe ensuite le poste d'Administrateur Général au sein d'un Groupe industriel, avant de revenir au secteur bancaire en 2001 pour se voir confier la Direction du Pôle clientèle de la CNCA. En 2003, il est nommé Directeur Général de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Suite au changement de statut juridique de la CNCA devenue Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, il devient Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Tariq SIJILMASSI exerce les mandats suivants :

#### *Professionnels*

- Vice-président de la Confédération internationale des institutions de crédit agricole (CICA) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;
- Président de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), de 2008 à 2017 ;

#### *Business*

- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM ;
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA/MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole ;

#### *Activités Philanthropiques*

- Président du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc ;
- Présidence au sein de la commission d'audit de la confédération africaine du Football ;
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire ;
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université Al Akhawayn, Ifrane, Maroc ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Royale Marocaine de Football.

### Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il a été nommé Directeur Général.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

#### *Professionnels*

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

#### *Activités Philanthropiques*

- Président de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

### Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

#### *Administrateur :*

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- IMMOVERT PLACEMENT.



### **Fouad CHIKRI, Directeur Général**

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématique Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

#### *Administrateur :*

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- IMMOVERT PLACEMENT.

#### *Membre du Conseil de Surveillance*

- MSIN

### **Meriem IDRISSEI KAITOUNI, Secrétaire Général**

Diplômée de l'école supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSEI KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, Mme IDRISSEI KAITOUNI a été nommée Secrétaire général du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSEI KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

#### *Administrateur :*

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC



## Comités Directeurs & Comités d'exploitation

**Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.**

Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- ✔ Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.
- ✔ Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels (au lieu et place des huit auparavant):
  - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
  - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
  - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
  - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
  - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
- ✔ Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

**Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :**

- ✔ Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
  - Comité du Crédit du Siège ;
  - Comité Gestion des créances Sensibles ;
  - Comité de Déclassement et Radiation des CES.
- ✔ Comités réglementaires ;
  - Comité d'entreprise ;
  - Comité Sécurité et Hygiène.

## Comités de crédit

### a. Comités d'octroi de crédit

**Comités de Crédit du Réseau (CCR) :**

- ✔ Comité Point de Vente ;
- ✔ Comité Direction Régionale ;
- ✔ Comité Banque Retail & Agriculteur, Entreprises et Corporate.

**Comité de Crédit du Siège (CCS) :**

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédit, d'arrangement et de solde de tout compte dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est composé de trois niveaux distincts :

- ✔ CCS Banque Corporate ;
- ✔ CCS Banque de l'Entreprise ;
- ✔ CCS Banque Retail et Agriculteur.

### b. Comités de pilotage, suivi et recouvrement du crédit

**Comité Management et Veille du Risque de Crédit :**

Ce comité vise la prévention et la bonne maîtrise de la qualité du portefeuille des grands engagements de la banque, non classés en CES.

**Comité de Gestion des Créances Sensibles :**

Ce comité est habilité à statuer sur les créances sensibles à insérer ou à retirer de la Watch-List, ainsi que le niveau de provisionnement de chaque créance. Il décide également des plans d'action à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi des créances en Watch-List.

**Comité de Suivi des Créances en Anomalie :**

Ce comité a pour objectif de garantir une amélioration continue de la qualité du portefeuille des engagements de la banque et ce, à travers un suivi rapproché de l'évolution des créances présentant des irrégularités ou des impayés (non classés en CES et autres que celles traitées dans des comités spécifiques).

**Comités sur les solutions d'arrangement**

Les solutions négociées (demandes d'arrangement, facilités de paiement et solde de tout compte des créances non classées en CES) conclues avec les clients lors des Comités de Suivi des Créances en Anomalie font l'objet d'une analyse et d'une décision par les comités concernés, dans la limite de leurs plafonds de compétences :

- ✔ Comité de Crédit par marché (au niveau du Réseau) ;
- ✔ Comité de Recouvrement des Créances Irrégulières (CRCI) ;
- ✔ Comité de Crédit Siège (CCS)



### **Comité de Déclassement et de Radiation des Créances en Souffrance :**

Ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.

### **Comités de Recouvrement des Créances en Souffrance :**

#### **Comité Interne de Recouvrement :**

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.

#### **Comité de recouvrement du siège :**

Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

### **Comités Réglementaires**

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

### **Comité de suivi de la Gouvernance Interne**

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

### **Comités Risques Opérationnels**

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, le CAM a mis en place :

- Comité du risque Opérationnel CAM** : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
- Comité risques opérationnels métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

### **Audit Interne**

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques interne et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci à travers la réalisation de missions dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Ces missions sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit à une méthodologie rigoureuse se basant notamment sur la concaténation de plusieurs approches notamment : l'approche par les risques, la prise en compte des axes stratégiques de la banque ainsi que la couverture fonctionnelle des exigences réglementaires en vigueur.

Elles sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe de 16 auditeurs (dont 3 Directeurs), qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des missions de post évaluation le cas échéant.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement. La fonction Audit interne réalise ses missions dans le cadre des pratiques internationales d'exercice de l'audit interne telles qu'édictées par l'IFACI.



## Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège" et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 75 collaborateurs.

## Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 13 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.



## B. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :

Le respect des lois et des réglementations en vigueur ;

L'honnêteté et la transparence ;

La préservation de l'image et de la réputation du GCAM ;

La protection des actifs du GCAM ;

Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité ;

Le professionnalisme en toutes circonstances ;

La primauté des intérêts des clients ;

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;

La communication d'informations fiables et sincères.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs:



**Des comités périodiques**

Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.

**Des responsables hiérarchiques**

Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, et les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.

**Une direction de la déontologie**

Une direction de la déontologie qui veille au respect des dispositions éthiques et à la gestion et la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.



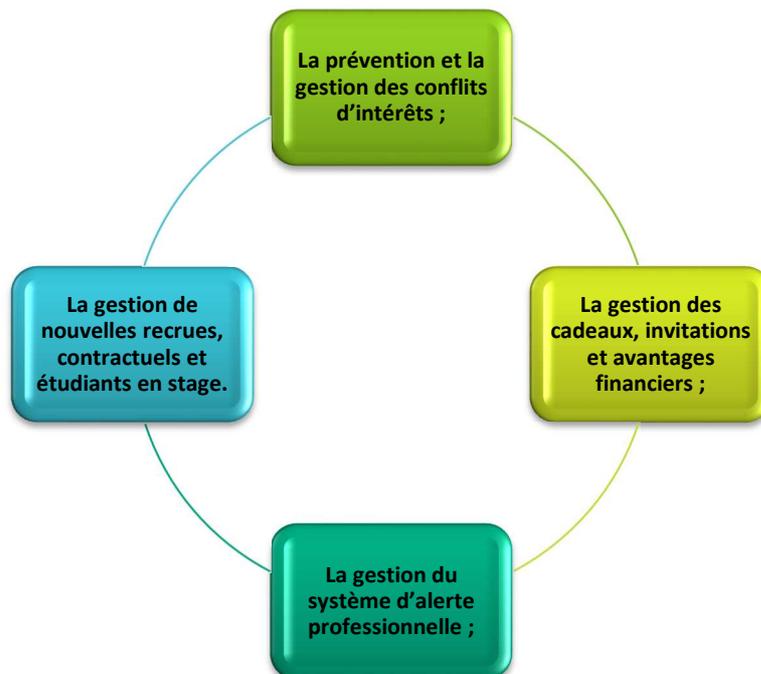
La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :



La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes:

- ✔ Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- ✔ Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- ✔ Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- ✔ Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- ✔ Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- ✔ Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- ✔ Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe... ;
- ✔ Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

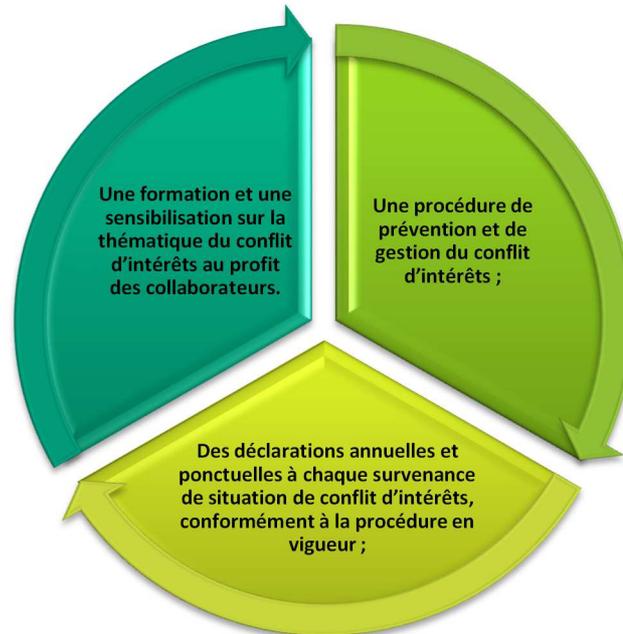
Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir:





### **Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :**

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :



Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

### **Alerte Professionnelle :**

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

### **Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :**

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.



## C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

### RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

#### 1) Dispositif de gestion du risque de crédit

La banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la banque, le Directoire, la Direction Générale Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- ✔ Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- ✔ La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- ✔ La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- ✔ La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la banque ;
- ✔ La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- ✔ La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- ✔ Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- ✔ La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- ✔ Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la banque ;
- ✔ L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- ✔ Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- ✔ La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.



## 2) La politique générale du risque Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la banque, en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et région.

En premier lieu, cette politique est approuvée par le Directoire, elle est ensuite validée par le Conseil de Surveillance à travers le Comité des Grands Risques.

Eu égard à la nature de l'activité bancaire, cette politique se doit d'être dynamique, prospective, évolutive et adaptative. Elle est révisée régulièrement et à la survenance de tout événement interne ou externe, de nature à impacter les risques de la banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé, conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit à travers des procédures, des chartes, des fiches de produits, des normes indicatives de financement, un recueil des comités et compétences ; l'ensemble fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la banque s'articule autour des principes suivants :

- ✚ Déontologie et conformité ;
- ✚ Collégialité des décisions ;
- ✚ Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- ✚ Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et de gestion des risques ;
- ✚ Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- ✚ Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- ✚ Rentabilité des opérations.

## 3) Dispositif de gestion et pilotage du risque de crédit

### a. Dispositif d'octroi de crédit

#### Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- ✚ La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- ✚ L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- ✚ Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- ✚ La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- ✚ L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue, à minima annuelle, pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- ✚ La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- ✚ La structuration des opérations de crédit : un objet économique avéré, une maturité en conformité avec l'objet du crédit, une garantie ou sûreté pour conforter la position de la banque ;
- ✚ La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque de crédit ;
- ✚ La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- ✚ L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- ✚ L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les débloquages de crédit ;
- ✚ L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement ;
- ✚ Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures en place et doit avoir :

- ✚ Un objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- ✚ Une structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- ✚ Une maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- ✚ Une transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- ✚ Une sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- ✚ Des garanties ou des sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée. De même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour.



## Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

### b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

#### Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- ✔ La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- ✔ La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- ✔ L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- ✔ La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- ✔ L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- ✔ Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- ✔ L'évaluation de la qualité des expositions de la banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- ✔ L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- ✔ La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : sept classes pour le portefeuille sain et une classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

#### Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.



### c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- ✦ Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- ✦ L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la banque ;
- ✦ L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de devenir significatifs ;
- ✦ La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- ✦ La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- ✦ La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
- ✦ La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- ✦ L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
- ✦ La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
- ✦ L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- ✦ La maîtrise de la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- ✦ La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
- ✦ Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- ✦ L'appréciation de la capacité de la banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- ✦ La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

### d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- ✦ La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- ✦ La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- ✦ La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- ✦ La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- ✦ La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- ✦ La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

### e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter, le plus en amont possible, les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux au moins égale à 10% de l'encours global, sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision s'il le juge adéquat. Lorsque la créance est retirée de la Watch-List, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.



## f. Dispositif de gestion et recouvrement des Créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et de Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille d'engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- 🌱 L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- 🌱 La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- 🌱 La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- 🌱 Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- 🌱 La collégialité de la décision en matière d'assainissement des CES à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- 🌱 Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- 🌱 L'adoption d'un plan d'action annuel ;
- 🌱 L'élaboration de tableaux de bord et de reportings ;
- 🌱 L'analyse de la performance des prestataires.



#### 4) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de gestion du risque de la banque. A cet effet, une série de mesures a été élaborée pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité du portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- ✎ Des contreparties individuelles ;
- ✎ Des groupes d'intérêt ;
- ✎ Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- ✎ Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui en est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la BAM en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion de groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métier.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer, en permanence, du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi que du développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risque permettant de sécuriser le développement de la banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- ✎ Limites par secteur d'activité ;
- ✎ Limites par filière ;
- ✎ Limites par segment de marché ;
- ✎ Limites par zone géographique ;
- ✎ Limites individuelles : par groupe d'affaire et par contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- ✎ Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- ✎ Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- ✎ Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties, secteurs d'activité et régions ;
- ✎ Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- ✎ Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés. Le constat intègre les causes, les contreparties concernées, le montant de l'engagement total, le nombre des dépassements et leur montant ;
- ✎ Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et de surveillance des risques, la banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la banque est revu autant que nécessaire et est réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.



## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM, des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur du portefeuille de la banque et ainsi peser sur son résultat.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Cette dernière a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devise, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie aussi bien en dirhams qu'en devise.

### 1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories

#### a. Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

**Le risque de taux d'intérêt :** Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction des cours des titres.

**Le risque de taux de change :** Ce risque concerne les émissions libellées en devise et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

#### b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes:

**Le risque de défaut :** Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

**Le risque de dégradation de la qualité de crédit :** Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

#### c. Autres risques :

##### Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait loi dans le portefeuille.



## 2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- ✎ Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- ✎ Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et de l'hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque, à savoir l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques, dont :

- ✎ **Le risque opérationnel** : il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché ;
- ✎ **Le risque de liquidité** : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières ;
- ✎ **Le risque de concentration** : il décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un seul secteur, une SDG unique, une classification commune...

## 3) Les risques liés à l'activité Change :

**Risque de change** : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

**Risque sur les taux d'intérêt** : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des monnaies étrangères et qui peut affecter les positions en devise de la banque.

**Risque de concentration** : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (terme et financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

## 4) Stratégie des risques de marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM. Celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- ✎ La sécurité du développement des activités de marché ;
- ✎ Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- ✎ La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- ✎ La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- ✎ La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- ✎ L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés à travers un dispositif bien organisé.

## 5) Politiques des risques de marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché, dont notamment :

- ✎ Des procédures formalisant l'ensemble des opérations des activités de marché ;
- ✎ Un dispositif de limite opérationnelle ;
- ✎ Un dispositif de gestion des risques de marché;
- ✎ Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation ;
- ✎ Un dispositif de suivi des indicateurs.



C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions de :

- ✔ Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- ✔ Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
- ✔ Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

#### **a. Dispositif de gestion des risques de marché :**

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives aux activités de taux et de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- ✔ La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- ✔ La limite sur position courte de change ;
- ✔ Les limites relatives à la duration, à la sensibilité et à la taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- ✔ Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- ✔ Limites internes de marché ;
- ✔ Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées et renouvelées ou revues à la demande, lors du comité directeur BFI, ALM et Trésorerie sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- ✔ Analysées et accordées par les comités compétents ;
- ✔ Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- ✔ Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- ✔ Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

#### **b. Dispositif de limite opérationnelle:**

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- ✔ Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- ✔ Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- ✔ Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- ✔ Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
- ✔ Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

#### **c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation**

Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché, en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

#### **Sensibilité**

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre ou d'un portefeuille aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

#### **Duration**

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.

Elle varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.



## Value at Risk (VaR)

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- 🌱 La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- 🌱 La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- 🌱 La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- 🌱 La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
- 🌱 La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés;

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- 🌱 La composition du portefeuille ;
- 🌱 La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- 🌱 L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- 🌱 Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

## Backtesting du modèle VaR

Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- 🌱 Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- 🌱 Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

## Stress test réglementaire

Suite à l'entrée en vigueur de la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- 🌱 L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- 🌱 La translation parallèle de la courbe des taux ;
- 🌱 La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- 🌱 La dépréciation de la valeur liquidative.

## Stress test interne

Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du comité directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques à l'instar des stress tests réglementaires.



### **Périmètre de couverture des stress tests**

Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons des impacts : sur le résultat de l'activité, la valeur de l'actif et les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit : (i) l'activité obligataire, (ii) l'activité boursière, (iii) l'activité Change et (iv) l'activités OPCVM.

### **Scénarios des stress tests**

Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

### **Exigences en Fonds Propres au titre du risque de marché**

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de ladite circulaire, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et de l'hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont calculées selon le modèle standard, à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon une méthode avancée.

#### **d. Dispositif de suivi des indicateurs :**

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure, via un système de reporting périodique, des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

#### **e. Système de gestion :**

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier l'auteur, l'objet, l'horodatage, etc.

Le système dispose de pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des comptes rendus d'événements (CRE) qui sont générés automatiquement.



## 6) La gestion de la crise sanitaire de la Covid-19:

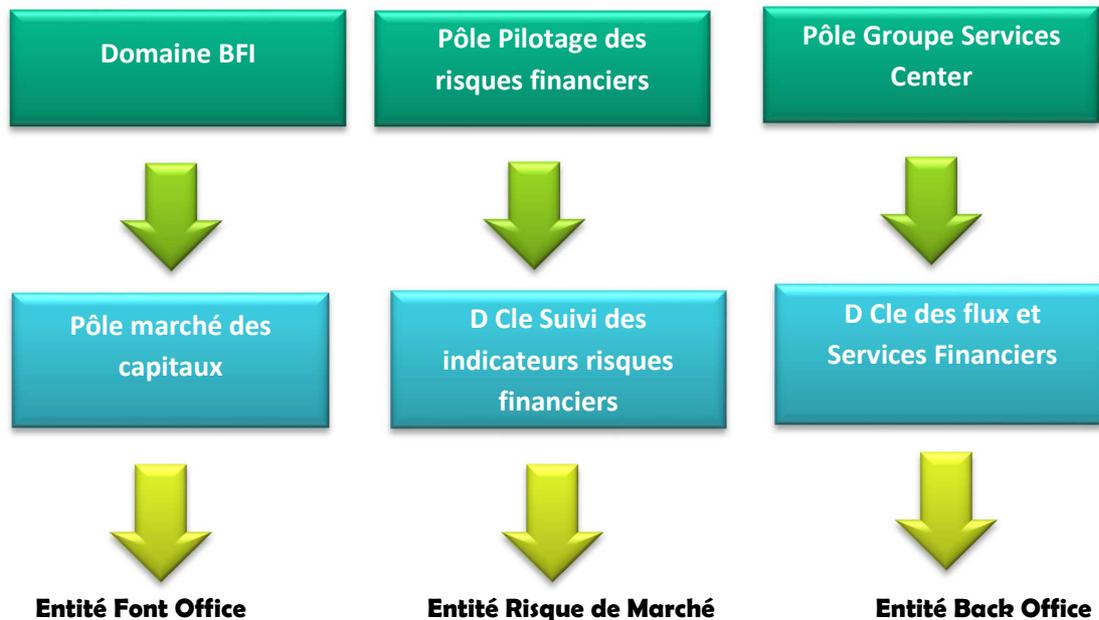
La crise sanitaire a fortement impacté l'activité économique des entreprises principalement en raison du confinement et de la baisse de la consommation et de la production qui en ont découlées. Pour le secteur bancaire, cette crise se traduit par une augmentation significative du risque crédit et de marché. Elle a également fortement impacté les choix de mode de financement des entreprises.

Dans ce contexte, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale de la crise sanitaire et un retour à une situation normale. En effet, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée. Il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché. En effet, la banque mis en place une batterie de mesures -par activité- afin d'atténuer l'impact de la COVID-19 et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- ✦ La réallocation optimale des ressources de marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- ✦ L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- ✦ La diversification des secteurs afin de minimiser l'impact de ceux qui sont les plus touchés par la crise.

## 7) Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :





## RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

### 1) Politique de la gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

#### a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings réglementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques; ratios de concentration...) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.



Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2021, le LCR du CAM s'est établi à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2021.

### **Stratégie de financement et de refinancement mise en place**

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

#### **b. Gestion de risque de taux :**

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- ✎ Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- ✎ Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- ✎ Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- ✎ Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- ✎ Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- ✎ Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

### **Présentation des indicateurs de suivi des risques de taux :**

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- ✎ Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- ✎ Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- ✎ L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- ✎ L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).



## Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...); d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- ☞ Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- ☞ Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 20% ;

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- ☞ Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- ☞ Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- ☞ L'analyse sectorielle ;
- ☞ L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- ☞ L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...);

Ainsi, suite à l'introduction de la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB), au 31 décembre 2021, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -2,3% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et + 1,8% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 4% des fonds propres réglementaires de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

### c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.



## 2) Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM :

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

## 3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.



## RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » et directement rattachée au Directoire. Ladite structure est en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives nécessaires afin d'en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2021, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métiers de la banque et de ses principales filiales.

Compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, le GCAM a déployé une série de mesures et de procédures spécifiques en vue d'atténuer les risques opérationnels générés par les effets de la pandémie. Aussi, le GCAM a veillé au maintien de la continuité de ses services en accordant une attention particulière à la santé et la sécurité de ses clients et de ses collaborateurs.

### a. Politique du GCAM en matière de Risques Opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, et ce à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM. Ladite politique a pour enjeux de :

### b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège : chargée de la conception et du pilotage des outils méthodologiques et informatiques, elle veille à la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour l'ensemble des structures du GCAM ;
- Des managers risques opérationnels : rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers. Ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte ainsi que du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels : ils sont désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles pour les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) : au niveau siège du réseau et des filiales, ils sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation : au niveau du réseau, ils assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.



Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :





### c. Principaux outils méthodologiques :

#### **Cartographie des risques opérationnels :**

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par ordre de priorité afin de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents). Elle s'articule autour de :

- L'approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- L'approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (contrôle permanent réseau, siège et filiales, relais risques opérationnels, audit et inspection, réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2021, Il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, et dont notamment :

- L'analyse des événements, des incidents et des pertes de la période émanant des différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe, réclamations et métiers) ;
- La revue et la validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
- La revue et la mise à jour des plans d'action ;
- L'amendement de la cartographie des risques opérationnels existante ;
- La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
- La classification des risques selon le dispositif de pilotage mis en place.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comité des risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Le suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et des incidents sur la période ;
- L'analyse des remontées sur la période et l'identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- L'analyse des indicateurs de risque opérationnel et le suivi des seuils ;
- Le suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- La présentation et la validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification ...).

#### **Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques:**

Au sein de la banque, le dispositif global de gestion des risques opérationnels prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la direction PMO au sein du « Pôle Développement » et en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

#### **Processus de collecte des événements, incidents et pertes**

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

#### **Dispositif de reporting**

Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte des événements et des incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décision lors des comités RO dans les métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolution des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



## RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

## GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PME marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

## RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs. Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		2021	2022 P	2023 P
Base sociale	CET1	8,2%	8,3%	8,3%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,3%	9,3%	9,4%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,2%	13,1%	13,0%
Base consolidée	CET1	8,6%	9,1%	9,1%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,6%	10,1%	10,1%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,5%	13,1%	13,0%

Source CAM



## RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

## RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

## RISQUE DE DEPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 81% à fin 2021<sup>1</sup>.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 19%<sup>2</sup> au terme de l'exercice 2021.

## RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert ou les entreprises sont incapables de payer ses obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le CAM dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

## RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

## RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Au Maroc, le changement climatique est une réalité largement admise. Ce phénomène impacte de plein fouet le secteur agricole, fortement dépendant des conditions climatiques, et engendre un accroissement de la probabilité de mauvaises récoltes à court terme et une baisse de production à long terme.

Le Royaume compte environ 1,8 Millions d'exploitations agricoles dont 70 pour cent possèdent une surface inférieure à 5 ha. Ces exploitations dominent les territoires ruraux et sont en majorité des exploitations familiales disposant de faibles moyens techniques et financiers. Elles sont donc fortement vulnérables face aux effets du changement climatique.

De par la mission de service public qui lui est conférée, le CAM se positionne comme leader du financement de l'agriculture au Maroc. De ce fait, il est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole. Il a, par conséquent, développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de s'adapter aux risques climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ces clients à faire face à ces aléas.

<sup>1</sup> Le pourcentage présenté correspond à la marge d'intérêt analytique ne prenant pas en comptes les éléments ne correspondant pas à la marge commerciale, comme « les autres produits » qui sont pris en comptes dans la rubrique « autres marges ».

<sup>2</sup> Y compris les commissions sur engagements hors bilan.



#### a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bour favorable et bour défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'applicatif Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

#### b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

En prévision de la nouvelle Directive de Bank Al Maghrib relative à la prise en compte par les établissements de crédit des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement dans la gestion des risques prudentiels, la Direction Financement du Développement Durable a mené les actions ci-après :

##### Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale

Concernant la gestion des risques environnementaux, le CAM a mis en place un premier niveau de réponse à travers un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Le SGES consiste en un ensemble de procédures, d'outils et de moyens internes mis en place pour identifier et gérer l'exposition du CAM aux risques environnementaux et sociaux (E&S) de ses clients.

Le dispositif permet de déterminer et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets financés par la banque, d'identifier les points de vigilance E&S et d'assurer le suivi des mesures d'atténuation. Il couvre tout le processus de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit jusqu'au déblocage et suivi. En outre, le SGES vise à sensibiliser les clients aux risques environnementaux et sociaux et à les engager au respect de la réglementation E&S en vigueur.

## RISQUES SANITAIRES

Dans une période marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance de crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de la covid-19 et le provisionnement prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, du Groupe envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur les campagne agricole dont l'impact a été plus pesant.

À cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de la covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu les exercices 2020 et 2021 avec des indicateurs globalement en vert relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

